Procès-verbal

Conseil communautaire Vendredi 17 juillet 2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 17 juillet 2020

L'an deux mille Vingt le Dix-Sept Juillet à 9 heures
Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans **le Grand amphithéâtre de UniLaSalle - Campus Beauvais** - 19 rue Pierre Waguet - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Alexis LE COUTEULX est désigné à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :
Madame Caroline CAYEUX

Présents :
Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT(départ au dossier 1), Christophe TABARY, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, PHILIPPE VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Virginie DUBOS (suppléant Martial DUFLOT), Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Charles PAILLART, Hubert, PROOT Jean-Jacques DEGOUY, Frédéricka CHABLOZ (suppléante de Noël VERCHAEVE), Henry GAUDISSART, Jean-Pierre SENECHAL, Jacqueline MENOUBE, Jean LEVOIR, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Régis LANGLET, Martine MAILLET, Laurent, LEFEVRE, Christian Demay, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Isabelle SOULA, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Francis BELLOU, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN,David MAGNIER, David CREVET, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Leila DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Hatice KILINC SIGINIR, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Stéphane CAUCHOIS (suppléant Dominique MORET), Alexis LE COUTEULX

excusés:
Cédric MARTIN, Philippe DESIREST Didier LEBESGUE Monsieur Alain ROUSSELLE Valérie MENARD GAULTIER, Patrick SIGNOIRT, Jérôme LIEVAIN, Peggy CALLENS, Frédéric GAMBLIN, Laureen HULOT,

Pouvoirs :
Antoine SALITOT représenté par Catherine THIEBLIN (à partir du dossier n°2)
Charlotte COLIGNON représentée par Loïc BARBARAS
Ali SAHNOUN représenté par Jacques DORIDAM
Gregory PALANDRE représenté par Caroline CAYEUX
Monette-Simone VASSEUR représentée PHILIPPE VAN WALLEGHEM
Christine PRETRE représentée par Dominique CORDIER
Michel ROUTIER représenté par Martine DELAPLACE
Patricia HIBERTY représentée par Jacqueline MENOUBE
Philippe ENJOLRAS représenté par Gérard HEDIN

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_385-DE

Date de la convocation : le 3 juillet 2020 - Date d'affichage : le 21 juillet 2020

Nombre de présents :	Nombre de votants :
78 du dossier n°1 au dossier n°10 **77 du dossier n° 11 au dossier n°14** **76 au dossier n°15 (Madame la Présidente étant sortie pour les comptes administratifs, elle n'a pas pris part au vote)** **77 du dossier n°16 au dossier n°21** **76 du dossier n°22 au dossier n°24** **70 au dossier n°25** **69 à partir du dossier n°26**	**95 du dossier n°1 au dossier n°14** **94 au dossier n°15 (Madame la Présidente étant sortie pour les comptes administratifs, elle n'a pas pris part au vote)** **95 du dossier n°16 au dossier n°24** **88 au dossier n°25** **86 partir du dossier n°26**

ORDRE DU JOUR
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2020

*

* *

Le conseil communautaire est convoqué en séance publique **dans le grand amphithéâtre de UniLaSalle - Campus Beauvais le vendredi 17 juillet 2020 à 09H00**, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1 - Notification du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes

2 - Création et élection des membres des commissions thématiques communautaires

3 - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein de divers organismes (établissements scolaires, commissions départementales, etc)

4 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

5 - Administration générale - commande publique - commission de délégation de service public permanente - création et composition

6 - Mise en place de la conférence des maires

7 - Tourisme - Office de Tourisme de l'agglomération de Beauvais - Représentants au Comité de Direction - Désignation

8 - Gouvernance du dispositif "investissement territorial intégré" (ITI): composition de la commission

9 - Syndicats d'eau potable - Désignations

10 - Environnement-Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (SIVT) et syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (SMBVB)- désignation des délégués de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

11 - Indemnités de fonctions des élus communautaires

12 - Protection fonctionnelle des agents et des élus

13 - Avenant n°3 au règlement relatif à l'organisation du temps de travail

14 - Administration générale - finances - compte de gestion 2019 des budgets principal et annexes - approbation

15 - Administration générale - Finances - compte administratif 2019 des budgets principal et annexes

16 - Administration générale - finances- budget principal - affectation du résultat 2019

17 - Administration générale - finances - budget annexe assainissement - affectation du résultat de l'exercice 2019

18 - Administration générale - finances - budget annexe transports - affectation du résultat de l'exercice 2019

19 - Administration générale - Finances - Modifications des AP/CP (autorisations de programme / crédits de paiement) 2020

20 - Administration générale - Finances - Budget principal 2020 - Décision modificative n°2

21 - Administration générale - Finances - Finances - dotation de solidarité communautaire (DSC) - détermination des montants alloués en 2020

22 - Habitat privé - Programme d'intérêt général (PIG) « Bien chez soi » - reconduction sur la période 2020-2026 et règlement d'action

23 - Habitat public - 2020Aides à la pierre - programmation prévisionnelle 2020

24 - Habitat prive - intégration de « bien chez soi » en Beauvaisis dans le dispositif régional de guichet unique de l'habitat

25 - Habitat public et politique de la ville - soutien financier à l'OPAC de l'Oise pour effort de démolition / construction de logements en secteur NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain)

26 - Commerce - ouvertures dominicales - mise à jour suite COVID 19

27 - Tourisme - Office de Tourisme de l'agglomération de Beauvais - Demande d'attribution de classement en catégorie I

28 - Équipements culturels : comité de gestion du théâtre du Beauvaisis (CGTB) - signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017/2020

29 - Équipements culturels - Maladrerie Saint-Lazare - évolution de la grille tarifaire des locations aux particuliers

30 - Équipements culturels - Maladrerie Saint-Lazare - vote des tarifs des nouveaux produits de la boutique

31 - Équipements culturels - École d'art du Beauvaisis -Règlement intérieur des pratiques amateurs - Règlement intérieur de la classe préparatoire

Fait à Beauvais, le 28 juillet 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 JUILLET 2020

Mme Caroline CAYEUX : Nous allons commencer ce Conseil Communautaire.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Caroline CAYEUX : Je voudrais proposer la désignation, comme secrétaire de séance, du benjamin des maires, Monsieur Alexis LE COUTEULX, le maire de Nivillers, il n'est pas là. Alors c'est le maire de Therdonne qui prend le secrétariat.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Monsieur le Maire de Therdonne, je vous propose de faire l'appel.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_385-DE

Délibération n°2020-385
(rapport réf 2020-385)

Notification du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

Conformément aux articles L.243-5 et L.243-6 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives accompagné des réponses écrites des présidents concernés sont communiqués au Conseil communautaire lors de sa plus proche réunion et donne lieu à un débat.

Ce rapport fait donc l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de cette séance du conseil communautaire du 17 juillet 2020 et a été joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée.
Il est demandé aux membres du conseil communautaire de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes accompagné de la réponse écrite de la Présidente concernant la gestion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au cours des exercices 2013 à 2018.

Le Conseil Communautaire a pris acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Mme Caroline CAYEUX : Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui est la notification du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

1 – NOTIFICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Mme Caroline CAYEUX : Mes chers collègues, dans la vie d'un élu et d'une institution comme la nôtre, la lecture d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes est toujours un événement, dans la mesure où, et vous êtes les uns et les autres bien placés pour le savoir, la C.R.C. rend des observations et fait des remarques qui sont particulièrement scrutées. Ses conclusions sont bien évidemment lues et analysées par toutes celles et ceux qui s'intéressent à la vie de leur commune ou de leur territoire.

Les 2 rapports qui vous sont soumis aujourd'hui portent sur les exercices 2013 à 2019, étant entendu que l'extension du territoire de la C.A.B. au 1er janvier 2017 et 2018, a induit la production d'un rapport spécifique portant sur les exercices 2017 à 2019.

C'est une Présidente confiante et sereine qui va vous présenter rapidement les grandes lignes de ce rapport. Je laisserai ensuite la parole à notre conseiller délégué en charge des finances, Lionel CHISS, pour vous détailler les points les plus importants de ce rapport. Pour ma part, je voudrais, en débutant ce discours, saluer le rôle de Jean-Marie JULLIEN, notre précédent vice-président en charge des finances communautaires, ainsi que l'ensemble des services qui s'y rattachent car la qualité et la solidité de nos finances sont en partie dues à leur travail quotidien, concret et efficace. Et c'est ce qu'il convient de noter en tout premier lieu à la lecture de ces 2 rapports, la qualité avérée de la gestion budgétaire qui a été la nôtre au cours de ces dernières années. La C.R.C. note en effet que la situation financière de notre collectivité est satisfaisante et maîtrisée. Les ingrédients d'une bonne gestion de l'argent public sont là : maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte contraint, et malgré l'accueil successif des 13 puis de 9 nouvelles communes au sein de notre E.P.C.I. ; maintien d'un bon niveau d'investissement pour le territoire, malgré une baisse des dotations de l'État ; et enfin, un endettement modéré.Tout cela me permet d'affirmer aujourd'hui devant vous que l'argent des contribuables du Beauvaisis a été géré avec beaucoup de rigueur et d'efficacité. Cette bonne impression d'ensemble est à nuancer, car comme dans tout rapport de la C.R.C., la situation a été scrutée minutieusement, examinée jusque dans les moindres détails, et ce fin travail d'analyse aboutit à des rappels au droit et à des recommandations qui doivent être, pour notre collectivité, autant d'axes d'amélioration pour les années à venir.

Les points positifs apparaissent clairement. Les 2 intégrations de communes, survenues entre 2017 et 2018, dans le cadre du renforcement des intercommunalités tel que l'avait défini la loi NOTRe, ont été réussies. Notre modèle est cohérent, notre territoire homogène, et le fonctionnement de l'Agglo efficace. Nous avons réussi à mettre en place et à développer des services dont la qualité est reconnue par tous, je pense par exemple au service du droit des sols, et ce dans un contexte économique et financier pourtant difficile. La C.R.C. souligne également que nous avons su mettre en œuvre une gestion des ressources humaines vertueuse, du fait de la mutualisation entre les services de la Ville de Beauvais et ceux de la C.A.B.. Certes, nous avons encore une marge de progression dans ce domaine, mais il me semble que les bases sont saines, et c'est sur ces fondations que nous pourrons établir un fonctionnement encore meilleur.

Sans entrer dans les détails des préconisations et des remarques émises par la C.R.C., je veux tout de même en dire un mot. Il y a en effet quelques points saillants qu'il me semble nécessaire de prendre en compte dès à présent. Il apparaît indispensable de bâtir un projet de territoire à l'horizon 2030, qui fixe les axes stratégiques de notre action. Nous devons intégrer à cette démarche de réflexion prospective l'ensemble des 53 communes de l'Agglo, car le précédent document de prospective avait été établi avant 2017 et avec « seulement » 31 communes. C'est, soit dit en passant, ce que nous commencerons à mettre en œuvre dès la rentrée de septembre avec la Conférence des Maires.

La C.R.C. nous invite également à réinterroger le périmètre des compétences voirie, gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire, et gestion des équipements sportifs qu'elle juge trop circonscrites. Nous nous attellerons également à cette tâche dès l'automne. Enfin, la C.R.C. nous recommande fortement de mettre en place des outils de pilotage pluriannuels : plan pluriannuel d'opérations, plan pluriannuel d'investissement. Et j'ai la conviction que nous gagnerons à répondre à son invitation car cette démarche exigeante est la garante d'une bonne gestion des deniers publics en quelque domaine que cela soit.

A la lecture de ces 2 rapports, vous constaterez, mes chers collègues, que notre gestion est certes bonne, et cela est une satisfaction pour celles et ceux qui en ont eu la responsabilité, mais que nous pouvons et devons encore l'améliorer. Comme on le dit familièrement, nous avons encore du travail. Les 2 rapports de la C.R.C. doivent être pour nous des guides, avec des préconisations qui me semblent frappées au coin du bon sens. Pour le mandat qui s'ouvre et pour chacune des actions que nous aurons à mettre en œuvre, je vous invite donc à faire vôtre cette affirmation de BOSSUET : « le Gouvernement est un ouvrage de raison et d'intelligence ».
Merci de votre écoute. Je passe la parole à Lionel CHISS.

M. Lionel CHISS : Merci Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, chers collègues. Vous avez devant vous aujourd'hui un homme serein et déterminé. C'est évidemment une lourde responsabilité que d'endosser la délégation des finances de l'Agglomération du Beauvaisis, personnalisée depuis de si nombreuses années par Jean-Marie JULLIEN, à qui je rends à mon tour hommage. Ayez simplement en tête que la direction des Finances et du contrôle de gestion, dont je salue le travail de qualité des agents, gère 22 budgets principaux et annexes, pour un volume financier global de près de 360 millions d'euros. Alors oui, c'est une grande responsabilité et je remercie ici publiquement Caroline CAYEUX, Présidente de l'Agglomération, de me l'avoir confiée. Mais, comme je le disais en préambule, j'accueille cette responsabilité avec beaucoup de sérénité. Et pour cause, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes me permet d'envisager l'avenir avec confiance et détermination. Confiance car l'état des lieux est extrêmement positif ; détermination car un certain nombre de chantiers sont devant nous, et l'intelligence collective qui doit prévaloir dans cette enceinte va pouvoir s'exprimer pleinement. Car la situation financière est satisfaisante et maîtrisée sur la période 2013-2019, comme le relève la Cour, en réussissant le tour de force de maîtriser des dépenses de fonctionnement dans un contexte de baisse des dotations de l'État, et malgré 2 extensions de périmètre successives en 2 ans, tout en maintenant un niveau élevé de dépenses d'équipement pour le territoire.

M. Lionel CHISS : Permettez-moi de réinsister sur les points forts relevés par la Chambre. Progression continue des produits de gestion, en particulier du fait du dynamisme économique du territoire. Maîtrise des charges de gestion. Modèle de fonctionnement vertueux, en particulier grâce à la mutualisation des services entre villes et Agglo. Progression continue de la capacité d'autofinancement qui s'élève à plus de 10 millions d'euros en 2018 et 9 millions d'euros en 2019. Plus de 90 millions d'euros de dépenses d'équipement et 22 millions d'euros de subventions d'équipement réalisés entre 2013 et 2018, tout en maintenant un endettement modéré. La capacité de désendettement est d'ailleurs ainsi inférieure à 4 ans, soit une durée bien inférieure aux 12 ans généralement admis pour assurer la soutenabilité de la dette pour les collectivités.

Je suis donc un homme serein. Serein certes, mais vigilant car un certain nombre de défis se présentent à nous. D'abord, comme l'a rappelé Madame la Présidente, accentuer encore l'intérêt communautaire, au travers d'un projet de territoire partagé par tous. C'est l'objet de la Conférence des Maires annoncée par la Présidente. Et au travers d'une mutualisation des moyens étendue aux autres communes, c'est une des recommandations de la Chambre.

Par conséquent, renforcer le pacte financier et fiscal qui aujourd'hui est défavorable à la commune de Beauvais, dont le dynamisme économique profite à tout le territoire et qui présente des caractéristiques socio-économiques d'une ville et donc moins favorable que la périphérie. Renforcer l'organisation informatique financière et résorber les discordances pouvant apparaître au niveau de l'actif immobilisé entre l'ordonnateur et la trésorerie, mais il faut noter que c'est le cas de nombreuses collectivités. S'engager dans la certification des comptes de la collectivité, dont la première étape, l'attestation de fiabilité des comptes, est en cours avec la D.G.F.I.P. Porter une attention particulière aux budgets de zones, qui par nature peuvent être déficitaires, mais ça a toujours été clairement assumé par l'Agglo, le développement économique étant au centre de ses préoccupations. Le retour attendu en matière de fiscalité professionnelle devra être à la hauteur de cette ambition. J'en veux pour preuve le succès de la zone du Haut-Villé et Novaparc qui est maintenant prêt à être commercialisé.

Ces challenges sont passionnants, je suis heureux et fier de pouvoir les porter au sein de cette assemblée et j'ai hâte de travailler avec vous tous pour les réaliser. « Il y a l'avenir qui se fait et l'avenir qu'on fait, l'avenir réel se compose des 2 », écrivait le philosophe ALAIN. L'avenir qui se fait c'est la crise que nous traversons, qui va durer et qui va impacter nos finances. On estime l'impact à près de 2,2 millions d'euros en 2020 sur la C.A.B. et sans doute plus sur 2021. Le Gouvernement a certes annoncé un plan de soutien aux collectivités, qui permettra sans doute d'amortir partiellement le choc, mais attendons de voir ce plan appelé de leurs vœux par nombre d'associations d'élus dont Villes de France, sera-t-il à la hauteur des pertes subies par la collectivité, l'avenir nous le dira. L'avenir qu'on fait, c'est veiller à ce que la trajectoire louée par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport soit poursuivie. Vous pouvez ainsi compter sur moi pour faciliter et accompagner les projets portés dans l'intérêt de tous les habitants du Beauvaisis et faire en sorte qu'ils se réalisent dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement dynamique et réellement porteur d'une stratégie de la collectivité pour le mandat 2020-2026, et ça c'est l'avenir réel.

Je suis donc un conseiller délégué aux finances serein, guidé certes par la prudence dans le contexte que nous vivons, mais aussi confiant dans notre capacité et dans celle des services, à imaginer collectivement des solutions techniques et budgétaires pour que ce mandat soit une réussite et que le prochain rapport de la Chambre Régionale des Comptes soit au moins aussi bon que celui-ci. Je vous remercie.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup. Monsieur AURY a demandé la parole.

M. Thierry AURY : Madame la Présidente, chers collègues. Quelques observations sur ce rapport. Elles seront de 3 ordres. Tout d'abord, sur les remarques qui sont faites, une nouvelle fois, au sujet de la Délégation de Service Public sur les transports. Déjà en 2014, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, comme c'est rappelé en page 5, indiquait qu'il fallait revoir cette question de la Délégation de Service Public des transports, en indiquant que la contribution forfaitaire était très importante. Et la Chambre estimait à l'époque que cette délégation était susceptible d'une requalification par le juge aux marchés publics. Or, cette fois-ci, on retrouve les mêmes remarques, et je cite, cette fois-ci c'est à la page 15, on nous rappelle que « compétente pour les transports publics urbains de voyageurs sur son territoire, la Communauté d'Agglo y a consacré 25 millions au cours des exercices 2017 et 2018, elle dispose d'un réseau de transports publics géré sous la forme d'une Délégation de Service Public, D.S.P., qui court pour une durée de 6 ans, jusqu'au 31 décembre 2021. ». Donc, la question du renouvellement ou pas de la Délégation de Service Public va être une question qui va venir extrêmement rapidement dans notre mandat. Or, la Chambre Régionale des Comptes pointe, en l'espèce, que, je cite, « la rémunération du délégataire est largement constituée de la contribution financière forfaitaire », donc de l'argent public de l'Agglo. Le délégataire n'a pas la possibilité d'influer sur les principaux paramètres de l'exploitation puisque l'Agglo est propriétaire des véhicules, les bus, et des dépôts, détermine la tarification et les lignes. Et, bien que le délégataire puisse proposer des évolutions de ces paramètres, il ne peut les mettre en œuvre qu'après validation de la commission transports et du Conseil Communautaire. La Chambre pointe enfin que le délégataire n'a pas à porter d'investissement significatif en matière de matériels roulants, puisqu'ils appartiennent à l'Agglo, et d'actifs immobiliers, à l'inverse d'ailleurs de la précédente D.S.P. où la construction d'un dépôt de bus lui était confiée. Et donc, la Chambre Régionale des Comptes pointe, à la page 16, que cette délégation s'apparente plutôt à une prestation de service qui pourrait être requalifiée en marché public, souligne-t-elle.

Et elle indique que, Madame la Présidente, vous avez indiqué que vous proposeriez d'ajuster, je cite, « la forme juridique du prochain contrat d'exploitation du réseau de transports urbains soit en transférant le risque au délégataire, soit en ayant recours à un marché public de services ». Nous avons, nous, une proposition qui va plus loin que cela, et nous proposons, puisque la question se pose, que nous allons avoir à réfléchir et décider sur cette question des transports et des déplacements qui est majeure sur notre territoire, surtout dans le cadre de l'exigence de la transition écologique, et avec l'objectif de développer un service public de transports collectifs sur tout le territoire, articulé d'ailleurs avec le développement des mobilités douces. Nous proposons qu'on ouvre vraiment la réflexion sur la création d'une régie publique des transports, qui au passage nous permettrait d'économiser la rémunération des actionnaires de Transdev ou de Veolia ou d'une autre société, et donc de consacrer totalement chaque centime d'argent public au service public lui-même et à la réponse aux besoins des habitants, et donc de se doter d'un outil public efficace à la hauteur des ambitions affichées. Nous proposons réellement qu'un débat s'engage sur le fond, sur cette question-là.

M. Thierry AURY : Le deuxième point sur lequel je souhaitais, au nom des élus écologistes et de gauche de Beauvais, pointer, c'était la Chambre Régionale des Comptes qui nous rappelle la création de la taxe sur les ordures ménagères, après les élections de 2014, qui a permis dit-elle de générer 2 100 000 € en plus par an de ressources pour l'Agglo depuis 2015, et qui a mis fin, de fait à l'époque, après les élections de 2014 et au passage sans en avoir averti les citoyens, une situation où le traitement à l'époque des ordures ménagères était pris dans le budget général de la collectivité. Or, nous ne sommes pas certains que cette contribution supplémentaire se soit traduite par une amélioration de la prise en charge de cette question également majeure des déchets. Je pense par exemple à la question de la collecte du verre mais peut-être aussi à d'autres aspects. Le sentiment est que cette taxe sur les ordures ménagères a surtout servi de marge d'ajustement du budget, tout en affichant par ailleurs qu'on n'augmentait pas les taux des taxes d'habitation et sur le foncier bâti. Et alors même que, c'est à la page 17, la Chambre Régionale des Comptes constate que la dépense publique locale globale a baissé sur les territoires de l'Agglo. Donc en quelque sorte, on a demandé plus aux habitants, tout en dépensant moins pour les services et projets.

Je viens d'entendre ce que disait Monsieur CHISS sur la revendication vis-à-vis du Gouvernement, notamment d'un plan réel pour compenser les pertes liées à la situation du Covid. Nous ne pourrons que vous appuyez Madame la Présidente, et je pense relayer le souhait de l'ensemble des élus et des habitants, sur toute revendication vis-à-vis du Gouvernement, qui s'est, sur les gouvernements successifs, largement désengagé du soutien aux collectivités locales, pour qu'on inverse enfin cette orientation négative et qu'on revienne à un soutien au contraire plus fort aux collectivités locales, aux communes et aux agglomérations.
Enfin, dernier point, qui est sur la gouvernance, c'est à la page 6. A travers quelques remarques, la Chambre Régionale des Comptes finalement appelle à renforcer la démocratie et la participation dans notre Agglomération, et je pense que c'est un défi majeur pour une Agglomération qui a beaucoup grandi avec 53 communes, ce qui est à la fois un atout mais avec également le risque d'un éloignement entre les décisions et le lieu des décisions, avec les citoyens. Nous pensons par exemple que la suggestion d'une mise en place d'une conférence des conseillers municipaux serait intéressante, pour associer au-delà des élus communautaires, les élus municipaux de l'ensemble des communes de l'Agglomération, qui pourrait d'ailleurs être complétée par l'ouverture de commissions communautaires à des conseillers municipaux non élus communautaires, mais comme cela se fait dans toute une série d'autres communautés de communes ou d'agglomération à travers notre pays, avec l'objectif de renforcer cette participation et cette démocratie dans notre Agglomération.
Voilà quelques points, Madame la Présidente, chers collègues, que je souhaitais souligner à l'occasion de cette information sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Mme Caroline CAYEUX : Bien, Monsieur DORIDAM.

M. Jacques DORIDAM : Je vais apporter quelques éléments de réponse sur le transport. Je trouve un peu dommageable que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes n'ait pas repris ses propres conclusions dans son rapport détaillé, parce qu'on aurait pu mesurer l'évolution et la mise en conformité de ses recommandations que nous avons faites avec la nouvelle D.S.P. Oui, il y a une contribution qui est élevée, 6 millions d'euros en 2016, on arrivera en 2021 à 5 595 232 € très exactement. Elle nous avait demandé de maîtriser cette contribution, elle l'est, vous le voyez, elle est assez claire même. Je voudrais simplement rappeler que dans le cadre de cette contribution, il y a déjà 114 emplois et que la masse salariale est de 4 446 288 €. Ça relativise, certes, une somme importante, mais ça permet de mesurer aussi les choses.

M. Jacques DORIDAM : La Chambre Régionale des Comptes ne donne pas quitus sur ce qu'elle nous avait demandé en termes de transfert des mouvements financiers. Je vous rappelle quand même que Transdev, qui a créé une société dédiée à l'organisation de nos transports qui s'appelle Transdev Beauvaisis Mobilités, elle nous l'avait demandé, c'est fait. On a donc une parfaite connaissance des mouvements financiers qui s'opèrent vers aussi les actionnaires, les bureaux d'études et autres, on connaît parfaitement en toute transparence les mouvements dans un sens et dans l'autre. Et je dis dans un sens et dans l'autre parce que nous avons aussi quelque chose qui est unique en France, que nous avons obtenu dans le cadre de cette Délégation de Service Public, à savoir le reversement à notre collectivité à Beauvaisis Mobilités, puisque cette société est dédiée à l'organisation de nos transports, du C.I.C.E.. Le groupe Transdev n'a jamais vu ça, on avait exigé nous, à partir du moment où on nous demandait de créer une société dédiée, que le fruit du C.I.C.E. nous revienne, revienne aux salariés aussi pour la partie formation, et revienne aussi en termes d'investissement pour nous permettre de ne pas avoir à ajouter de l'argent pour continuer à entretenir nos parcs de véhicules et le dépôt. Puisque nous avons fait le choix délibéré, et nous sommes une assemblée souveraine, n'en déplaise à la Chambre Régionale des Comptes qui considère que ce n'est pas notre métier de posséder les bus et le dépôt, c'est un choix délibéré, nous l'avons fait. Le C.I.C.E., ça a nous permis de faire quoi ? Ça nous a permis par exemple d'ouvrir aux usagers une agence de services place Clemenceau, qui a remplacé « le gourbi » qui servait d'accueil jusqu'à présent. La deuxième chose aussi, ça a été de nous mettre à jour totalement sur 2 exercices, la vidéoprotection dans l'ensemble de nos véhicules, bus et mini-bus. Et puis, je voudrais relativiser peut-être aussi certains fantasmes. Oui les transports ça coûte cher, oui c'est une volonté, oui c'est une compétence que nous espérons continuer à exercer de pleine responsabilité. Mais en termes de fonctionnement, sur le plan financier ça représente quoi comme dépenses pour le budget de l'Agglo ? 8,61 % du budget transport est financé par le budget de l'Agglo sur prélèvement du budget général. Et en termes d'investissement, c'est un petit peu plus lourd, c'est normal, c'est un choix, 10,81 %. Je voudrais vous rappeler simplement qu'on a quand même l'utilisation de plus de 6 millions d'euros apportés par le versement mobilité des entreprises. Le versement mobilité qui d'ailleurs est en pleine crise, puisqu'avec la crise du Covid, au mois de mai par exemple, on a – 55 % de versement. Comme vous le savez le versement mobilité est assis sur la masse salariale, le chômage technique diminue la masse salariale, donc on touche moins. Et pour le Département, c'est une perte de 33 % de recettes pour le versement transport additionnel, ce n'est pas négligeable pour nous, puisque ce Département via le S.M.T.C.O. nous subventionne pour l'achat de matériels et parfois même pour le fonctionnement d'un certain nombre de lignes. Effectivement, nous allons devoir réfléchir, puisque de toute façon le débat va se poser pour la fin de la D.S.P. qui arrive, sur ce que nous allons faire par la suite.

Oui Monsieur AURY il y aura un débat, c'est normal, savoir si on veut une régie ou pas. Jusqu'à présent on a fait un choix inverse et on n'a qu'à s'en féliciter puisque notre réseau restructuré marche plutôt bien, je dirais même très bien. La restructuration du réseau nous a permis d'augmenter la fréquentation de 4,5 % sur un certain nombre d'années ? et puis nous sommes sur un rythme de 1,8 pour le moment. Donc à un moment donné, je crois que les choix s'avèrent bons.

Et puis, je voudrais juste dire aussi, parce qu'on parlait de transports modes doux et écologiques, dans le cadre de cette Délégation de Service Public, nous avons aussi imposé, parce que nous maîtrisons l'achat aussi des matériels, une motorisation beaucoup plus propre. Lorsque nous avons signé cette délégation en début 2016, nous avions 10 bus diesel. Grâce notamment aussi, et là je rends hommage à Jean-Luc BOURGEOIS qui a mené une politique ambitieuse et puis innovante parce qu'il était un des premiers élus de collectivité à acquérir les bus hybrides il y a quelques années, nous avons poursuivi cette politique et nous avons pu sortir, l'année dernière, le dernier bus diesel de nos lignes régulières.

M. Jacques DORIDAM : Grâce aussi à l'opportunité de nos services je dirais, puisque le cap a pu être franchi grâce à nos services qui ont saisi l'opportunité qui nous avait été proposée par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, et j'avais pu signer alors avec Ségolène ROYAL un accord pour avoir un financement complémentaire nous permettant de franchir le cap et d'acquérir 4 budgets NV, donc nous avons pu sortir les diesels. Et puis, nous avons fait le choix aussi, délibéré, double, à la fois en termes d'énergie propre mais aussi d'emploi, en commençant à acquérir, via des appels d'offres publics bien évidemment et concurrentiels, les premiers bus électriques produits dans l'usine d'Allonne Beauvais. L'écologie, on en parle beaucoup, nous on l'a fait, on continuera à le faire, ça il n'y a pas de soucis.
Et puis, je crois qu'à un moment donné, je vous parlais des chiffres de fréquentation. Il y a quelque chose moi qui m'a frappé, en octobre dernier on a fait une enquête très lourde, c'est une enquête qui s'appelle Origine Destination. 50 enquêteurs, sur 7 journées d'octobre, sont venus sillonner les lignes de bus, questionner les voyageurs en face à face, questionnaires écrits. Le 6 décembre, on a eu quand même un chiffre qui nous a sauté aux yeux. Nombre de voyageurs en moyenne par jour sur notre réseau : 19 700. En 2011, précédente enquête, 12 626. Ça veut dire, Monsieur AURY, que notre réseau a engendré une hausse de 57 % de voyageurs.
Et puis j'en terminerai par la tarification. La tarification, c'est un choix délibéré, là encore, d'une assemblée souveraine. Le commentaire de la Chambre Régionale des Comptes je le respecte, mais la tarification nous l'imposons au délégataire. Oui, il n'a pas de marge de manœuvre, oui il avait souhaité une hausse des tarifs, oui il avait souhaité à un moment donné remettre en cause la gratuité pour 66 % de nos usagers. Oui, nous avons créé et nous l'avons décidé avant même le début de la Délégation de Service Public, la création d'un ticket BUT. Un ticket BUT c'est le Billet Unique de Transport. Aujourd'hui, il pèse plus de 50 % des voyages payants et il nous permet d'engendrer 4,5 % de recettes en plus. Ça ce sont des commentaires que j'aurais bien aimé voir dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais qui montrent à un moment donné que cette Délégation de Service Public a quand même de bons côtés.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup Jacques DORIDAM. Je vais passer la parole à Béatrice LEJEUNE, qui voulait intervenir sur l'autre sujet Monsieur AURY.

Mme Béatrice LEJEUNE : Je souhaitais intervenir sur la dimension des déchets. Je viens d'être nommée à cette délégation mais je siège depuis un certain nombre d'années au Syndicat Mixte des Déchets de l'Oise. Je pense qu'aborder la problématique des déchets simplement à travers la taxe n'est pas le bon bout de la lorgnette. Il nous faudra, collectivement, travailler en commission pour réduire ou tenter de réduire la production de déchets de nos concitoyens. Je vais enfoncer des portes ouvertes mais vous devez vous promener, comme moi ces derniers temps, dans vos rues, dans les chemins, dans des endroits inattendus où on trouve des masques, des gants, etc. J'ai entendu une émission extrêmement intéressante dimanche matin sur France Inter, où les scientifiques du bateau Tara étaient interviewés. Le bateau était stationné à Paris, et ils ont fait le constat suivant : des prélèvements avaient été faits au mois de janvier sur les 6 fleuves principaux de France, et avaient été identifiés des déchets qu'ils avaient l'habitude de retrouver ensuite dans les océans. Et ils ont refait des prélèvements depuis le Covid-19, et comme on pouvait s'y attendre, des masques, des gants, et tout autre nouveau déchet ont été trouvés dans ces fleuves, qui vont finir dans les océans. Alors vous allez dire que je m'égare, pas du tout. La prévention ça commence ici, et selon la légende du Colibri, la petite goutte d'eau que chacun est en capacité de pouvoir apporter, au bout d'un moment fini par éteindre l'incendie. Je pense que c'est de ce côté-là qu'il faut que nous abordions la réduction des déchets, avec la problématique du financement. Retirer des déchets a un coût, un coût réel. Et ce coût, il faudra qu'on l'aborde collectivement.

Mme Béatrice LEJEUNE : Voilà ce que je voulais apporter comme précision et comme réflexion sur ce qu'on aura à conduire ensemble.

Après, nous quand nous sommes arrivés de la C.C.R.B. il n'y avait pas de T.E.O.M. à la C.C.R.B., où on a validé dans des négociations qui ont été menées entre la C.A.B. et la C.C.R.B., on a intégré la T.E.O.M., nos habitants la payent. Avec des services que nous avons fait évoluer également. C'est comme ça, c'est malheureusement peut-être le côté un peu obscur de la gestion des collectivités mais on ne peut pas gérer sans argent, ce n'est pas possible.

Mme Caroline CAYEUX : Merci Madame LEJEUNE. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui Monsieur CHISS.

M. Lionel CHISS : Merci Madame la Présidente. Je voudrais simplement revenir sur un point et je ne voudrais pas laisser croire que l'Agglomération du Beauvaisis lève des impôts, collecte des taxes pour ne rien en faire, parce que c'est ce que j'ai cru comprendre. On en fait bien des choses et au service toujours des habitants du Beauvaisis. J'en veux pour preuve, je rappelle ce que j'ai dit dans mon petit discours de tout à l'heure, Monsieur AURY n'a peut-être pas entendu, mais nous avons réalisé plus de 90 millions d'euros de dépenses d'équipement sur la période 2013-2018, et 22 millions de subventions d'équipement ont été versés aux membres de l'Agglo dans la même période. Ce sont quand même des sommes considérables et on voit bien que l'utilisation des fonds publics et des deniers des habitants sont utilisés pour l'intérêt des habitants. J'en veux aussi pour preuve, et on reviendra tout à l'heure dessus dans les comptes administratifs 2019, quand vous reprenez la répartition du fameux billet de 100 €, quand vous regardez les répartitions, on a quand même sur 100 €, sur l'année 2019, 22 € de reversements de fiscalité aux communes membres de l'Agglo, 16 € pour la culture, 14 € pour l'environnement et les déchets, d'ailleurs je fais un aparté sur l'environnement et les déchets. Certes la T.E.O.M. existe, elle rapporte à peu près 2 millions d'euros au budget de l'Agglo, mais le budget de la fonction déchetteries et de la fonction déchets au sens large de l'Agglo est très largement déficitaire, l'Agglomération porte vraiment de manière très importante ce budget et tout en offrant de nouveaux services aux habitants. Certes, comme vient de le rappeler Madame LEJEUNE, il y aura une réflexion à mener très importante sur ces sujets qui sont d'actualité, mais aujourd'hui la collectivité fait l'effort au service des habitants, y compris sur ce sujet-là, je ne voudrais pas laisser croire et laisser entendre qu'on lève de la fiscalité pour rien.

Mme Caroline CAYEUX : Merci Monsieur CHISS. Monsieur AURY.

M. Thierry AURY : Merci Madame la Présidente. Simplement 3 courtes remarques. Sur la réponse de Monsieur DORIDAM, je dirais que j'ai bien entendu l'idée qu'un débat soit ouvert sur la possibilité d'une régie publique et je dirais que tous les éléments qu'il nous a donnés vont plutôt dans le sens de cela, puisqu'il nous a bien confirmé que les bus nous appartiennent, c'est nous qui décidons de l'évolution des investissements, c'est nous qui décidons des tarifs. On décide de tout. Donc tout concourt à construire une régie publique de transports, et il ne suffit pas simplement d'avoir la transparence sur l'argent qui va aux actionnaires, nous proposons simplement qu'il n'y ait plus d'argent vers les actionnaires et que chaque centime soit uniquement consacré au service public des transports qui doit se développer, d'ailleurs je crois que c'était un des éléments de votre intervention d'ouverture la fois précédente Madame la Présidente, dans les prochaines années.
Sur la question des déchets, nous partageons bien évidemment la philosophie rappelée par Béatrice LEJEUNE sur la nécessité de s'attaquer à la source, à cette question des déchets et travailler à la réduction des déchets. Effectivement, elle a d'ailleurs confirmé que dans la C.C.R.B. non plus à l'origine il n'y avait pas de taxe sur les ordures ménagères.

M. Thierry AURY : Et donc j'ai simplement pointé, à travers ce qui était dit dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, et pour être très clair, je ne suis pas non plus pour considérer que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est une bible qu'il faudrait absolument suivre dans la moindre de ses recommandations, mais il y a des chiffres qui sont donnés, qui sont utiles à la réflexion. Et donc, j'ai seulement pointé qu'effectivement, cette taxe sur les ordures ménagères était de 2 millions par an pour les habitants de cette collectivité, et qu'à la page 17, on nous indiquait qu'au global, je cite, « la dépense publique locale prise au niveau des budgets principaux a diminué sur le territoire de la C.A.B. ». Bien sûr que nous n'avons évidemment pas dit qu'il n'y avait rien qui était fait avec l'argent collecté heureusement encore, mais simplement constater ça et le mettre en rapport avec aussi la baisse des contributions de l'État qui devient un vrai problème. Et là aussi, je ne peux que soutenir ce qui avait été exprimé, par Monsieur CHISS je crois tout à l'heure, dans sa première intervention, sur le fait qu'il y a absolument besoin d'obtenir une réorientation de l'État sur les concours aux collectivités qui ne peuvent pas continuer à baisser comme cela, alors même que nos collectivités assurent de très nombreux services, de très nombreux investissements publics.

Mme Caroline CAYEUX : Bien, dont acte Monsieur AURY. Et puisqu'il n'y a pas de vote, nous allons passer au dossier numéro 2.
Mais, puisque dans ce dossier il s'agit de créer et d'élire des membres des commissions thématiques communautaires, puis de désigner des représentants de la Communauté d'Agglo au sein de divers organismes, puis la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres, je voudrais intervenir quelques instants avant de passer à ces désignations d'organismes extérieurs.

Je voudrais vous faire part d'un mail reçu de Madame LUNDY, malheureusement absente encore aujourd'hui, qui est présidente du groupe d'opposition Osons l'Avenir à Beauvais. Madame LUNDY nous a fait part de la répartition des conseillers communautaires du groupe d'opposition au sein des différentes commissions de la C.A.B.. Elle voulait à la commission 1 Madame DAGDAD, commission 2 Thierry AURY, commission 3 Madame SECK, commission 4 Monsieur NARZIS, commission 5 Madame LUNDY, commission 6 Monsieur RAHOUI, commission 7 Madame CLINCKEMAILLIE et Marianne SECK. Elle a également souhaité nous proposer la désignation d'élus « d'opposition à la majorité municipale » de Beauvais pour représenter la C.A.B. au sein de divers organismes.

Je tiens à vous faire part, à ce moment précisément et dès à présent, de ma position sur ce sujet, position que j'ai demandée hier au Bureau Communautaire de bien vouloir valider. Je suis tout à fait favorable au fait que des membres du groupe d'opposition Beauvais Osons l'Avenir représentent l'Agglo dans des instances extérieures. Mais je voudrais redire ici publiquement qu'il n'y a pas, au sein de la C.A.B., de groupes politiques qui s'affrontent ni de politiques partisanes. Toutes et tous nous sommes et nous représentons l'Agglo du Beauvaisis. Ici, ce n'est pas Beauvais qui prévaut, pas plus qu'aucune autre commune. Tous ensemble, nous sommes une Communauté d'Agglomération et je suis attachée à ce titre. Une Agglo de projets, une Agglo où l'on construit, une Agglo où l'on réfléchit, où l'on élabore ensemble les actions qui serviront concrètement à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Au cœur de cette assemblée, je voudrais rappeler que nous ne faisons pas de politique politicienne, encore moins de débat dogmatique car cela n'apporte rien à nos concitoyens.

Mme Caroline CAYEUX : C'est dans cet esprit que ma proposition a été validée par le Bureau Communautaire, et je souhaite que l'état d'esprit qui anime les conseillers communautaires d'opposition de Beauvais soit celui que je viens de décrire à l'instant, constructif, positif, ouvert et, je le souhaite, toujours mobilisé pour les habitants du territoire et non pour un parti ou un groupe politique. Sachez que j'y veillerai personnellement. C'est pour ça que je tiens à informer Madame LUNDY, et peut-être Monsieur NARZIS aujourd'hui qui a son pouvoir, que parmi les propositions qui nous ont été faites, nous avons retenu la quasi-totalité, je m'explique.
Concernant le S.M.D.O., nous acceptons la candidature de Madame CLINCKEMAILLIE en tant que titulaire. Concernant le S.M.T.C.O., nous acceptons la candidature de Thierry AURY en qualité de suppléant. Et je note par ailleurs que Thierry AURY représentera l'opposition au sein de la Commission d'Appel d'Offres, c'est un membre de droit. Nous acceptons la candidature de Madame DAGDAD comme représentante titulaire au comité de direction de l'Office du Tourisme de l'Agglo du Beauvaisis.

Concernant par contre le S.M.A.B.T., je rappelle que la règle est la représentation des communes directement impactées par l'aéroport et en particulier de celles survolées par les avions, je pense aux maires de Tillé, de Troissereux, de Therdonne, de Laversines et de Beauvais. Ils seront donc représentés de droit mais en signe d'ouverture, nous acceptons bien évidemment la candidature de Monsieur RAHOUI en qualité de suppléant. Pour ce qui concerne la S.A. d'H.L.M., nous présenterons la candidature de Marianne SECK en qualité de suppléante car il n'y a que 2 places. Et la candidature de Grégory NARZIS en qualité de titulaire sera présentée pour la commission de D.P.S.

Enfin, en ce qui concerne la proposition de Madame LUNDY de siéger au conseil d'administration du centre hospitalier Simone Veil, je suis au regret de vous informer qu'elle ne sera pas envisageable, dans la mesure où la représentation de la C.A.B. au sein du conseil de surveillance doit respecter un équilibre entre Beauvais ville-centre et les communes qui l'entourent. De ce fait, nous proposerons les candidatures de Madame SOULA, maire adjointe de Beauvais en charge de la solidarité et de la santé, et de Madame DELAPLACE, le maire d'Auteuil qui y siégeait déjà.

Voilà, mes chers collègues, les informations que je souhaitais porter à votre connaissance, en soulignant et en vous rappelant une fois de plus l'état d'esprit qui doit toutes et tous nous animer, celui d'une Agglo qui travaille pour tous et pour toutes, au service de tous les habitants du Beauvaisis sans distinction d'aucune sorte.

Je vous propose de passer au dossier numéro 2, qui concerne la création et l'élection des membres des commissions thématiques communautaires.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_387-DE

Délibération n°2020-387
(rapport réf 2020-387)

Création et élection des membres des commissions thématiques communautaires

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

Afin de préparer les décisions que l'organe délibérant sera amené à prendre, il est proposé la création de commissions couvrant les grands champs de compétence de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Commission n°1 : administration- Finances – développement institutionnel et politique de la ville, santé et petite enfance
Cette commission étudiera les sujets relevant notamment les thématiques suivantes :

- Finances, commande publique, patrimoine
- Ressources humaines
- Politique de la ville (renouvellement urbain, prévention de la délinquance, contrat de ville)
- Pôle métropolitain de l'Oise, pôle d'équilibre territorial rural
- Santé : Contrats locaux de santé
- Petite enfance : Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
- Egalité femmes-hommes : promotion de l'égalité femmes-hommes (dont rapport annuel interne)

Commission n°2 : aménagement du territoire et mobilité
Cette commission étudiera les sujets relevant notamment les thématiques suivantes :

- Aménagement du territoire (documents de planification : Schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme intercommunal), application du droit des sols ;
- Aménagement opérationnel : création des zones d'aménagement concertées (ZAC), zones d'activités économiques (ZAE)
- Fonds de développement communautaire,
- Fonds de concours voirie communale,
- Mobilités : transports collectifs, mobilités douces, plan de mobilité

Commission n°3 : déchets- assainissement –eaux pluviales et milieux aquatiques
Cette commission étudiera les sujets relevant notamment les thématiques suivantes :

- Gestion des déchets et déchetteries communautaires, points verts
- Assainissement
- Eau potable
- Gestion des milieux aquatiques

Commission n°4 : tourisme et animation du territoire
Cette commission étudiera les sujets relevant notamment les thématiques suivantes :

- Tourisme : Office de tourisme de l'Agglomération du Beauvaisis (OTAB), Aire de camping-cars, Chemins de randonnée labellisés, Petit patrimoine (valorisation)
- Animation du territoire : manifestations d'intérêts communautaires, grands évènements, matériel festif

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_387-DE

Commission n°5 : développement économique, numérique, enseigne
insertion
Cette commission étudiera les sujets relevant notamment les thématiques suivantes :

- Promotion économique du territoire, ZAE – Commercialisation et gestion,
- Voirie d'intérêt communautaire (dont ZAE), stratégie commerciale
- Emploi (dont la MEF)
- Chantiers d'insertion
- Développement numérique
- Enseignement supérieur
- Innovation
- Schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SLESRI)

Commission n°6 : équipements culturels et sportifs
Cette commission étudiera les sujets relevant notamment les thématiques suivantes :

- Equipements culturels : Théâtre du Beauvaisis, Réseau des Médiathèques du Beauvaisis, Conservatoire de musique Eustache-du-Caurroy, Ecole d'Arts du Beauvaisis, Maladrerie Saint-Lazare
- Equipements sportifs : équipements nautiques (Aquaspace, Piscine Jacques Trubert)
- Equipements sportifs : Salles de sport (Gymnases de Tillée, d'Allonne, de Bailleul sur Thérain et Halle de sports Bresles)

Commission n°7 : développement durable, gens du voyage et risques technologiques
Cette commission étudiera les sujets relevant notamment les thématiques suivantes :

- Environnement : Projet de territoire et de développement durable Beauvais 2030, Contrat de Transition Ecologique (CTE), Plan Climat Air Energie Territorial (PICAET), Lutte contre la pollution de l'air, Lutte contre les nuisances sonores, Sites Natura 2000
- Agriculture et ruralité
- Prévention des risques technologiques : risques industriels dont établissements classés SEVESO
- Accueil des gens du voyage : aires d'accueil et de grands passage (projet de relocalisation)
- Habitat léger : terrains familiaux locatifs (projet de relocalisation)

Les vice-présidents dont la délégation se rapporte au domaine traité par la commission auront chacun la faculté de la réunir en fonction des dossiers à traiter.

La composition de ces commissions est fixée de la manière suivante :

- La commission n°1 est composée de l'ensemble des membres du bureau plus les conseillers désignés par le conseil communautaire.

- Les autres commissions comprennent le président et le 1er vice-président, membres de droit de toutes les commissions, les vice-présidents et conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission et les conseillers désignés par le conseil communautaire.

D'un point de vue pratique, chaque conseiller communautaire doit faire partie d'une commission au moins et de deux au plus.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_387-DE

Il est proposé de procéder :

- à la création des commissions,
- à la désignation des membres de ces commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les membres des commissions communautaires dans le tableau ci-joint

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX



MEMBRES DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Commission n°1 : *Administration- Finances – développement institutionnel et politique de la ville, habitat, santé et petite enfance* Tous les membres du bureau sont membres de droit de la commission 1.	L'ensemble des membres du bureau plus12 conseillers. Lionel CHISS – Martial DUFLOT – Franck PIA – Mohrad LAGHRARI – Catherine THIEBLIN – Gérard HEDIN - Hubert VANYSACKER – Christophe de L'HAMAIDE – Béatrice LEJEUNE – Jacques DORIDAM – Brigitte LEFEBVRE – Jean-Charles PAILLART -Dominique CORDIER – Jean-François DUFOUR – Grégory PALANDRE – Victor DEBIL-CAUX – Laurent DELAERE – Hans DEKKERS - Loïc BARBARAS-Dominique DEVILLERS - Cédric MARTIN – Patrice HAEZEBROUCK -Aymeric BOURLEAU – Antoine SALITOT – Christophe TABARY - Laurent DELMAS - Charlotte COLIGNON - Sandra PLOMION – Ali SAHNOUN- Jean-Louis VANDEBURIE – Philippe Van WALLEGHEM Catherine CANDILLON, Leila DAGDAD, Jean-Pierre SENECHAL, Christine PRETRE, Anne-Françoise LEBRETON, Sylvain FRESNOY, Jean-Jacques DEGOUY, Hubert PROOT, Claire MARAIS-BEUIL, Hatice KILINC-SIGINIR, Régis LANGLET, Marie-Claude DEVILLERS
Commission n°2 : *Aménagement du territoire et mobilité*	La présidente le 1er vice-président, membres de droit de toutes les commissions, les vice-présidents Gérard HEDIN – Jacques DORIDAM et conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission : Hubert VANYSACKER – Christophe de l'HAMAIDE - et 31 conseillers 1 – Laurent LEFEVRE, Catherine MARTIN, Thierry AURY, Béatrice LEJ Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, DEKKERS, Aymeric BOURLEAU, Christiane HERMAND, Christophe TABAR SAHNOUN, Franck PIA, Dominique DEVILLERS, Lionnel CHISS, C PALANDRE, Patrice HAEZEBROUCK, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-C PAILLART, Philippe VAN WALLEGHEM, Jean Pierre SENECHAL, Dominique M Jean-Philippe AMANS, Jean-Jacques DEGOUY, Claire MARAIS-BEUIL, DELMAS, Samuel PAYEN, Laurent DELAERE, Philippe ENJOLRAS, MAILLET , Alain ROUSSEL, Frédéric GAMBLIN

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_387-DE

Commission n°3 : *Déchets- assainissement – eaux pluviales et milieux aquatiques*	le président le 1er vice-président, membres de droit de toutes les commissions, les vice-présidents : Béatrice LEJEUNE – Hans DEKKERS - et conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission : Philippe VAN WALLEGHEM – Jean-Louis VANDEBURIE et 22 conseillers Laurent LEFEVRE, Marianne SECK, Sophie BELLEPERCHE, Hubert VANYSACKER Christophe de l'HAMAIDE, Grégory PALANDRE, Martial DUFLOT, Jean-Pierre SENECHAL, Patrick SIGNOIRT, Jean-Jacques DEGOUY, Michel ROUTIER, Jean LEVOIR, Martine MAILLET, Christiane HERMAND, Alain ROUSSEL, Samuel PAYEN, Chantal TRANCHANT, Dominique MORET, Martine DELAPLACE, Sylvain FRENOY
Commission n°4 : *Tourisme et animation du territoire*	le président le 1er vice-président, membres de droit de toutes les commissions, les vice-présidents : Jean-François DUFOUR – Christophe TABARY - et conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission : Grégory PALANDRE – Laurent DELMAS - et 13 conseillers Catherine MARTIN, Grégory NARZIS, Antoine SALITOT, Christophe de l'HAMAIDE, Martial DUFLOT, Catherine THIEBLIN, Valérie MENARD GAULTIER, Nathalie KABYLE, Alain ROUSSEL, Brigitte LEFEBVRE, David MAGNIER, Aymeric BOURLEAU
Commission n°5: *Développement économique,* numérique, *enseignement supérieur et innovation , insertion*	le président le 1er vice-président, membres de droit de toutes les commissions, les vice-présidents : Loïc BARBARAS – Aymeric BOURLEAU - et conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la comm Cédric MARTIN - Dominique DEVILLERS – Patrice HAEZEBROUCK - et 16 conseillers Roxane LUNDY, Charles LOCQUET, Dominique CORDIER, Jean-François DU Sophie BELLEPERCHE, Lionnel CHISS, Isabelle PLOMION, Jean-Charles PAIL Charlotte COLIGNON, Alexis LE COUTEULX Bruno GRUEL, Philippe ENJO Hatice KILINC-SIGINIR, Vanessa FOULON, Marie-Claude DEVILLERS, MARAIS-BEUIL

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_387-DE

Commission n°6 *Equipements culturels et sportifs*	le président le 1er vice-président, membres de droit de toutes les commissions, les vice-présidents : Antoine SALITOT – Ali SAHNOUN et conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission et 15 conseillers Catherine CANDILLON, Medhi RAHOUI, Valérie MENARD GAULTIER, Christophe TABARY, Christine PRETRE, Catherine THIEBLIN, Nathalie KABYLE, Corinne FOURCIN, Guylaine CAPGRAS, Philippe VIBERT, David MAGNIER, Jean-Marie SIRAUT, Peggy CALLENS, David CREVET, Laurent DELMAS
Commission n°7 *Développement durable, gens du voyage et risques technologiques*	le président le 1er vice-président, membres de droit de toutes les commissions, les vice-présidents : Dominique CORDIER – Victor DEBIL-CAUX et conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission : Laurent DELAERE - et 9 conseillers Dominique CLINCKEMAILLIE, Marianne SECK, Béatrice LEJEUNE, Patrice HAEZEBROUC, Hans DEKKERS, Franck PIA, Alexis LE COUTEULX, Jean LEVOIR, Yannick MATURA

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_387-DE

2 – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES

Mme Caroline CAYEUX : Il vous est proposé la création de 7 commissions. Dans la commission n° 1, administration, finances, développement institutionnel et politique de l'habitat, et habitat, santé, petite enfance. Dans la commission n° 2, c'est l'aménagement du territoire et la mobilité. La commission 3, déchets, assainissement, eaux pluviales et milieux aquatiques. Commission 4, tourisme et animation du territoire. Commission 5, développement économique, numérique, enseignement supérieur et innovation, et insertion. Commission 6, équipements culturels et sportifs. Commission 7, développement durable, gens du voyage et risques technologiques.

La composition de ces commissions est fixée de la manière suivante : la commission n° 1 est composée de l'ensemble des membres du bureau plus 10 conseillers. Les autres commissions comprennent de droit le Président et le 1er Vice-Président, membres de droit de toutes les commissions, les vice-présidents et conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission, ainsi que 20 conseillers désignés par le Conseil Communautaire.

Le tableau ci-joint, dont je vais vous parler, correspond aux candidatures reçues à ce jour. Je vais donc faire un appel pour savoir s'il y a d'autres candidats. Certains d'entre vous ont répondu à nos sollicitations en s'inscrivant ou en proposant leur candidature. Si les groupes ne sont pas complets, je ferai évidemment appel aux uns et aux autres. Sur la délibération n° 2, je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité.**
Nous allons passer à la délibération n° 3. Si, on a adopté les 7… (hors micro)

Donc commission 1, l'ensemble des membres du Bureau plus 10 conseillers. Je vous propose les candidatures de Lionel CHISS, Martial DUFLOT, Franck PIA, Mohrad LAGHRARI, Catherine THIEBLIN, Gérard HEDIN, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Jean-Charles PAILLART, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Grégory PALANDRE, Victor DEBIL-CAUX, Laurent DELAERE, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Dominique DEVILLERS, Cédric MARTIN, Patrice HAEZEBROUCK, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Laurent DELMAS, Charlotte COLIGNON, Sandra PLOMION, Ali SAHNOUN, Jean-Louis VANDEBURIE, Philippe VAN WALLEGHEM.
Dans les 10 candidatures supplémentaires, j'ai reçu les candidatures de Catherine CANDILLON, Leila DAGDAD, Jean-Pierre SENECHAL, Christine PRETRE. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Monsieur DEGOUY. Hubert PROOT. Monsieur MAGNIER, d'accord, Madame BEUIL, pardon. Hatice KILINC SIGINIR. Monsieur LANGLET, et puis Madame DEVILLERS.
Est-ce que vous acceptez que nous votions à main levée ? Parce que sinon, pour dépouiller, nous y sommes encore toute la journée. Pas d'avis contraires ? C'est adopté, on peut voter à main levée. Je vous remercie.

Nous votons pour l'ensemble des candidats qui se sont proposés.
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Ils sont donc élus **à l'unanimité**.

La commission 2, la Présidente, le premier Vice-Président et les vice-présidents Gérard HEDIN, Jacques DORIDAM, les conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission, Hubert VANYSACKER et Christophe DE L'HAMAIDE, et 20 autres conseillers. Je vous propose Laurent LEFEVRE, Catherine MARTIN, Thierry AURY, Béatrice LEJEUNE, Christophe TABARY, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Dominique DEVILLERS, Lionel CHISS, Grégory PALANDRE, Patrice HAEZEBROUCK, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Charles PAILLART, Philippe VAN WALLEGHEM, Jean-Pierre SENECHAL, Nathalie KABILE, Aymeric BOURLEAU, Hans DEKKERS, Victor DEBIL-CAUX, Jean-François DUFOUR, Dominique CORDIER. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Alors là il va falloir faire des bulletins parce que vous êtes trop nombreux à candidater. Il n'en faut que 2. On était déjà 22. Alors vous nous donnez tous vos noms, s'il vous plaît. Laurent DELMAS, c'est déjà noté, pardon ? (hors micro) On ne va pas bloquer, on va prendre tout le monde alors. Laurent DELAERE, Monsieur ENJOLRAS, Je crois que vous étiez noté. Vous étiez noté ! Alors, qui est-ce que je n'ai pas dit ? Monsieur Alain ROUSSELLE, Frédéric GAMBLIN, Jean-Philippe AMANS, Jean-Jacques DEGOUY, Madame HERMAND, Madame MARAIS-BEUIL. Nous vous avons tout écrit, on vous enverra une confirmation, donc je ne relis pas toute la liste.
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? C'est **adopté à l'unanimité**.

On passe à la commission 3, déchets, assainissement, eaux pluviales et milieux aquatiques. La Présidente, le premier Vice-Président, les vice-présidents Béatrice LEJEUNE, Hans DEKKERS, et les conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission,

Philippe VAN WALLEGHEM, Jean-Louis VANDEBURIE, et 20 conseillers. Laurent LEFEVRE, Marianne SECK, Sophie BELLEPERCHE, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Grégory PALANDRE, Martial DUFLOT, Jean-Pierre SENECHAL, Patrick SIGNOIRT.
Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Samira vous revenez noter, c'est plus simple. Monsieur DEGOUY, Monsieur LEVOIR, Jean-Pierre SENECHAL, non ROUSSELLE. C'est 2 commissions maxi, me rappelle notre directrice juridique, on est d'accord. Madame TRANCHANT, Madame MORET, Madame DELAPLACE, Monsieur ROUTIER. Est-ce qu'on a oublié quelqu'un qui aurait levé la main ? C'est bon.
Même vote, **unanimité**.

Commission 4, la Présidente, le premier Vice-Président, membres de droit, les vice-présidents Jean-François DUFOUR, Christophe TABARY, les conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission et 20 conseillers. Catherine MARTIN, Nathalie KABILE, Grégory NARZIS, Antoine SALITOT, Christophe DE L'HAMAIDE, Martial DUFLOT, Catherine THIEBLIN, Valérie MENARD GAULTIER. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Brigitte LEFEBVRE. Alain ROUSSELLE. Monsieur MAGNIER, vous levez la main pour vous ? C'est bon.
Même vote, **unanimité**.

Commission 5, la Présidente, le premier Vice-Président, les premiers vice-présidents Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, et les conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission. Cédric MARTIN, Dominique DEVILLERS, Patrice HAEZEBROUCK, et 20 conseillers. Madame LUNDY, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Sophie BELLEPERCHE, Lionel CHISS, Sandra PLOMION, Jean-Charles PAILLART. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Charlotte COLIGNON, Charles LOCQUET, Alexis LE COUTEULX, Monsieur GRUEL, Monsieur ENJOLRAS, Hatice KILINC SIGINIR,

Vanessa FOULON, Madame DEVILLERS, Monsieur MAGNIER, Madame MARAIS-BEUIL. D'autres candidatures ?
Même vote, **unanimité**.

Commission 6, la Présidente, le premier Vice-Président, les vice-présidents Antoine SALITOT et Ali SAHNOUN, et les conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission, et 20 conseillers. Catherine CANDILLON, Mehdi RAHOUI, Valérie MENARD, Christophe TABARY, Christine PRETRE, Catherine THIEBLIN, Nathalie KABILE.
D'autres candidatures ? Corinne FOURCIN, Guylaine CAPGRAS, Philippe VIBERT, ça ne fait pas 3 ? Alors c'est 2. Monsieur MAGNIER c'est pour vous ? D'accord, Peggy CALLENS, Monsieur CREVET, Laurent DELMAS, je n'ai oublié personne ?
Même vote, **unanimité**.

Commission 7, développement durable, la Présidente, le premier Vice-Président, les vice-présidents Dominique CORDIER et Victor DEBIL-CAUX, et les conseillers communautaires délégués dont la délégation se rapporte à l'objet de la commission, Laurent DELAERE, et 20 conseillers. Dominique CLINCKEMAILLIE, Marianne SECK, Béatrice LEJEUNE, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Franck PIA.
Est-ce qu'il y en a d'autres ? Monsieur HAEZEBROUCK, Monsieur LE COUTEULX, Monsieur LEVOIR, Yannick MATURA. C'est bon, je n'oublie personne ?
Même vote, **unanimité**. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération n° 3, qui concerne la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de divers organismes (établissements scolaires, commissions départementales, etc.).

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

Délibération n°2020-388
(rapport réf 2020-388)

Désignation des représentants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein de divers organismes (établissements scolaires, commissions départementales, etc)

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

Il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein de divers organismes extérieurs (établissements scolaires, commissions départementales, etc).

Aussi, il est proposé de désigner les représentants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour les organismes inscrits dans le tableau ci-joint.

Cette liste n'étant pas exhaustive, elle sera complétée lors des prochains conseils communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les membres au sein des divers organismes inscrits dans le tableau ci-joint.

Pour Extrait Conforme
La Présidente,
Caroline CAYEUX

STRUCTURES	FONDEMENT JURIDIQUE	Nombres de sièges	Propositions	Vote
Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT)	Statuts	*4 titulaires* *4 suppléants*	*4 titulaires* Caroline CAYEUX Catherine MARTIN Jacques DORIDAM Martial DUFLOT *4 suppléants* Medhi RAHOUI Christian DEMAY Dominique DEVILLERS Frédéric GAMBLIN	**Unanimité**
Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Beauvais Tillé (CEE)	***Arrêté du 23/07/19 portant modification de la désignation des membres des la CEE*** *Article R571-73 Des représentants des établissements publics de coopération intercommunale dont au moins une commune membre est concernée par le bruit de l'aérodrome et qui ont compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, élus par les organes délibérants de ces établissements* *Article R571-80 : La commission se réunit au moins une fois par an en séance plénière. Elle est également réunie à la demande du tiers au moins de ses membres ou à celle du comité permanent.*	*6 titulaires* *6 suppléants*	*6 titulaires* Jacques DORIDAM Catherine MARTIN Christian DEMAY Philippe VAN WALLEGHEM Victor DEBIL-CAUX Marie-Manuelle JACQUES *6 suppléants* Yannick MATURA Henry GAUDISSART Alexis LE COUTEULX Jean Philippe AMANS Jean Jacques DEGOUY Jean François DUFOUR	**Unanimité**
Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO)	*Statuts* *Objet Le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise a pour objet de favoriser le développement des transports en commun et leur intermodalité* *le comité syndical se réunit au moins 1 fois par semestre*	*3 titulaires* *3 suppléants*	*3 titulaires* Caroline CAYEUX Jacques DORIDAM Dominique CORDIER *3 suppléants* Thierry AURY Patrice HAEZEBROUCK Aymeric BOURLEAU	**Unanimité**
Groupement des autorités de transports (GART)	*Statuts :* *Objet : assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;* *- ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;* *- être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne* *- développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial* *Le conseil d'administration se réunit 3 fois par an et le bureau se réunit au moins 6 fois par an.*	*1 titulaire* *1 suppléant*	*1 titulaire* Jacques DORIDAM *1 suppléant* Aymeric BOURLEAU	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

PETR (pôle d'équilibre territorial rural du Grand Beauvaisis)	*Statuts* *Objet :* *LE PETR est composé de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, da communauté de communes de la Picardie Verte, la communauté de communes Oise Picarde ; et de la communauté de communes du Pays de Bray.* *Le pôle du Grand Beauvaisis pourra conduire les réflexions et mener les études de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire, assurer l'ingénierie des projets issus du programme d'actions ou d'intérêt du pôle du Grand Beauvaisis permettant de répondre aux appels à projets, contractualiser dans le cadre des principales politiques qui concourent au développement durable de son territoire.* *Le comité syndical se réunit en séance ordinaire au moins 1 fois par trimestre*	**8 titulaires** **8 suppléants**	**8 titulaires** Caroline CAYEUX Franck PIA Martial DUFLOT Hans DEKKERS Frédéric GAMBLIN Dominique DEVILLERS Charlotte COLIGNON Hubert VANYSACKER **8 suppléants** Jacques DORIDAM Béatrice LEJEUNE Jean-François DUFOUR Dominique CORDIER Lionel CHISS Aymeric BOURLEAU Patrice HAEZEBROUCK Ali SAHNOUN	**Unanimité**
Pôle métropolitain de l'Oise	*Crée entre la communauté d'agglo de Beauvais , de Creil et de Compiègne*	**3 titulaires** **3 suppléants**	**3 titulaires** Caroline CAYEUX Gérard HEDIN Dominique DEVILLERS **3 suppléants** Franck PIA Aymeric BOURLEAU Lionel CHISS	**Unanimité**
Groupe d'action locale – liaison entre actions de développement de l'économie (LEADER) Liaison entre actions de développement de l'économie rurale	***LEADER (pour Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Leader + est la troisième phase de cette initiative, à l'œuvre sur la période 2000-2006. Il fait suite à Leader I et LEADER II. Leader PAC a été la programmation en œuvre sur la période 2007-2013. Le programme LEADER suivant s'étale sur la période 2014-2020.***	**3 titulaires** **3 suppléants**	**3 titulaires** Franck PIA Béatrice LEJEUNE Hans DEKKERS **3 suppléants** Loïc BARBARAS Gérard HEDIN Grégory PALANDRE	**Unanimité**
Maison de l'emploi et de la formation (MEF)	*Statuts Objet :* *- Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi ;* *- Exercer des actions en matière de prévision des besoins de main-d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas en cas de restructuration* *- participer également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emplois, à l'insertion à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise.L'assemblée générale est convoquée au moins une fois par an* *Le conseil d'administration est convoqué au moins 2 fois par an et le bureau aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au minimum 1 fois par trimestre*	*3 titulaires* *3 suppléants*	*3 titulaires* Martial DUFLOT Dominique DEVILLERS Jean-François DUFOUR *3 suppléants* Martine DELAPLACE Marie-Claude DEVILLERS Grégory PALANDRE	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH)	**Textes de référence Commission régie par l'article 741 bis du code général des impôts, l'article R 321-9 du code de la construction et de l'habitation l'arrêté du 8 juin 1990** ***Objet :*** *La CLAH à pour instruction et le traitement des dossiers de demande d'aides à l'amélioration du parc privé. d'opérations de lutte contre l'habitat indigne et d'opérations d'amélioration d'établissements d'hébergement.* *Cette convention définit notamment les modalités de traitement et d'instruction des dossiers de demandes d'aides par les services instructeurs.*	*1 titulaire* *1 suppléant*	*1 titulaire* Brigitte LEFEBVRE *1 suppléant* Jacques DORIDAM	**Unanimité**
Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)	**Le comité régional de l'habitat, créé par la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales** ***Objet :*** *Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement est une instance de partenariat large permettant de partager la connaissance et de débattre des enjeux d'une politique de l'habitat adaptée au contexte des Hauts-de-France.* *Il est également chargé d'émettre des avis* *sur la programmation des aides à la pierre,* *sur les Programmes Locaux et* *Départementaux de l'habitat.* *le CRHH se réunit deux à trois fois par an en séance plénière*	*1 titulaire* *1 suppléant*	*1 titulaire* Brigitte LEFEBVRE *1 suppléant* Jacques DORIDAM	**Unanimité**
SA HLM du Beauvaisis Conseil d'administration	***Statuts*** ***Objet :*** *Le conseil d'administration à pour objet d'organiser :* ***- la stabilité de l'actionnariat de référence de la Société, en définissant les modalités de détention et de gestion des titres,*** ***- la gouvernance de la Société et notamment la représentation des Parties dans les organes d'administration de la Société.*** ***- la stratégie de développement de la Société, en prévoyant les modalités de prise de décisions stratégiques concernant le développement, le fonctionnement et les activités de la Société,*** ***- la concertation et la conciliation des Parties sur les conditions de l'expression du vote commun au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la Société, ainsi que sur les modalités de résolution des litiges pouvant survenir entre les Parties.*** ***Le Bureau se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum cinq jours avant chaque réunion du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.***	**6 titulaires** **6 suppléants**	**6 titulaires** Caroline CAYEUX Brigitte LEFEBVRE Jacques DORIDAM Franck PIA Christophe DE L'HAMAIDE Christophe TABARY **6 suppléants** Marianne SECQ Dominique CORDIER Martial DUFLOT Ali SAHNOUN Hans DEKKERS David MAGNIER	**Unanimité**
SA HLM de l'Oise		**1titulaire** **1 suppléant**	**1titulaire** Jacques DORIDAM **1 suppléant** Béatrice LEJEUNE	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

Etablissement public foncier local du département de l'Oise (assemblée générale) EPFLO	*Statuts* ***Objet : L'EPFLO** est compétent pour réaliser pour son propre compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.* *Il a pour objectifs principaux :* *- acquérir des réserves foncières ou immobilières en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement* *- mener des actions en matière de développement économique contribuant à l'aménagement et au développement durable du territoire.* *Le comité syndical se réunit en séance ordinaire au moins 3 fois par an*	2 titulaires 2 suppléants	2 titulaires Jacques DORIDAM Gérard HEDIN 2 suppléants Béatrice LEJEUNE Martial DUFLOT	**Unanimité**
Agence d'urbanisme Oise-Les Vallées (adhésion au 1er/01/2017)	*Statuts* *Objet : Mission d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Les agences d'urbanisme ont un statut d'association où se retrouvent, autour des collectivités impliquées, l'Etat et les autres partenaires publics du développement urbain.* *Elles ont un fonctionnement partenarial ainsi qu'un fort ancrage territorial* *L'assemblée générale se réunit autant de fois que nécessaire et se réunit obligatoirement 1 fois par an*	*4 délégués désignés par chaque EPCI dont la population est supérieure à 70 000 habitants*	**4 titulaires** Franck PIA Hans DEKKERS Grégory PALANDRE Dominique MORET	**Unanimité**
SE 60 (Commission consultative paritaire dans le domaine de l'énergie) Infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE)	*l'article* *L.2224-37-1 du CGCT* **Autorité organisatrice du service public de distribution et de fourniture d'électricité**	*Chaque EPCI à fiscalité propre adhérant au SE60 est représenté au sein du comité par un délégué*	**1 titulaire** Hubert VANYSACKER **1 suppléant** Philippe VAN WALLEGHEM	**Unanimité**
Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)	*Article L751-2 du code du commerce* *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant ; rôle principal de statuer :* *- sur les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale qui ont pour objet la création ou l'extension d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 1 000 m2 ;* *- sur les demandes d'avis qui lui sont présentées par le maire d'une commune de moins de 20 000 habitants ou le président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme dont fait partie cette commune sur les demandes de permis de construire concernant un équipement commercial dont la surface est comprise entre 300 et 1 000 m2 ;* *- sur certains projets d'aménagement cinématographique.*	**1 titulaire** **1 suppléant**	**1 titulaire** Caroline CAYEUX **1 suppléant** Gérard HEDIN	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)	**Décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.** ***Cette instance veille au respect de la réglementation en matière de sécurité incendie et de panique et d'accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP)***	**Le président de l'EPCI** **Le président peut être représenté par un vice-président ou à défaut par un membre du conseil de l'établissement public qui l'aura désigné**	*1 titulaire* Jérôme LIEVAIN *1 suppléant* Laurent DELMAS	**Unanimité**
Société publique locale d'aménagement de l'Oise (SAO) **Assemblée générale** **.....** **(1 titulaire/ suppléant)** **Conseil d'administration.....** **....** **3 représentants**	La SAO a vocation à mener des opérations d'aménagement et d'équipement publics pour le compte des collectivités qui en sont actionnaires, via une convention.	**Assemblée générale** **1 titulaire** **1 suppléant** **+ Conseil d'administration 3 représentants**	**Assemblée générale** **1 titulaire** Victor DEBIL CAUX **1 suppléant** Caroline CAYEUX **Conseil d'administration.....** **3 représentants** Gérard HEDIN Franck PIA Hans DEKKERS	**Unanimité**
Comité des œuvres sociales du personnel municipal, du CCAS et de la CAB (COS)	Statuts Association d'œuvres sociales sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 Améliore le sort moral et matériel des agents municipaux	1 Titulaire	1 Titulaire Christophe TABARY	**Unanimité**
Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)	**statuts**	**1 titulaire**	**1 titulaire** Jean-François DUFOUR	**Unanimité**
Centre hospitalier de Beauvais conseil de surveillance	Article L. 6141-1 du code la santé publique *Objet :Le conseil de surveillance se prononce sur les orientations stratégiques de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur la gestion et la santé financière de l'établissement. Il délibère sur l'organisation des pôles d'activité et des structures internes. Il dispose de compétences élargies en matière de coopération entre établissements. Il donne son avis sur la politique d'amélioration de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité des soins*	représentants de l'EPCI dont la commune siège de l'établissement est membre ou, à défaut, un autre représentant de la commune siège de l'établissement principal	*2 représentants* Isabelle SOULA Martine DELAPLACE	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

Conseil de surveillance – Hôpital Jean-Baptiste CARON de Crèvecœur-le-Grand	Article L. 6141-1 du code la santé publique Le maire de la commune siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne. Orientation stratégique et contrôle de la gestion d l'établissement Il se réunit au moins 4 fois par an.	*1 représentant*	*1 représentant* Hubert VANYSACKER	**Unanimité**
Association initiative Oise Ouest	STATUTS	**1 titulaire** **1suppléant**	**1 titulaire** Loïc BARBARAS **1suppléant** Jean-François DUFOUR	**Unanimité**
Commission départementale des risques naturels majeurs	*Article R565-6* *II. - Elle comprend en nombre égal :* *1° Des représentants élus des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics territoriaux de bassin situés en tout ou partie dans le département ;* *II.-Elle émet un avis sur :* *1° Les projets de schémas de prévention des risques naturels et leur exécution ;* *2° La délimitation des zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement et des zones de mobilité d'un cours d'eau mentionnées à l'article L. 211-12, ainsi que les obligations faites aux propriétaires et exploitants des terrains ;* *3° La délimitation des zones d'érosion, les programmes d'action correspondants et leur application dans les conditions prévues par les articles R. 114-1, R. 114-3 et R. 114-4 du code rural et de la pêche maritime.* *III.-Elle est informée, chaque année, des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs*	**1 titulaire** **1 Suppléant**	**1 titulaire** Dominique CORDIER **Suppléant** Yannick MATURA	**Unanimité**
Plan départemental d'amélioration du logement des personnes défavorisées	*Décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées* *un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale ayant conclu, en application de l'article L. 301-5-1 du code de la construction et de l'habitation, une convention avec l'Etat ;* *un représentant des établissements publics de coopération intercommunale ayant prescrit ou approuvé un programme local de l'habitat ;*	**1 titulaire** **1 suppléant**	**1 titulaire** Brigitte LEFEBVRE **1 suppléant** Monette VASSEUR	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées		**3 titulaires CAB** **3 titulaires ville** **3 suppléants CAB** **3suppléants ville**	**3 titulaires CAB** Jean-Charles PAILLART Sylvain FRESNOY Noël VERSCHAEVE **3 titulaires ville** Jérôme LIEVAIN Isabelle SOULA Charlotte COLIGNON **3 suppléants CAB** Catherine CANDILLON Marie-Claude DEVILLERS Nathalie KABYLE **3suppléants ville** Jacqueline MENOUBE Monette VASSEUR Laureen HULOT	**Unanimité**
Commission départementale consultative des gens du voyage	***Décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage*** ***La commission se réunit au moins deux fois par an*** ***Quatre représentants du ou des établissements publics de coopération intercommunale du département désignés par l'Assemblée des communautés de France sur proposition de l'association des maires du département dont, si le département comprend une des métropoles créées en application du titre Ier du livre II de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales, au moins un représentant de cette dernière*** ***Chaque membre de la commission peut être remplacé par un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire***	**1 titulaire** **1 suppléant**	**1 titulaire** Dominique CORDIER **1 suppléant** Catherine MARTIN	**Unanimité**
Association AMORCE	*Statuts* *Objet l'association accompagne et représente les collectivités et les acteurs locaux dans la gestion territoriale de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement et traite de toute activité en lien avec ces thématiques, en faveur de la transition écologique des territoires et de la protection du climat.* *L'assemblée se réunit une fois au moins une fois par an.* *Lorsqu'une collectivité ou un professionnel adhère à l'association il appartient à ses organes décisionnels de désigner la personne qui la ou le représente au sein des instances de l'association* *Chaque membre désigne un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant*	**1 titulaire** **1 Suppléant**	**1 titulaire/** Philippe VAN WALLEGHEM **Suppléant** Jean-Louis VANDEBURIE	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

Association ATMO Hauts de France	*Statuts* **Objet :** *- participer aux réunions de comités territoriaux* *- participer aux **réunions de votre collège** et échanger avec les autres acteurs locaux et régionaux sur vos plans d'actions Air Santé Climat Energie.* *- participer aux différentes **commissions thématiques** (communication, technique/ études, ressources.) afin que vos idées et attentes puissent influer et contribuer à la définition des programmes d'actions, validés par le Bureau et le Conseil d'Administration*	**1 titulaire** **1 Suppléant**	**1 titulaire** Victor DEBIL CAUX **1 Suppléant** Laurent DELAERE	**Unanimité**
Jury du dispositif «bourse aux initiatives et projets étudiants		**3 représentants**	**3 représentants** Aymeric BOURLEAU Mohrad LAGHRARI Christophe TABARY	**Unanimité**
Conférence territoriale de l'association Picardie Université		1 représentant	1 représentant Aymeric BOURLEAU	**Unanimité**
Comité de suivi du site SEVESO de Bresles		**1 titulaire** **1 Suppléant**	**1 titulaire** Dominique CORDIER 1 **Suppléant** Grégory PALANDRE	**Unanimité**
Syndicat mixte du Scot Beauvais – Clermontois	*Arrêté préfectoral en date du 18 février 2020 portant création du syndicat du SCoT beauvais Clermontois* *Le syndicat mixte à pour objet l'élaboration, la validation, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale*	12 titulaires	**12 titulaires** Franck PIA Gérard HEDIN Patrice HAEZEBROUCK Lionel CHISS Christophe TABARY Aymeric BOURLEAU Dominique CORDIER Hubert VANYSACKER Jean-François DUFOUR Béatrice LEJEUNE Jean Louis VANDEBURIE Victor DEBIL-CAUX **12 suppléants** Mohrad LAGHRARI Christophe DE L'HAMAIDE Martial DUFLOT Jean-Charles PAILLART Jean-Pierre SENECHAL Ali SAHNOUN Loïc BARBARAS Dominique MORET Hans DEKKERS Catherine MARTIN Charles LOCQUET Régis LANGLET	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

Syndicat mixte Oise très haut débit		**13 titulaires et 13 suppléants**	**13 Titulaires** Cédric MARTIN Béatrice LEJEUNE Jean-François DUFOUR Frederic GAMBLIN Hubert PROOT Patrick SIGNOIRT Philippe VAN VALLEGHEM Laurent DELAERE Christophe DE L'HAMAIDE Hubert VANYSACKER Patrice HAEZEBROUCK Aymeric BOURLEAU Martial DUFLOT **13 suppléants** Loïc BARBARAS Jean-Louis VANDEBURIE Dominique DEVILLERS Jean-Marie DURIEZ Martine DELAPLACE Alain ROUSSEL Claire MARAIS-BEUIL Alexis LE COUTEULX Jean-Pierre SENECHAL Catherine CANDILLON Nathalie ROLLAND Stéphane CAUCHOIS Hatice KILINC-SIGINIR	**Unanimité**
Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO)		**13 Titulaires et 13 suppléants**	**13 titulaires** Laurent LEFEVRE Béatrice LEJEUNE Franck PIA Grégory PALANDRE Dominique CLINCKMAILLIE Jean-François DUFOUR Yannick MATURA Dominique CORDIER Christophe TABARY Hans DEKKERS Martial DUFLOT Laurent DELAERE Jean-Pierre SENECHAL **13 suppléants** Frédéric GAMBLIN David MAGNIER Claire MARAIS-BEUIL Éric MICLOTTE Marie-Claude DEVILLERS Samuel PAYEN Jacques DORIDAM Mohrad LAGHRARI Nathalie ROLLAND Hatice KILINC-SIGINIR Patrice KAEZEBROUCK Régis LANGLET Philippe VAN WALLEGHEM	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

Répartition des élus dans les conseils d'administration des établissements scolaires et structures périscolaires

	Nombre de sièges	Titulaires	Votes	Suppléants	Votes
Collège Henri Baumont **≤ 600 élèves** **(1 représentant ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Isabelle SOULA	Unanimité	Peggy CALLENS	Unanimité
Collège Charles Fauqueux **≤ 600 élèves** **(1 représentant ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Mamadou BATHILY	Unanimité	Yannick MATURA	Unanimité
Collège Jules Michelet **≤ 600 élèves** **(1 représentant ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Charlotte COLIGNON	Unanimité	Halima KHARROUBI	Unanimité
Collège Jean-Baptiste Pellerin **≥600 élèves** **(2 représentants ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Vanessa FOULON	Unanimité	Franck PIA	Unanimité
Collège George Sand **≤ 600 élèves** **(1 représentant ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Guylaine CAPGRAS	Unanimité	Laureen HULOT	Unanimité
Collège Point du Jour – Auneuil **≤ 600 élèves** **(1 représentant ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Martine DELAPLACE	Unanimité	Nathalie KABYLE	Unanimité
Collège Condorcet - Bresles **≤ 600 élèves** **(1 représentant ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Marie Claude DEVILLERS	Unanimité	Valérie MENARD GAULTIER	Unanimité
Collège Jéhan le Freron - Crèvecœur-le-Grand **≤ 600 élèves** **(1 représentant ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Sophie BELLEPERCHE	Unanimité	Dominique DEVILLERS	Unanimité

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

	nombre de sièges	Titulaires	Votes	Suppléants	Votes
Lycée général et technologique Felix-Faure **(2 représentants ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Yannick MATURA	**Unanimité**	Anne Françoise LEBRETON	**Unanimité**
Lycée général et technologique Jeanne Hachette **(2 représentants ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Jaqueline MENOUBE	**Unanimité**	Halima KHARROUBI	**Unanimité**
Lycée général et technologique François Truffaut **(2 représentants ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Farida TIMMERMAN	**Unanimité**	Mohrad LAGHRARI	**Unanimité**
Lycée général et technologique Paul Langevin **(2 représentants ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Antoine SALITOT	**Unanimité**	Ludovic CASTANIE	**Unanimité**
Lycée professionnel Paul Langevin **(2 représentants ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Antoine SALITOT	**Unanimité**	Ludovic CASTANIE	**Unanimité**
Lycée professionnel Jean Baptiste. Corot **(2 représentants ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Corinne FOURCIN	**Unanimité**	Lionel CHISS	**Unanimité**
Lycée professionnel des Jacobins **(2 représentants ville + 1 représentant CAB)**	1 titulaire 1 suppléant	Victor DEBIL CAUX	**Unanimité**	Laureen HULOT	**Unanimité**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_388-DE

3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES (ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, COMMISSIONS DEPARTEMENTALES, ETC.)

Mme Caroline CAYEUX : Sur le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais Tillé, il y a 4 titulaires et 4 suppléants. Dans les titulaires, je vous propose : Catherine MARTIN, Jacques DORIDAM, Martial DUFLOT et moi-même. Dans les 4 suppléants, je vous propose : Mehdi RAHOUI, Christian DEMAY, Dominique DEVILLERS, Frédéric GAMBLIN.
Est-ce qu'il y aurait d'autres candidatures ?
Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

La Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Beauvais Tillé, 6 titulaires, 6 suppléants. En titulaires, je vous propose : Jacques DORIDAM, Catherine MARTIN, Christian DEMAY, Philippe WALLEGHEM, Victor DEBIL-CAUX, Frédéric GAMBLIN. Et dans les suppléants, je vous propose : Yannick MATURA, Henry GAUDISSART, Alexis LE COUTEULX, Jean-Philippe AMANS, Jean-Jacques DEGOUY, Jean-François DUFOUR.
C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise, le SMTCO. 3 titulaires, je vous propose : Jacques DORIDAM, Dominique CORDIER et moi-même. 3 suppléants, je vous propose : Thierry AURY, Patrice HAEZEBROUCK, Aymeric BOURLEAU.
Pas de remarques ? C'est **adopté à l'unanimité**.

Le Groupement des Autorités de Transport, le G.A.R.T., 1 titulaire, 1 suppléant. Je vous propose Jacques DORIDAM et en suppléant Aymeric BOURLEAU.
Pas d'autres candidatures ? C'est **adopté à l'unanimité**.

Le P.E.T.R., c'est le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Grand Beauvaisis. 8 titulaires, 8 suppléants. Je vous propose : Franck PIA, Martial DUFLOT, Hans DEKKERS, Frédéric GAMBLIN, Dominique DEVILLERS, Charlotte COLIGNON, Hubert VANYSACKER et moi-même, en titulaires. En suppléants, Jacques DORIDAM, Béatrice LEJEUNE, Jean-François DUFOUR, Dominique CORDIER, Lionel CHISS, Aymeric BOURLEAU, Patrice HAEZEBROUCK, Ali SAHNOUN. Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Pôle Métropolitain de l'Oise, 3 titulaires, 3 suppléants. 3 titulaires, je vous propose : Gérard HEDIN, Dominique DEVILLERS, et moi-même. 3 suppléants, je vous propose : Franck PIA, Aymeric BOURLEAU, Lionel CHISS. Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Le groupe d'actions locales, Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie, LEADER, pour la période 2014-2020, et la Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale. 3 titulaires, 3 suppléants. En titulaires, je vous propose : Béatrice LEJEUNE, Franck PIA, Hans DEKKERS. En suppléants : Grégory PALANDRE, Gérard HEDIN et Loïc BARBARAS. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Maison de l'Emploi et de la Formation, 3 titulaires, 3 suppléants. En titulaires : Dominique DEVILLERS, Jean-François DUFOUR et Martial DUFLOT. Et en suppléants : Martine DELAPLACE, Marie-Claude DEVILLERS et Grégory PALANDRE. Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, 1 titulaire, 1 suppléant. Je vous propose Brigitte LEFEBVRE en titulaire et Jacques DORIDAM en suppléant. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, 1 titulaire, 1 suppléant. Je vous propose les mêmes, Brigitte LEFEBVRE et Jacques DORIDAM. Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

La S.A. H.L.M. du Beauvaisis pour le Conseil d'Administration, 6 titulaires, 6 suppléants. Je vous propose en titulaires : Brigitte LEFEBVRE, Jacques DORIDAM, Franck PIA, Christophe DE L'HAMAIDE, Christophe TABARY et moi-même. Pas de remarques ?
En suppléants, je vous propose : Marianne SECK, Dominique CORDIER, Martial DUFLOT, Ali SAHNOUN, Hans DEKKERS. Il en manque un, il n'y en a que 5. Oui, Monsieur MAGNIER ? Pour vous pour Madame BEUIL ? Pour vous.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Sur la S.A. H.L.M. de l'Oise, il faut aussi, sur l'exécutif, un titulaire et un suppléant. Je vous propose Jacques DORIDAM et Béatrice LEJEUNE en suppléante. Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Je reviens sur l'E.P.F.L.O., 2 titulaires et 2 suppléants. En titulaires, je vous propose : Jacques DORIDAM et Gérard HEDIN. Et en suppléants : Béatrice LEJEUNE et Martial DUFLOT. Pas de commentaires ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

L'Agence d'Urbanisme Oise la Vallée. 4 délégués désignés par chaque E.P.C.I. dont la population est supérieure à 70 000 habitants. Je vous propose : Franck PIA, Hans DEKKERS, Grégory PALANDRE et Dominique MORET. Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Le S.E.60, c'est la Commission Consultative Paritaire dans le domaine de l'énergie. Un titulaire, un suppléant. Je vous propose Hubert VANYSACKER en titulaire et Philippe WALLEGHEM en suppléant. Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial, la C.D.A.C. Un seul titulaire, un seul suppléant. Je vous propose moi-même en titulaire et Gérard HEDIN en suppléant. Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité. Un titulaire, un suppléant. Je vous propose Jérôme LIEVAIN en titulaire et un suppléant, je vous propose Laurent DELMAS. Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

La Société Publique Locale d'Aménagement de l'Oise, la S.A.O. Un titulaire pour l'assemblée générale et un suppléant. Je vous propose Victor DEBIL-CAUX en titulaire et moi-même en suppléante.
Et 3 représentants au conseil d'administration, je vous propose Gérard HEDIN, Franck PIA, Hans DEKKERS. Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Le Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal de la C.A.B. et du C.C.A.S.. Un titulaire, je vous propose Christophe TABARY. Pas de commentaires ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Le Comité National d'Actions Sociales pour le personnel des collectivité. Un seul titulaire et je vous propose Jean-François DUFOUR.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Pour le Centre Hospitalier de Beauvais et le Conseil de Surveillance, il y a 2 représentants de l'Agglo. Je vous propose, comme je l'ai dit tout à l'heure, Isabelle SOULA et Martine DELAPLACE. Pas de commentaires ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Pour le Conseil de Surveillance de l'hôpital Jean-Baptiste Caron de Crèvecœur, un seul représentant, je vous propose Hubert VANYSACKER.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Association Initiatives Oise Ouest, un titulaire et un suppléant. Je vous propose Loïc BARBARAS et en suppléant Jean-François DUFOUR.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Commission Départementale des risques naturels majeurs. Un titulaire, un suppléant. Un titulaire, je vous propose Dominique CORDIER, et en suppléant Yannick MATURA. Pas de commentaires ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Plan Départemental d'Amélioration du Logement des personnes défavorisées. Un titulaire, un suppléant. Je vous propose Brigitte LEFEBVRE en titulaire et Monette VASSEUR en suppléante. Pas de questions ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. 3 titulaires pour la C.A.B., 3 suppléants pour la C.A.B. Et ensuite, 3 titulaires Ville et 3 suppléants Ville.
3 titulaires C.A.B., je vous propose : Jean-Charles PAILLART, Sylvain FRENOY et Noël VERCHAEVE.
3 titulaires Ville : Jérôme LIEVAIN, Isabelle SOULA, Charlotte COLIGNON. Pas de commentaires ?
3 suppléants C.A.B. : Catherine CANDILLON, et j'ai 2 places. Monsieur MAGNIER, Madame BEUIL, non ? Ah oui c'est représentant des communes, excusez-moi. Alors, dans les communes. Marie-Claude DEVILLERS. Et ensuite ? Oui, Nathalie KABILE ?
Ensuite, 3 suppléants Ville, nous avions Jacqueline MENOUBE, Monette VASSEUR et Laureen HULOT.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Commission Départementale Consultative des gens du voyage. Un titulaire, Dominique CORDIER, un suppléant, Catherine MARTIN.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Association AMORCE. Un titulaire, un suppléant. Un titulaire, je vous propose Philippe WALLEGHEM, et un suppléant je vous propose Jean-Louis VANDEBURIE.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Association A.T.M.O. Hauts-de-France. Un titulaire et un suppléant. Un titulaire, je vous propose Victor DEBIL-CAUX, et un suppléant, Laurent DELAERE.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Le jury du dispositif Bourse aux Initiatives et projets étudiants. 3 représentants, je vous propose Aymeric BOURLEAU, Mohrad LAGHRARI et Christophe TABARY. Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.

Conférence territoriale de l'association Picardie Université. Un seul représentant, je vous propose Aymeric BOURLEAU.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Comité de suivi du site SEVESO de Bresles, je vous propose Dominique CORDIER et comme suppléant Grégory PALANDRE.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Syndicat Mixte du S.C.O.T. Beauvais Clermontois. Il faut 12 titulaires et 12 suppléants.
Dans les titulaires, je vous propose : Franck PIA, Gérard HEDIN, Patrice HAEZEBROUCK, Lionel CHISS, Christophe TABARY, Aymeric BOURLEAU, Dominique CORDIER, Hubert VANYSACKER, Jean-François DUFOUR, Béatrice LEJEUNE, Jean-Louis VANDEBURIE, Victor DEBIL-CAUX. Ça fait 12. Est-ce qu'il y en aurait d'autres ? Monsieur DEKKERS. Alors est-ce qu'il y a quelqu'un qui se retire pour Monsieur DEKKERS pour le S.C.O.T. ? On vous met suppléant et puis il y en aura bien un qui n'ira pas de temps en temps.
12 suppléants : Christophe DE L'HAMAIDE, Martial DUFLOT, Jean-Charles PAILLART, Jean-Pierre SENECHAL, Ali SAHNOUN, Loïc BARBARAS, Hans DEKKERS, Mohrad LAGHRARI et Dominique MORET. Alors Catherine MARTIN, Charles LOCQUET, et Monsieur LANGLET.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Le Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit. 13 titulaires, 13 suppléants.
En titulaires, je vous propose : Cédric MARTIN, Béatrice LEJEUNE, Jean-François DUFOUR, Frédéric GAMBLIN, Hubert PROOT, Patrick SIGNOIRT, Philippe WALLEGHEM, Laurent DELAERE, Christophe DE L'HAMAIDE, Hubert VANYSACKER, Patrice HAEZEBROUCK, Aymeric BOURLEAU, Martial DUFLOT.
Et en suppléants : Loïc BARBARAS, Jean-Louis VANDEBURIE, Dominique DEVILLERS, Jean-Marie DURIEZ, Martine DELAPLACE. Et il y a plein de places. Alors Monsieur ROUSSELLE, Monsieur MAGNIER pour Madame BEUIL, le maire de Nivillers, Alexis LE COUTEULX, Jean-Pierre SENECHAL, Madame CANDILLON, Madame ROLLAND, Madame MORET. (hors micro) Il y a encore une place. Hatice KILINC SIGINIR
C'est **adopté à l'unanimité**.

Et nous arrivons au Syndicat Mixte du Département de l'Oise, le S.M.D.O. Il y a 13 titulaires et 13 suppléants.
Dans les titulaires, je vous propose : Laurent LEFEVRE, Béatrice LEJEUNE, Franck PIA, Grégory PALANDRE, Dominique CLINCKEMAILLIE, Jean-François DUFOUR, Yannick MATURA, Dominique CORDIER, Christophe TABARY, Hubert VANYSACKER, Hans DEKKERS, Martial DUFLOT, Laurent DELAERE. Ça, c'est pour les 13 titulaires. Oui ? Ah vous avez changé avec Jean-Pierre SENECHAL. Donc Hubert VANYSACKER c'est Jean-Pierre SENECHAL en titulaire.
En suppléants, je n'ai qu'une candidature, Frédéric GAMBLIN. Est-ce qu'il y en a d'autres ?Madame DEVILLERS, Monsieur MAGNIER, Philippe WALLEGHEM en suppléant. Monsieur PAILLART. Jacques DORIDAM. Alors Madame ROLLAND. (hors micro) C'est bon. Il en manque un. Monsieur LANGLET.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Maintenant, nous passons à la répartition des élus dans les Conseils d'Administration des établissements scolaires et structures périscolaires.
Pour le collège Henri Baumont, nous avons en titulaire Isabelle SOULA. Il faudrait un suppléant. C'est Peggy CALLENS, pardon. On votera tout d'un bloc sur les collèges.
Collège Fauqueux, un titulaire, Mamadou BATHILY et Yannick MATURA en suppléant.
Collège Jules Michelet, Charlotte COLIGNON en titulaire, Halima KHARROUBI en suppléante.
Collège Pellerin, Vanessa FOULON en titulaire, et Franck PIA en suppléant.
Collège George Sand, Guylaine CAPGRAS en titulaire, et Laureen HULOT en suppléante.
Le collège d'Auneuil, Martine DELAPLACE en titulaire, et Nathalie KABILE en suppléante.
Collège Condorcet de Bresles, Marie-Claude DEVILLERS en titulaire, et Valérie MENARD en suppléante.
Collège Le Fréron Crèvecoeur-le-Grand, un titulaire Sophie BELLEPERCHE, et Dominique DEVILLERS en suppléant.
C'est **adopté à l'unanimité**.

Ensuite, nous avons les lycées.
Lycée général technologique Félix Faure, un titulaire Yannick MATURA, une suppléante Anne-Françoise LEBRETON.
Lycée général et technologique Jeanne Hachette, titulaire Jacqueline MENOUBE, suppléante Halima KHARROUBI.
François Truffaut, un titulaire Farida TIMMERMAN, et Mohrad LAGHRARI.
Paul Langevin, Antoine SALITOT, Ludovic CASTANIE en suppléant.
Paul Langevin professionnel, Antoine SALITOT et Ludovic CASTANIE, idem.
Lycée professionnel Jean-Baptiste Corot, Corinne FOURCIN, Lionel CHISS.
Lycée professionnel des Jacobins, Victor DEBIL-CAUX, Laureen HULOT en suppléante.
C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
On passe maintenant au dossier 4 avec la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_389-DE

Délibération n°2020-389
(rapport réf 2020-389)

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

Conformément aux articles L.1414-2 et L.1411-5, la commission d'appel d'offres est présidée par le président de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ou son représentant, et est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil communautaire en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est donc proposé au conseil communautaire de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne au sein de la commission d'appel d'offres en qualité de membres titulaires messieurs Jean-Louis VANDEBURIE, Gérard HEDIN, Jacques DORIDAM, Cédric MARTIN, et Thierry AURY, **et en qualité de membres suppléants,** mesdames Sandra PLOMION, Monette-Simone VASSEUR, messieurs Jean-Jacques DEGOUY, Victor DEBIL-CAUX et Aymeric BOURLEAU.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

4 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mme Caroline CAYEUX : Je précise tout de suite qu'exceptionnellement, une Commission d'Appel d'Offres aura lieu le jeudi 23 juillet à 16h dans les locaux de la Communauté d'Agglomération.

Cette Commission d'appel d'Offres est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les propositions des titulaires : Jean-Louis VANDEBURIE, Gérard HEDIN, Jacques DORIDAM, Cédric MARTIN, Thierry AURY.
Suppléants : Jean-Jacques DEGOUY, Victor DEBIL-CAUX, Sandra PLOMION, Monette VASSEUR, Aymeric BOURLEAU.
Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Vous acceptez toujours qu'on vote à main levée ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.
Nous passons à la délibération n° 5 la commission de Délégation de Service Public, sa création d'une part et ensuite ses membres.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_390-DE

Délibération n°2020-390
(rapport réf 2020-390)

Administration générale - commande publique - commission de délégation de service public permanente - création et composition

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

Depuis la loi du 29 janvier 1993, les délégations de service public font l'objet d'une procédure de dévolution définie aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cette procédure prévoit l'intervention d'une commission dénommée « commission de délégation des services publics » (CDSP).

1- Rôle de la commission de DSP :

La commission a pour missions :

- d'examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public) ;
- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- d'analyser les offres, émettre un avis et dresser un procès-verbal d'analyse des offres ;
- d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

2- Composition de la commission de DSP (L 1411-5 du CGCT) :

Siègent à la commission avec voix délibérative, pour les communes :
- la Présidente : l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public (DSP) ou son représentant,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein (5 titulaires et 5 suppléants).

Siègent également à la commission avec voix consultative :
- le comptable de la collectivité,
- un représentant du ministre chargé de la concurrence,
- un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

3- Modalités d'élection des membres de la commission de DSP :

Ses membres sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D.1411-5 du CGCT), au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L.2121-21 du CGCT).
Il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires (article L.1411-5).

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_390-DE

Il est proposé au conseil communautaire :
- de créer une commission de délégation de service publique à titre permanent pour la durée du mandat ;

- d'élire cinq membres titulaires et suppléants au sein du conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne au sein de la commission de délégation de service public permanente qualité de membres titulaires messieurs Dominique DEVILLERS, Cédric MARTIN, Franck PIA, Lionel CHISS, Grégory NARZIS **et en qualité de membres suppléants** madame Isabelle SOULA, messieurs Jean-Marie DURIEZ, Laurent, LEFEVRE Victor DEBIL-CAUX, Jean-Louis VANDEBURIE.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

5 – ADMINISTRATION GENERALE -COMMANDE PUBLIQUE -COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PERMANENTE -CREATION ET COMPOSITION

Mme Caroline CAYEUX : Siègent à la commission avec voix délibérative pour les communes, la Présidente et 5 membres de l'assemblée délibérante élus, 5 titulaires et 5 suppléants. Siègent également à la commission, je le rappelle, avec voix consultative, le comptable de la collectivité, un représentant du Ministre Chargé de la Concurrence, et un ou plusieurs agents de la collectivité ou de l'établissement public désigné par le président de la commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la Délégation de Service Public.
Nous vous proposons comme titulaires : Dominique DEVILLERS, Cédric MARTIN, Franck PIA, Lionel CHISS, Grégory NARZIS. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?
Et en suppléants, je vous propose : Jean-Marie DURIEZ, Laurent LEFEVRE, Victor DEBIL-CAUX, Isabelle SOULA, Jean-Louis VANDEBURIE. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Dossier n° 6, la mise en place de la Conférence des Maires.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_391-DE

Délibération n°2020-391
(rapport réf 2020-391)

Mise en place de la conférence des maires

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

L'article L.5211-11-3 du code général des collectivités territoriales issu de l'article 1er de la loi du 27 décembre 2019 rend obligatoire la création d'une conférence des maires dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

La conférence des maires est présidée par le président de l'EPCI.
Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'EPCI ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires (art. L.5211-11-3).

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire la création de la conférence des Maires.

Elle sera présidée par Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement par le 1er vice-président et composée des 52 maires des communes membres de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB).

Organe d'orientation stratégique de la CAB, la conférence des maires se réunira chaque fois que nécessaire pour travailler à la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire de de la CAB, partager l'information et échanger sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

Chaque maire y disposera d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

6 – MISE EN PLACE DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Mme Caroline CAYEUX : Sur la mise en place de la Conférence des Maires, elle est présidée par le président de l'E.P.C.I. et elle comprend évidemment les maires des communes membres.
Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire la création de la Conférence des Maires. Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Dossier n° 7, je passe la parole à Jean-François DUFOUR.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_356-DE

Délibération n°2020-356
(rapport réf 2020-356)

Tourisme - Office de Tourisme de l'agglomération de Beauvais - Représentants au Comité de Direction - Désignation

Monsieur Jean-François DUFOUR, Vice-Président

Par délibération en date du 22 octobre 2012, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a créé un office de tourisme intercommunal sous forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) à compter du 1er janvier 2013.

Comme prévu par les textes (articles L.133-4, R.133-3 et suivants du code du tourisme), cet établissement est administré par un comité de direction, lequel a compétence pour délibérer sur les questions intéressant le fonctionnement de l'office de tourisme.

A cet effet, les membres du comité de direction de l'EPIC sont désignés par le conseil communautaire pour la durée du mandat.

Il appartient donc à la communauté d'agglomération du Beauvaisis de désigner les membres du comité de direction de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

Conformément aux statuts de l'EPIC, 21 membres titulaires et 6 membres suppléants composent le comité de direction en 3 collèges selon la répartition suivante :

- Le collège des élus composé de 11 titulaires et de 2 suppléants :

Sont désignés les membres titulaires suivants :
Suppléants :

- Le collège des socioprofessionnels composé de 5 titulaires et de 2 suppléants :

Sont désignés les membres titulaires suivants : Frédéric DUMONT, Thierry HOEBEKE, Olivier JANNEAU, Cécile RODRIGUEZ et Bruno SIMON.
Suppléants : José POLO et Angélique SAVARY.

- Le collège des personnes qualifiées composé de 5 titulaires et de 2 suppléants :

Sont désignés les membres titulaires suivants : Gilles BAUD-BERTHIER, Marie-Noëlle BLAIN, Frédéric COLOMB, Fatima ABLA et Eline WATBOT.
Suppléants : Solange ALAURENT et Gilles BACONNIER.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la composition du comité de direction de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne, au sein comité de direction de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais en qualité de représentants titulaires mesdames Caroline CAYEUX, Guylaine CAPGRAS, Martine DELAPLACE, Leïla DAGDAD, messieurs Jacques DORIDAM, Jean-François DUFOUR, Antoine SALITOT, David CREVET, Aymeric BOURLEAU, Christophe TABARY et Grégory PALANDRE **et en qualité représentants suppléants madame Vanessa FOULON et monsieur SIRAUT Jean-Marie.**

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

7 – TOURISME -OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMERATION DE BEAUVAIS - REPRESENTANTS AU COMITE DE DIRECTION -DESIGNATION

M. Jean-François DUFOUR : Merci Madame la Présidente, chers collègues. L'Office de Tourisme de l'Agglomération du Beauvaisis, représentants au Comité de Direction, la désignation.

Par délibération en date du 22 octobre 2012, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a créé un office de tourisme intercommunal sous forme d'un Etablissement Public, Industriel et Commercial, E.P.I.C., à compter du 1er janvier 2013. Comme prévu par les textes, cet établissement est administré par un comité de direction, lequel a compétence pour délibérer sur les questions intéressant le fonctionnement de l'office du tourisme.

A cet effet, les membres du comité de direction de l'E.P.I.C. sont désignés par le Conseil Communautaire pour la durée du mandat. Il appartient donc à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de désigner les membres du comité de direction de l'office de tourisme de l'Agglo du Beauvaisis. Conformément aux statuts, 21 membres titulaires et 6 membres suppléants composent le comité de direction en 3 collèges, selon la répartition suivante : le collège des élus composé de 11 titulaires et de 2 suppléants, Madame la Présidente reviendra dans quelques instants pour vous les présenter ; le collège des socioprofessionnels composé de 5 titulaires et de 2 suppléants, que je vais citer. Sont désignés les membres titulaires suivant : Frédéric DUMONT, Thierry HOEBEKE, Olivier JANNEAU, Cécile RODRIGUEZ et Bruno SIMON. Pour les suppléants : José POLO et Angélique SAVARY. Pour le collège des personnes qualifiées, composé de 5 titulaires et de 2 suppléants, sont désignés les membres titulaires suivants : Gilles BAUD-BERTHIER, Marie-Noëlle BLAIN, Frédéric COLOMB, Fatima ABLA et Eline WATBOT. Suppléants : Solange ALAURENT et Gilles BACONNIER.

Après la programmation du collège des élus, composé de 11 titulaires et de 2 suppléants, il reviendra au Conseil Communautaire d'approuver la composition du comité de direction de l'office de tourisme de l'Agglomération du Beauvaisis. Je laisse la parole à Madame la Présidente.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup. Le collège des élus est composé, comme vous l'a dit Jean-François DUFOUR, de 11 titulaires et de 2 suppléants. Je vous propose, comme 11 titulaires : moi-même, Guylaine CAPGRAS, Jacques DORIDAM, Jean-François DUFOUR, Martine DELAPLACE, Antoine SALITOT, David CREVET, Aymeric BOURLEAU, Christophe TABARY, Leïla DAGDAD et Grégory PALANDRE. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Et il me faut 2 suppléants. Vanessa FOULON et Monsieur SIRAUT, d'accord.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose d'adopter cette délibération.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Le dossier n° 8, il s'agit d'élire la gouvernance du dispositif I.T.I. de la commission.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_364-DE

Délibération n°2020-364
(rapport réf 2020-364)

Gouvernance du dispositif "investissement territorial intégré" (ITI) : composition de la commission

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a été sélectionnée en 2015 dans l'appel à projets régional de l'investissement territorial Intégré (ITI) « contribuer au développement d'une approche urbaine intégrée, durable et solidaire ». Elle est à ce titre, organisme intermédiaire des fonds européens FEDER/FSE du programme opérationnel Picardie 2014-2020.

Ce dispositif européen vise à renforcer le lien entre l'agglomération et les quartiers prioritaires, et le lien agglomération et centralité.

L'enveloppe financière allouée aux porteurs de projet du Beauvaisis était de 4,5M€ après avenant.

La mission de l'agglomération est d'assurer le pilotage et l'animation de la stratégie territoriale de développement urbain intégré, d'informer les bénéficiaires potentiels et de présélectionner les opérations dans le cadre d'une gouvernance dédiée.

L'autorité de gestion de ces fonds est le conseil régional.

La gouvernance locale repose sur trois composantes :
- Le guichet unique : composé d'agents de l'agglomération du Beauvaisis qui assurent administrativement le processus et les relations partenaires/maitres d'ouvrage
- Les commissions locales existantes : elles émanent des différents comités de pilotage et des commissions des élus de la ville et de l'agglomération
- La commission de présélection ITI

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement de la commission ITI qui est composée d'acteurs publics et privés répartis en trois collèges de la manière suivante :

Collège 1 : élus ville et élus CAB ;
Collège 2 : partenaires privés et institutionnels ;
Collège 3 : associations et citoyens.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_364-DE

La convention partenariale couvre la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2023. Toutefois la sélection des opérations par l'organisme intermédiaire devra être effectuée et transmise auprès de l'autorité de gestion avant le 31 décembre 2020.

Le calendrier politique oblige l'organisme intermédiaire à actualiser la gouvernance à quelques mois de l'échéance : présidence et membres élus

Collège 1	Elus Ville	Elus CAB
	Franck PIA	Gérard HEDIN
	Cédric MARTIN	Béatrice LEJEUNE
Collège 2	Partenaires privés	Partenaires institutionnels
	CCMO	Grand Beauvaisis
	Institut UniLasalle	Conseil Départemental
Collège 3	Associations	Citoyens
	BGE	Comité de suivi et de médiation - quartier Argentine
	Voisinlieu pour tous	Comité de suivi et de médiation - quartier Saint Lucien

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la composition de la commission ITI pour le 1er collège (ci-annexée) ;
- d'élire un représentant de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à la présidence de la commission ITI ;
- d'autoriser la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dispositif conformément à la convention partenariale, et avenants.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 31/03/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme
La Présidente
Caroline CAYEUX

8 – GOUVERNANCE DU DISPOSITIF "INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE" (I.T.I): COMPOSITION DE LA COMMISSION

Mme Caroline CAYEUX : Ce dispositif, c'est un dispositif financier pluriannuel, qui a été mis en place pour représenter le volet urbain du programme opérationnel du FEDER FSE Picardie 2020-2024, dont le Conseil Régional est l'autorité de gestion.
Il nous faut 2 élus Ville et 2 élus C.A.B. Les élus Ville, je vous propose Cédric MARTIN et Franck PIA.
Et les élus C.A.B., Gérard HEDIN et Béatrice LEJEUNE.
Pas de remarques ?
C'est **adopté à l'unanimité**.
Nous passons au syndicats d'eau potable et à leur désignation. C'est Philippe VAN WALLEGHEM qui présente.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

Délibération n°2020-392
(rapport réf 2020-392)

Syndicats d'eau potable - Désignations

Monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, Conseiller Communautaire

Par arrêté préfectoral en date du 27 avril 2020, monsieur le Préfet de l'Oise a constaté la prise de compétence "eau" et gestion des eaux pluviales urbaines par la communauté d'agglomération du Beauvaisis à compter du 1er janvier 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.5216-7 du code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération est substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes au sein des syndicats de communes dont elles sont membres.
Ces syndicats de communes deviendront par conséquent des syndicats mixtes.
Les attributions et le périmètre de ces syndicats restent inchangés.

La communauté d'agglomération du Beauvais dispose donc de l'ensemble des sièges occupés par les communes, avant le 1er janvier 2020, au sein des comités syndicaux concernés.

Pour la compétence « eau » les syndicats et communes concernés sont les suivants :

- **Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de l'agglomération du Beauvaisis** , *pour les communes d'Allonne, Aux Marais , Berneuil en Bray, Bonlier, Fouquenies, Fouquerolles, Frocourt, Goincourt, Herchies , Juvignies, Laversines, Le Mont-Saint-Adrien, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Pierrefite-en-Beauvaisis, Rainvillers, Saint-Germain-La-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux et Verderel-les-Sauqueuses.*

- **Syndicat mixte d'eau potable des Sablons,** *pour la commune d'Auteuil (hameau de Malassise).*

- **Syndicat des sources d'Essuiles-Saint-Rimault**, *pour les communes du Fay-Saint-Quentin et Rémérangles.*

- **Syndicat intercommunal des eaux de Ons-en-Bray**, *pour la commune d'Auneuil (Hameau du bois de Plé).*

- **Syndicat Intercommunal des eaux de Hermes et de ses environs**, *pour les communes de Bailleul-sur-Thérain, Rochy-Condé et Hermes.*

- **Syndicats des eaux de la Brêche** *pour les communes de Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Lachaussée-du-Bois-d'Ecu, Lafraye, Maulers et Velennes.*

- **Syndicat des sources de Silly-Tillard** *pour la commune de Warluis.*

- **Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Crocq** *pour la commune du Saulchoy.*

- **Syndicat des eaux Litz, la Rue-Saint-Pierre et la Neuville-en-Hez**, *pour les* communes de Litz, la Rue-Saint-Pierre et la Neuville-en-Hez.

- **Syndicat des eaux de Luchy,Auchy, Muidorge,** *pour les communes de Luchy, Auchy-La-Montagne et Muidorge.*

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

L'agglomération du Beauvaisis devra se prononcer avant la fin du mois de septembre 2020 sur le devenir de ce syndicat et notamment sur la mise en place d'une délégation de la compétence. En attendant, le syndicat continue à exercer la compétence "eau".

Les représentants de la CAB au sein de ce syndicat peuvent être soit l'un des membres du conseil communautaire soit tout conseiller municipal d'une commune membre de la CAB.

Il a donc été demandé à chaque commune de proposer des candidats parmi les membres de leur conseil municipal.

Par conséquent il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants de la CAB au sein des syndicats des eaux présentés ci-dessus, et repris sur les tableaux ci annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les membres au sein des syndicats des eaux présentés inscrits dans les tableaux ci-joints.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de l'agglomération Beauvaisienne (SIEAB)

(2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants)

Communes de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Auneuil	GLODT Philippe	DEKKERS Hans
	CARMINATI Jonny	SOREL Honorine
Berneuil-en-Bray	VANDEBURIE Jean-Louis	LETELLIER Jean-Michel
	LECNIK Gilles	MULLER Simon
Auteuil	DELAPLACE Martine	LAQUITTANT Francis
	COUTURIER Thierry	DESUMEUR Olivier
Frocourt	CREVET David	ROUX Jérémy
	COUTARD Virginie	OLIVERO Marie-José
Saint-Martin-Le-Nœud	DURIEZ Jean-Marie	LECUELLE Majda
	BOUTEILLER Patrick	GRANDGIRARD David
Aux Marais	DEBUYSERE Gino	RASCOL Guy
	LELEUX Philippe	BOUSSELET Jean-François
Saint-Leger-en-Bray	DELMAS Laurent	NOËL Murielle
	DROBECQ Jean-Pierre	GRENOL Sébastien
Rainvillers	M. LEFEVRE Laurent, Maire	M. NOBLESSE Thomas
	Mme HINARD Julie,	M. BRICONGNE Philippe,
Saint-Paul	LEMOINE Mickaël	BRAECKEVELT Francine
	LEJEUNE Pascal	ROGER Pascal
Le Mont-Saint-Adrien	AMANS Jean-Philippe	FERET Claude
	FERNANDES Luis	Mme HUGER Annie
Saint-Germain-la-Poterie	BELLOU Francis	LESUEUR Eric
	ANTY Anita	BOURDON Françoise

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

Savignies	Monsieur Michel BOQUET	Madame Maryse YUNG
	Monsieur Roger GUEVILLE	Monsieur Gérard MAERTENS
Pierrefitte-en-Beauvaisis	DELARGILLIERE Benoît	CARPENTIER Matthieu
	BAILLEUX Pierre	DEMAZEUX Yves
Herchies	M. DRELY Bernard	Mme FRANCOIS Marie-France
	M. ELIE Benoit	Mme OUIN Fabienne
Fouquenies	M. GAUDISSART Henry	M. DAUGE Hervé
	M. LENNE Roger	M. Yohann LETAILLEUR
Troissereux	M. Christian DEMAY	M. Alain COUILLEROT
	M. Bernard DOISE	Mme Mégane HACQUE
Milly-sur-Thérain	DROUARD Pascal	FRUCHARD Anthony
	DE L'HAMAIDE Christophe	BLOND Philippe
Juvignies	DEVELLENNES Michel	TOURARD Charles-Henri
	DEVILLERS Dominique	DUPONT Bruno
Verderel-les-Sauqueuse	LEROUX François	DESBORDES Jannick
	PAILLARD André	TAVERNE Bruno
Maisoncelle-Saint-Pierre	M. FAUQUEUX Jean-Marie	M. ROUTIER Christian
	M. VERSCHAEVE Noël	M. BACOUEL Philippe
Tillé	VANDENABEELE Daniel	VERSCHUEREN Véronique
	DEMONCHY Luc	BURDIN Christophe

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

Laversines	Mme Marie-Manuelle JACQUES	CARON Hervé
	LEFAUX Pierre	LADANT Régis
Therdonne	DUFLOT Martial	BOULANGER Jean-François
	HORCHOLLE Laurent	LAROBE Jean-Pierre
Allonne	HAEZEBROUCK Patrice	WARANGOT Alain
	PARMENTIER Sébastien	BIZET Damien
Fouquerolles	VAN WALLEGHEM Philippe	CHANTRELLE Dominique
	GLACET Alexandre	CARPIER Dominique
Bonlier	MAILLET Martine	LANGLOIS Gabrièle
	BONNAIRE Anne	DE OLIVEIRA Dany
Goincourt	LEVOIR Jean	SCOMBART Jean-François
	CUVILLIER Jean-Michel	LAUDE Florence

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

Syndicat mixte d'eau potable des Sablons (2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant)

Commune de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Malassise (Auteuil)	**LE CORRE Paszcal**	**LAQUITTANT Francis**
	BRELET Gilles	

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

Syndicat des eaux d'Essuiles Saint-Rimault (3 délégués titulaires)

Commune	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Rémérangles	PROOT Hubert	
	VANLERBERGHE Marie	
	NOËL Bernard	
Le Fay-Saint-Quentin	Christiane HERMAND	
	Thierry VANBESELAERE	
	Carole BOUCHER	

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

Syndicat intercommunal des eaux de Ons-en-Bray (2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant)

Commune de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Troussures (Auneuil)	**PIGNY Christophe**	**KABILE Nathalie**
	MULLER Maxime	

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

Syndicat mixte des eaux de Hermes et de ses environs (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants)

Communes de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Bailleul-sur-Thérain	**Christian QUENTIER**	**Jean-François LE HENAFF**
	Stéphane JAMBOIS	**Sylvie METIVIER**
Hermes	**BRIGAUD Frédéric**	**PALANDRE Grégory**
	BALACHE Manuel	**PRETRE Christine**
Rochy-Condé	**ROUSSEL Jacky**	**DUFLOT Ophélie**
	CANDILLON Catherine	**BECQUET Sabrina**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

Syndicat des eaux de la Vallée de la Brêche et de la Noye

(2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants)

Communes de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
La Chaussée-du-Bois-d'Ecu	GRUEL Bruno	RIBEIRO DE FREITAS Nicolas
	ANTY Serge	WATRIPON Elisabeth
Maulers	SENECHAL Jean-Pierre	VEYS Laurent
	SAULNIER Cyr	GLODT Jean-Paul
Velennes	ROLLAND Nathalie	PEREIRA Agosthino
	LONCKE Martial	CHASSANGRE Cyril
Lafraye	PAUL Yves	KWACZALA Olivier
	COTU David	PETIGNY Charles-Emile
Guignecourt	DESIREST Philippe	ZION Jean-Pierre
	LECHEVIN Cédric	NAUWYNCK Christian
Fontaine-Saint-Lucien	DELAERE Laurent	DEBRAINE Myriam
	SERGEUR Philippe	MALLIFAUD Xavier

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

Syndicat des sources de Silly Tillard (3 délégués titulaires – 1 délégué suppléant)

Commune de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Warluis	**CAUCHOIS Stéphane**	**PINTA Sylvain**
	BOURGEOIS Arnaud	
	RIBAUCOURT Denise	

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable eaux de le Crocq (4 délégués titulaires)

Commune de la CAB appartenant à ce syndicat	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)	Nom et prénom - Délégué(s) suppléant(s)
Le Saulchoy	MICLOTTE Eric	
	LUCAS Jean-Louis	
	MONTEIRO Manuel	
	DE BAËTS Laurent	

Syndicat des eaux de Luchy Auchy Muidorge (2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants)

Commune	Nom et prénom - Délégué(s) titulaire(s)
Luchy	M. PAYEN Samuel
	Mme DESJARDINS Marie-Anne
	M. FOURMENT Fabrice
	M. PLOMMET Alexandre
Auchy-la-Montagne	ROUSSELLE Alain
	DREVELLE Guy
	DAROUX David
	BAECKEROOT Xavier
Muidorge	LEBESGUE Didier
	HAROUARD Alain
	DUPILLE Dominique
	RANCON Jérôme

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_392-DE

9 – SYNDICATS D'EAU POTABLE -DESIGNATIONS

M. Philippe VAN WALLEGHEM : Cette délibération concerne la désignation des délégués dans les syndicats d'eau potable.

Par arrêté préfectoral en date du 27 avril 2020, Monsieur le Préfet de l'Oise a constaté la prise de compétence eau et gestion des eaux pluviales urbaines par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à compter du 1er janvier 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération est substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes au sein des syndicats de communes dont elles sont membres. Ces syndicats de communes deviendront par conséquent des syndicats mixtes. Les attributions et le périmètre de ces syndicats restent inchangés.

La Communauté d'Agglomération du Beauvais dispose donc de l'ensemble des sièges occupés par les communes, avant le 1er janvier 2020, au sein des comités syndicaux concernés.

Pour la compétence « eau » les syndicats et communes concernés sont les suivants : le syndicat intercommunal d'adduction d'eau de l'Agglomération du Beauvaisis ; le syndicat mixte d'eau potable des Sablons ; le syndicat des sources d'Essuiles-Saint-Rimault ; le syndicat intercommunal des eaux de Ons-en-Bray ; le syndicat intercommunal des eaux de Hermes et de ses environs ; Syndicats des eaux de la Brêche ; Syndicat des sources de Silly-Tillard ; syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Crocq ; syndicat des eaux Litz, la Rue-Saint-Pierre et la Neuville-en-Hez ; syndicat des eaux de Luchy, Auchy, Muidorge.

L'Agglomération du Beauvaisis devra se prononcer avant la fin du mois de septembre 2020 sur le devenir de ces syndicats et notamment sur la mise en place d'une délégation de la compétence. En attendant, le syndicat continue à exercer la compétence eau.

Les représentants de la C.A.B. au sein de ce syndicat peuvent être soit l'un des membres du Conseil Communautaire soit tout conseiller municipal d'une commune membre de la C.A.B. Il a donc été demandé à chaque commune de proposer des candidats parmi les membres de leur Conseil Municipal.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les représentants de la C.A.B. au sein des syndicats des eaux présentés ci-dessus, et repris sur les tableaux ci-annexés. Avec la liste des noms relativement longue, qui n'a pas été communiquée évidemment, puisqu'on vient de finir de recevoir le nom des délégués en question.

Mme Caroline CAYEUX : Merci Philippe. Moi j'ai une très longue liste concernant les communes de la C.A.B. avec leurs délégués pour le S.I.A.B.

A Auneuil j'ai Philippe GLOT, Johnny CARMINATI, et en suppléants Hans DEKKERS et Honorine SOREL.

Berneuil-en-Bray, Jean-Louis VANDEBURIE, Gilles LESNIK, et en suppléants Jean-Michel LETELLIER, Simon MULLER.

Auteuil, Martine DELAPLACE, Thierry COUTURIER, en suppléants Francis LAQUITTANT, Olivier DESUMEUR

Frocourt, David CREVET et Virginie COUTARD en titulaires, et en suppléants Jérémy ROUX et Marie-José OLIVERO.

Saint-Martin-le-Noeud, Jean-Marie DURIEZ, Patrick BOUTEILLER, et en suppléants Majda LECUELLE et David GRANDGIRARD.

Aux-Marais, Gino DEBUYSERE et Philippe LELEU, et en suppléants Guy RASCOL et Jean-François ROUSSELET.
Saint-Léger-en-Bray, Laurent DELMAS, Jean-Pierre DROBECQ, et en suppléants Muriel NOËL et Sébastien GRENOL.
Rainvillers, Laurent LEFEVRE et Julie HINARD, et en suppléants Thomas NOBLESSE et Philippe BRICON.
Saint-Paul, Michaël LEMOINE et Pascal LEJEUNE, Francine BREKVELD et Pascal ROGER en suppléants.
Le Mont-Saint-Adrien, Jean-Philippe AMANS et Luis FERNANDEZ en titulaires, Claude FERRET et Annie HUGER en suppléants.
Saint-Germain-la-Poterie, Francis BELLOU, Anita ANTY, et en suppléants Eric LESUEUR et Françoise BOURDON.
Savignies, Michel BOQUET et Monsieur Roger GUEVILLE, et en suppléants Maryse YUNG et Gérard MAERTENS.
Pierrefitte-en-Beauvaisis, Benoît DELARGILLIERE et Pierre BAILLEUX en titulaires, Mathieu CARPENTIER et Yves DEMASEUX en suppléants.
Herchies, Bernard DRELY, Benoît ELIE en titulaires, Marie-France FRANCOIS et Fabienne OUIN.
Fouquenies, Henry GAUDISSART, Roger LAINE, et en suppléants Hervé DAUGE et Yoann LETAILLEUR.
Troissereux, ce n'est pas arrivé. Vous ne savez pas. Vous nous communiquerez ? Merci.
Milly-sur-Thérain, Pascal DROUARTD, Christophe DE L'HAMAIDE, et en suppléants Anthony FRUCHARD, Philippe BLOND.
Juvignies, Michel DEVELLENNES et Dominique DEVILLERS, et en suppléants Charles-Henry TOURARD et Bruno DUPONT.
Verderel-les-Sauqueuse, François LEROUX, André PAILLARD, suppléants Jannick DESBORDES, Bruno TABERNE.
Maisoncelle-Saint-Pierre, Jean-Marie FAUQUEUX, Noël VERCHAEVE, suppléants Christian ROUTIER, Philippe BACOUEL.
Tillé, Daniel VANDENABEELE, Luc DEMONCHY, et en suppléants Véronique VERSCHUEREN et Christophe BURDIN.
Laversines, Marie-Manuelle JACQUES et Hervé CARON, Pierre LEFAUX et Régis LADANT.
Therdonne, Martial DUFLOT, Laurent HORCHOLLE, Jean-François BOULANGER, Jean-Pierre LAROBE en suppléants.
Allonne, Patrice HAEZEBROUCK, Sébastien PARMENTIER, en suppléants Alain WARANGOT, Damien BIZET,
Fouquerolles, Philippe VAN WALLEGHEM, Alexandre GLACET, et en suppléants Dominique CHANTRELLE et Dominique CARPIER.
Bonlier, Martine MAILLET, Anne BONNAIRE en titulaires, et Gabriele LANGLOIS et Dany DE OLIVEIRA en suppléants.
Goincourt, Jean LEVOIR, Jean-Michel CUVILLIER, et Jean-François SCOMBART et Florence LAUDE en suppléants.
Ça c'est pour le S.I.A.B.

Ensuite, nous avons le syndicat mixte d'eau potable des Sablons, 2 délégués et un titulaire.
Pour la commune d'Auteuil, mais c'est le hameau de Malassise, Pascal LE CORRE, Gilles BRELET en titulaires, Francis LAQUITTANT en suppléant.
Le syndicat des sources d'Essuiles-Saint-Rimault, 3 délégués titulaires. Pour Rémérangles, Hubert PROOT, Marie VANLERBERGHE, et Bernard NOËL. Et le Fay-Saint-Quentin, Christiane HERMAND, Thierry VAN BESSELLER, et Carole BOUCHER.
Communes de la C.A.B. appartenant au syndicat de Ons-en-Bray, 2 délégués titulaires et un délégué suppléant. Pour Troussures, versus Auneuil, Christophe PIGNY et Maxime MULLER, et Nathalie KABILE en suppléante.

Ensuite, le syndicat intercommunal des eaux de Hermes et de ses environs, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Les communes de la C.A.B. qui appartiennent à ce syndicat, il y a Bailleul-sur-Thérain, Christian QUENTIER, Stéphane JAMBOIS, Jean-François LE HENAFF et Sylvie METIVIER. Hermes, Frédéric BRIGAUD, Manuel BALACHE, et Grégory PALANDRE et Christine PRETRE en suppléants. Rochy-Condé, JackY ROUSSEL, Catherine CANDILLON, et en suppléant Ophélie DUFLOT et Sabrina BEQUET

Le syndicat des eaux de la vallée de la Brêche et de la Noye. 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants. Les communes de la C.A.B. qui appartiennent à ce syndicat sont : La chaussée-du-Bois-d'Ecu, Bruno GRUEL et Serge ANTY, et en suppléants Nicolas DE FREITAS et Elisabeth WATRIPON. Maulers, Jean-Pierre SENECHAL et Cyr SAULNIER, et Laurent VEYS et Jean-Paul GLODT en suppléants. Velennes, Nathalie ROLLAND et Martial LONCKE, et en suppléants Agostinho PEREIRA et Cyril CHASSANDRE. Lafraye, Yves PAUL et David COTU ; et en suppléants Olivier KWACZALA et Charles-Emile PETIGNY. Guignecourt, Philippe DESIREST et Cédric LECHEVIN, et Jean-Pierre ZION et Christian NAUWYNCK en suppléants. Fontaine-Saint-Lucien, Laurent DELAERE et Philippe SERGEUR, et en suppléants Myriam DEBRAINE et Xavier MALLIFAUD.

Ensuite, le syndicat des sources de Silly-Tillard, 3 délégués et 1 titulaire. C'est la commune de Warluis qui appartient à ce syndicat. Les délégués titulaires proposés sont Stéphane CAUCHOIS, Arnaud BOURGEOIS, Denis RIBAUCOURT. Et en suppléant, Sylvain PINTA.

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de le Crocq, 4 titulaires. C'est la commune du Saulchoy de la C.A.B. qui appartient à ce syndicat. Les titulaires : Eric MICLOTTE, Jean-Louis LUCAS, Manuel MONTEIRO, Laurent DE BAËTS. Mais il n'y a pas de suppléant.

Ensuite, le syndicat des eaux Litz, Jean-Jacques DEGOUY, Tristan LECUYER, Maxime VAILLANT. Et Virginie DROUART, Séverine GIRAUD et Nathalie CORDIER en suppléantes. (hors micro) La Neuville-en-Hez, Jean-François DUFOUR, Gérard DUCOLLET, Paul RONGERAS en titulaires, Arnaud DEVISSCHER, Eric GAUSSORGUES et Angelo VENTURINI en suppléants. Et la Rue-Saint-Pierre, Patrick SIGNOIRT, Eric LAFLUTE et Sandrine BOULEFROY, Hélène MINARD, Franck MOINE et Gaëtan RODRIGUEZ en suppléants.

Enfin, le syndicat des eaux de Luchy, Auchy, Muidorge, 2 délégués titulaires, 2 suppléants. A Luchy, Samuel PAYEN, Marianne DESJARDINS, et en suppléants Fabrice FOURMENT, Alexandre PLOMMET. Auchy-La-Montagne, Alain ROUSSELLE, Guy DREVET en titulaires, et David DAROUX et Xavier BAECKEROOT en suppléants. Vous ne pouvez pas en avoir 4, il n'y en a que 2 ! (hors micro) Donc en fait, les 2 délégués suppléants sont tous des délégués titulaires ? D'accord. Comme ça, ça va mieux. Muidorge, c'est Didier LEBESGUE, Alain HAROUARTD, Dominique DUPILLE, et Jérôme RANCON.
C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Dossier n° 10, c'est Jean-Louis VANDEBURIE qui le présente.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_394-DE

Délibération n°2020-394
(rapport réf 2020-394)

Environnement-Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (SIVT) et syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (SMBVB)- désignation des délégués de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Monsieur Jean-Louis VADEBURIE, Conseiller Communautaire

La loi dite MAPTAM du 27 janvier 2014, prévoit que les établissements publics de coopérations intercommunales exercent la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 ? en lieu et place des communes.

Par conséquent, la communauté d'agglomération s'est substituée de plein droit aux communes qui siégeaient au sein de ces syndicats.

Il convient donc de désigner les délégués communautaires qui siègeront au sein des comités syndicaux.

1- Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain

Par délibération en date du 14 octobre 2019, la communauté d'agglomération a approuvé les statuts du SIVT.
Les statuts du SIVT prévoient que la communauté d'agglomération du Beauvaisis est représentée au sein du comité syndical par 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

2- Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (SMBVB).

Par délibération en date du 3 mars 2017, la communauté d'agglomération a approuvé les statuts du SMBVB.
Les statuts prévoient que la communauté d'agglomération du Beauvaisis est représentée au sein du comité syndical par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Il est donc proposé au conseil communautaire de désigner les délégués de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein de ces deux syndicats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne au sein du syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain en qualité de représentants titulaires mesdames Béatrice LEJEUNE, Catherine CANDILLON, messieurs Jean-Louis VANDEBURIE, Gregory PALANDRE, Frédéric GAMBLIN, Victor DEBIL CAUX, Yannick MATURA, Christophe DE L'HAMAIDE, Jean-Charles PAILLART, Jean LEVOIR, Martial DUFLOT, Laurent LEFEVRE, Henry GAUDISSART, Jacques DORIDAM, Laurent DELMAS, Gérard HEDIN, Patrice HAEZEBROUCK, Franck PIA et Dominique CORDIER **en qualité de représentants suppléants** et mesdames Virginie DUBOS, Christine PRETRE, Peggy CALLENS, Martine DELAPLACE, Martine MAILLET, Myriam DEBRAINE, Marie Claude DEVILLERS messieurs Christophe TABARY, Stéphane CAUCHOIS, Jean-Marie SIRAUT, Stéphane JAMBOIS, Bruno POUCHAIN, Alain ROUSSELLE, Jean LEVOIR, Gérard DUCOLLET, Jean-Philippe AMANS, Jean-Pierre SENECHAL, David CREVET et Christophe CRUCET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne au sein du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche en qualité de représentant titulaire monsieur Jean-Jacques DEGOUY et en qualité de **représentant suppléant** monsieur Jean-Pierre SENECHAL.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

10 – ENVIRONNEMENT-SYNDICAT DES INTERCOMMUNALITES DE LA VALLEE DU THERAIN (S.I.V.T.) ET SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE (S.M.B.V.B.)-DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

M. Jean-Louis VANDEBURIE : Merci Madame la Présidente. Le rapport n° 10 concerne l'environnement, Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (S.I.V.T.) et Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (S.M.B.V.B.) pour la désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La loi dite MAPTAM du 27 janvier 2014, prévoit que les Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales exercent la compétence G.E.M.A.P.I. au 1er janvier 2018 en lieu et place des communes. Par conséquent, la Communauté d'Agglomération s'est substituée de plein droit aux communes qui siégeaient au sein de ces syndicats.

Il convient donc de désigner les délégués communautaires qui siégeront au sein des comités syndicaux du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain et du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche. Concernant le premier, par délibération du 14 octobre 2019, la Communauté d'Agglomération a approuvé les statuts du S.I.V.T., statuts qui ont été arrêtés par un arrêté préfectoral du 16 décembre 2019. Pour notre Communauté d'Agglomération, nous devons avoir 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants. Concernant la Vallée de la Brèche, c'est une délibération en date du 3 mars 2017, par laquelle la Communauté d'Agglomération a approuvé les statuts de ce syndicat. Les statuts prévoient que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est représentée au sein du comité syndical par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de désigner les délégués de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au sein de ces deux syndicats.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup. Donc les propositions de titulaires au sein du S.I.V.T. Nous vous proposons : Béatrice LEJEUNE, Jean-Louis VANDEBURIE, Gregory PALANDRE, Frédéric GAMBLIN, Victor DEBIL CAUX, Yannick MATURA, Christophe DE L'HAMAIDE, Jean-Charles PAILLART, Jean LEVOIR, Martial DUFLOT, Laurent LEFEVRE, Henry GAUDISSART, Jacques DORIDAM, Laurent DELMAS, Robert TRUPTIL, Gérard HEDIN, Patrice HAEZEBROUCK, Franck PIA et Dominique CORDIER. Voilà les 19 titulaires qu'on propose, Madame CANDILLON d'accord, très bien. Pas d'autres remarques ?

Et alors, il me faut 12 suppléants. J'ai les candidatures de Jean-Pierre SENECHAL, alors Catherine CANDILLON du coup vous n'êtes plus suppléante, c'est lui qui devient suppléant ? D'accord. Donc Robert TRUPTIL en suppléant. Qui veut être suppléant au sein du S.I.V.T. ? Christophe TABARY, Stéphane CAUCHOIS. Ça ne fait jamais que 4 sur 19. ? Oui, Martial DUFLOT ? Votre suppléante, d'accord. Oui, Christine PRETRE. J'en ai 6, il faudrait qu'on en ait au moins 4 de plus. Jean-Marie SIRAUT. Stéphane JAMBOIS, le suppléant de Béatrice LEJEUNE. Christophe CRUCET, le suppléant de Dominique CORDIER. Alain ROUSSELLE, Peggy CALLENS.

Jean-Pierre SENECHAL, tu parles du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche ? Eh bien oui, pas du S.I.V.T. ! Alors le titulaire c'est Jean-Jacques DEGOUY, tu t'arranges avec lui, là il faut s'arranger avec Hubert PROOT et Jean-Jacques DEGOUY.

On va faire le syndicat de la brèche après. Normalement il y avait un titulaire, c'était Jean-Jacques DEGOUY, et un suppléant Jean-François DUFOUR. Donc tu iras en suppléant. Tu ne voteras pas mais tu iras, comme ça tu auras l'information, Donc on ne revient pas sur le S.I.V.T., Alors Jean-Louis VANDEBURIE, Alors, comme il n'y a que 19 places, ça ne peut pas représenter 49 communes. On a ouvert, apparemment personne ne s'est présenté.

M. Jean-Louis VANDEBURIE : Je n'ai pas fait le détail.

Mme Caroline CAYEUX : Donc là, tu reparles du S.I.V.T., on est bien d'accord ?

M. Jean-Louis VANDEBURIE : S.I.V.T. Donc les communes qui sont dans le bassin versant, il y a Allonne,

Mme Caroline CAYEUX : Attends, on va appeler. Allonne.

M. Jean-Louis VANDEBURIE : Monsieur HAEZEBROUCK est titulaire, Auchy-la-Montagne oui, Auneuil oui, Auteuil.

Mme Caroline CAYEUX : Alors on va mettre en suppléant Martine DELAPLACE.

M. Jean-Louis VANDEBURIE : On y arrive, tu vois. Aux Marais c'est fait. Bailleur c'est fait. Beauvais, il y en a. Bonlier ? On va y arriver aux 19 ! Bresles on l'a entendu. Fontaine-Saint-Lucien ? (hors micro) Fouquenies ? Fouquerolles il est dedans. Frocourt ? Il y est. Goingourt, Guignecourt, Haudivillers, Herchies, il y est. Juvignies, il y est. La-Neuville-en-Hez ?

Mme Caroline CAYEUX : On vient de le faire La-Neuville-en-Hez.
M. Jean-Louis VANDEBURIE : Je suis désolé mais les statuts du S.I.V.T. intègrent ces communes-là dans les statuts du S.I.V.T. Il faut que ce soit clair. Je continue.

Mme Caroline CAYEUX : La-Neuville-en-Hez, qu'est-ce qu'on fait Jean-François DUFOUR ?

M. Jean-Louis VANDEBURIE : Jean-François tu viens et puis c'est tout ! (rires) La-Rue-Saint-Pierre, Lafraye ?

Mme Caroline CAYEUX : On va finir par avoir trop de suppléants !

M. Jean-Louis VANDEBURIE : Oui mais ils sont intégrés, je suis désolé. Laversines, tout ça c'est intégré. Le Fay-Saint-Quentin, oui. Le Mont-Saint-Adrien. Je continue. Il y a Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Maulers, Milly-sur-Thérain, Muidorge, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers et Rémégrangles, Rochy-Condé, c'est bon ?

Mme Caroline CAYEUX : C'est **adopté à l'unanimité.**
Et oui, le deuxième, le Syndicat de la Brèche, on laisse Jean-Jacques DEGOUY et Jean-Pierre SENECHAL en suppléant. Non mais Jean-François il est là ! Ça veut dire que tu n'as aucun contact avec la Brèche, c'est ça Jean-Pierre ! Alors elle est en zone inondable, c'est compliqué la commune ! Allez, on verra ça au mois de septembre.Allez, Gérard HEDIN.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_378-DE

Délibération n°2020-378
(rapport réf 2020-378)

Indemnités de fonctions des élus communautaires

Monsieur Gérard HEDIN, Vice-Président

Indemnités de fonctions des élus communautaires

Conformément aux articles L. 5211-12 et L. 5215-16 et R5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les montants maximums des indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sont désormais fixés, selon la taille de l'EPCI, avec leur propre pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'article R. 5216-1 du code général des collectivités territoriales fixe l'indemnité maximale du président à 145 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
L'indemnité maximale des vice-présidents est fixée à 66 % de ce même indice

Calcul de l'enveloppe globale maximale :

Indemnité maximale du président = 145 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique = 5 639,63 €.

Indemnité maximale des vice-présidents = 66 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, 2567€ X 14 =35.938 €.

L'enveloppe globale s'élève donc à 41.577,63 €.

Il est proposé au conseil communautaire une répartition de l'enveloppe globale comme suit avec une entrée en vigueur au 10 juillet 2020 :

La présidente = 142,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 5.542,40 € brut.

Les vice-présidents = 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1.283,50 € brut (x 14 = 17 969 €).

Les conseillers délégués = 8,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 342,27 € brut (x 17 = 5.818,59 €).

Soit un total de 29.329,99 €.

La liste des vice-présidents et des conseillers délégués est jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_378-DE

Présidente : Caroline CAYEUX

14 Vice-Présidents :

Gérard HEDIN
Béatrice LEJEUNE
Jacques DORIDAM
Brigitte LEFEBVRE
Dominique CORDIER
Jean-François DUFOUR
Victor DEBIL-CAUX
Hans DEKKERS
Loïc BARBARAS
Aymeric BOURLEAU
Antoine SALITOT
Christophe TABARY
Charlotte COLIGNON
Ali SAHNOUN

17 Conseillers délégués :

- Dominique DEVILLERS,
- Franck PIA
- Philippe VAN WALLEGHEM
- Lionel CHISS
- Hubert VANYSACKER
- Christophe DE L'HAMAIDE
- Laurent DELAERE
- Sandra PLOMION
- Grégory PALANDRE
- Martial DUFLOT
- Patrice HAEZEBROUCK
- Laurent DELMAS
- Catherine THIEBLIN
- Mohrad LAGHRARI
- Jean-Louis VANDEBURIE
- Jean-Charles PAILLART
- Cédric MARTIN

11 – INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

Je passe au dossier n° 12 qui concerne la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_362-DE

Délibération n°2020-362
(rapport réf 2020-362)

Protection fonctionnelle des agents et des élus

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

Les agents publics peuvent être exposés en raison de la nature de leurs fonctions, à des relations parfois conflictuelles avec des usagers du service public, ainsi qu'à la mise en cause de leur responsabilité juridique.
L'article 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifié par l'article 73 de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pose le principe de la protection fonctionnelle. Ainsi la collectivité est tenue de protéger les agents qu'elle emploie (titulaires et non titulaires) ainsi que les agents l'ayant quittée, au titre des faits survenus durant la période où ils étaient en activité, dans trois types de situation :

- Les agents publics bénéficient de la protection de l'administration contre les violences, menaces, voies de fait, injures, diffamation ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions.
- La protection fonctionnelle leur garantit la prise en charge par la collectivité de la condamnation civile prononcée à leur encontre par des juridictions judicaires dès lors qu'aucune faute personnelle détachable de l'exercice de leurs fonctions ne leur est imputable.
- Les agents publics sont protégés contre les poursuites pénales dont ils peuvent faire l'objet pour des faits ne présentant pas le caractère d'une faute personnelle. La protection octroyée à l'agent victime recouvre l'obligation d'assistance juridique via la prise en charge financière des honoraires d'avocats et autres frais de procédure occasionnés (frais d'expertise, d'huissiers etc...).

De même, conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5211-15 modifié par l'article 96 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 , l'EPCI est tenu de protéger le Président et les vice-présidents le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ainsi que lorsque ceux-ci font l'objet de poursuites pénales à l'occasion des faits qui n'ont pas de caractère de faute détachable de l'exercice de leurs missions.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente ou le vice-président délégué à mettre en œuvre la protection fonctionnelle des agents et des élus, relative aux frais de procédure dans les conditions prévues par l'article 11 de loi du 13 juillet 1983 et du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

12 – PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS

Mme Caroline CAYEUX : La protection fonctionnelle c'est la protection offerte par l'employeur public à ses agents et ses élus lorsque des faits, en lien avec leur mission, ou n'ayant pas le caractère d'une faute détachable de l'exercice de leurs fonctions leur cause un préjudice.

Je vous propose de nous autoriser à mettre en œuvre cette protection fonctionnelle des agents et des élus relative aux frais de procédure dans les conditions prévues par l'article 11 de loi du 13 juillet 83 et du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pas de questions ?

C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Nous passons au dossier n° 13 qui est un avenant n° 3 au temps de travail.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_374-DE

Délibération n°2020-374
(rapport réf 2020-374)

Avenant n°3 au règlement relatif à l'organisation du temps de travail

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

Un nouveau règlement relatif à l'organisation du temps de travail, commun à la ville de Beauvais, le centre communal d'action sociale (CCAS) et la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), est entré en application au 1er janvier 2019.

Deux avenants ont été adoptés depuis :
- le premier pour apporter des précisions ou compléments nécessaires à sa mise en œuvre,

- le second, qui ne concernait que la ville, pour adopter des dispositions spécifiques aux services de la direction prévention-sécurité fonctionnant 7j sur 7j ou 24h sur 24h.

Il est proposé d'adopter un troisième avenant à ce règlement, afin d'assouplir les règles relatives à l'organisation du temps de travail pour les agents réalisant des heures supplémentaires dans certaines situations dérogatoires, notamment les périodes d'astreintes.

Considérant l'avis unanimement favorable du comité technique de la CAB en date du 4 juin 2020,

Il est proposé au conseil communautaire
- d'adopter l'avenant n°3 au règlement relatif à l'organisation du temps de travail, ci-après annexé,

- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme
La Présidente,
Caroline CAYEUX

13 – AVENANT N° 3 AU REGLEMENT RELATIF A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Mme Caroline CAYEUX :Je vous propose d'adopter l'avenant n° 3 relatif à l'organisation du temps de travail ci-après annexé.
Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.
Et je passe la parole pour le dossier n° 14 à Monsieur Lionel CHISS.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_376-DE

Délibération n°2020-376
(rapport réf 2020-376)

Administration générale - finances - compte de gestion 2019 des budgets principal et annexes - approbation

Monsieur Lionel CHISS, Vice-Président

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, produit à l'ordonnateur avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes avant le 30 juin.

L'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire reporte cette échéance au 30 juillet 2020.

Vu les comptes de gestion conformes aux instructions comptables et budgétaires applicables M14, M4 selon les budgets concernés,

Considérant que les comptes de gestion 2019 de la communauté d'agglomération du Beauvaisis du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur,

Propositions :

- déclarer que les comptes de gestion de la CAB dressés pour l'exercice 2019 par le trésorier n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part,

- arrêter les comptes de l'exercice 2019 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes tels que présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 2 abstentions décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

14 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES -COMPTE DE GESTION 2019 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES - APPROBATION

M. Lionel CHISS : Madame la Présidente, mes chers collègues, nous avons à juger ce matin de l'exécution de nos budgets 2019, et plus particulièrement du budget principal et de 11 budgets annexes. Nous allons parler des délibérations 14-15-16-17.

Les 11 budgets annexes en plus du budget principal sont celui de l'assainissement, de l'assainissement non collectif, des transports, de la station gaz naturel pour véhicules, de la pépinière et hôtel d'entreprises, des Zones d'Activités de Beauvais-Tillé, du Haut-Villé, de Pinçonlieu, des Zones d'Activités Technologiques de la Z.A.C. Saint-Mathurin et enfin les Zones d'Activités transférées en vertu des dispositions de la loi NOTRe.
De cet ensemble, je vous propose un examen général, avant le vote individualisé de chacun d'eux.

Notre objectif pour les budgets 2019 était de consolider les acquis de 2018, accentuer l'intérêt communautaire par des projets toujours plus ambitieux, assumer la reprise des zones d'activités transférées en vertu de la loi NOTRe, maintenir un juste équilibre entre les reversements de fiscalité aux communes-membres, garantir le plein exercice de nos compétences par une gestion maîtrisée et rigoureuse de notre fonctionnement, et enfin poursuivre nos programmes d'investissement sans surcharger notre endettement.
Est-ce que nous avons rempli cet objectif ? Pour cela je vais examiner avec vous les résultats 2019.

Pour le budget principal. Le résultat d'exécution 2019 est positif de 2,3 millions d'euros en fonctionnement et négatif de 1,9 million d'euros en investissement, soit un résultat cumulé + 6,8 millions d'euros en fonctionnement et – 3,9 millions d'euros en investissement si on prend en compte les résultats des années antérieures et les restes à réaliser de l'exercice.

Tout d'abord, je note la bonne tenue des recettes de fonctionnement à hauteur de 75 millions d'euros, dont le taux de réalisation est de 99 % par rapport au budget voté, et avec une progression d'environ 1 % par rapport à 2018. Il faut noter en particulier la pression de plus d'1 million d'euros des subventions reçues, preuve du dynamisme de l'Agglomération que l'on mesure au nombre de nouveaux projets portés. Je pense ici à D.E.M.O.S., à Proche Emploi, au programme L.E.A.D.E.R. pour une étude sur le développement des activités de pleine nature, ou encore à l'organisation des championnats de France Avenir cyclisme.

Les dépenses de fonctionnement 2019 totalisent quant à elles 72,7 millions d'euros, en augmentation de 4,8 millions d'euros par rapport à 2018. Près de la moitié de cette augmentation, 2,2 millions d'euros, est consacrée à la constitution d'une provision pour les déficits estimés des budgets de zones. Cette décision avait été approuvée lors du Conseil Communautaire du 14 octobre 2019, approuvant le budget supplémentaire. Les charges à caractère général augmentent de 1 million d'euros, et prennent notamment en compte l'augmentation des dépenses de fluides, eau-gaz-électricité, suite à des régularisations 2018. L'augmentation des achats de sacs à déchets verts pour les habitants de l'Agglomération explique également cette variation, ainsi que les dépenses d'étude pour les nouveaux projets POPAC, ARENA, SLESRI. Les autres charges de gestion courante augmentent de 766 000 €, variation liée à celle des subventions, de notre contribution au S.D.I.S. et aux syndicats intercommunaux. Les charges de personnel, qui représentent 26 % des dépenses réelles de fonctionnement, augmentent de 593 000 € soit 3 %. Vous en avez le détail par activité dans le rapport. Les reversements de fiscalité, notamment les attributions de compensation aux communes, représentent 36 % des dépenses réelles de

fonctionnement et sont stables par rapport à 2018. Le pourcentage des frais financiers reste très faible, à hauteur de 0,4 % du total des dépenses réelles, ce qui est le reflet d'une politique d'endettement maîtrisée. Grâce aux efforts accomplis, nous avons pu dégager 4,78 millions d'euros de crédits au profit de la section d'investissement. Pour mémoire, en 2018 c'était 4,34 millions d'euros. Et nous avons participé de façon efficace à l'autofinancement puisque le total des recettes d'investissement ressort à 16,48 millions d'euros. Le recours modéré à l'emprunt a été réalisé puisque, sur un total de crédits voté en emprunt de 6,5 millions d'euros, nous n'avons emprunté que 2,8 millions. L'encours de la dette atteint, fin 2019, 19 millions d'euros et notre capacité de désendettement reste inférieure à 4 ans, comme le rappelle la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport.

S'agissant des dépenses d'investissement 2019, elles totalisent 18 millions d'euros, avec 15,7 millions d'euros de dépenses d'équipement, dont les principales réalisations sont 6,6 millions pour le nouveau théâtre ; 2 millions d'euros pour la construction de la nouvelle déchetterie ; 1,3 million d'euros pour les travaux sur les zones d'activités économiques ; 868 000 € pour les concessions d'aménagement, Z.A.C. Vallée du Thérain et Z.A.C. Boulanger ; 779 000 € pour l'achat de containers ordures ménagères ; 758 000 € pour les aides à l'habitat ; 604 000 € pour l'équipement général de la collectivité ; et 503 000 € pour les fonds de concours versés au profit des communes-membres, donc fonds de développement communautaire et fonds de concours voiries.
Voilà pour le budget général.

En ce qui concerne les budgets annexes, on peut noter les points principaux suivants.
Le budget assainissement totalise environ 13,3 millions d'euros de recettes et 11,6 millions d'euros de dépenses. On peut relever les chiffres suivants : 5,5 millions de redevances d'assainissement, 70 % des recettes de fonctionnement ; 415 000 € de primes d'épuration ; 622 000 € de participations aux branchements. Un recours à l'emprunt d'1,56 million d'euros et 2,6 millions d'euros de travaux sur des réseaux d'assainissement et pour les stations d'épuration.

Le budget des transports totalise environ 11,5 millions d'euros de recettes et 12,1 millions d'euros de dépenses. On peut relever notamment les chiffres suivants : 7,2 millions d'euros de versements transports, 71 % des recettes de fonctionnement, comme le rappelait Jacques DORIDAM tout à l'heure ; 7,6 millions d'euros de contributions versées aux délégataires, 1 million d'euros de subventions en provenance du budget principal, à la fois en fonctionnement et en investissement. Le paiement de 6 nouveaux bus a été effectué en 2019, dont 2 ont été acquis en 2018.

Les budgets de zones économiques ont enregistré 997 000 € de recettes provenant des ventes de terrains sur la zone du Haut-Villé ; 836 000 d'acquisitions de terrains sur le budget zones transférées, il s'agit des budgets des communes transférées en 2018 conformément à la loi NOTRe ; 746 000 € de dépenses de travaux dont 76 % sur la zone Beauvais-Tillé Novaparc. Ces budgets sont en cours de commercialisation ; ils sont dits budgets de stocks, car nous avons des stocks de terrains à vendre et ils doivent être érigés en budgets annexes, ça a d'ailleurs été rappelé dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, et leur déficit ou excédent seront comblés par le budget principal lorsque tous les terrains auront été vendus. Ce sont ces déficits qui ont été provisionnés dans le budget principal pour 2,2 millions d'euros. Nous avons ainsi anticipé les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes pour prendre en compte, au fur et à mesure des années, ces déficits futurs. N'oublions pas que l'effort de notre E.P.C.I. sur l'investissement des budgets de zones se justifie par la volonté affirmée de développer l'emploi dans le Beauvaisis et on peut espérer que le retour attendu en matière de fiscalité professionnelle sera à la hauteur de cette ambition.

En ce qui concerne les résultats consolidés, globalement sur l'ensemble des comptes administratifs le résultat cumulé 2019 est positif de 6,5 millions d'euros après affectation de la reprise des résultats 2018 et des restes à réaliser.

Je ne peux que me réjouir de vous présenter de tels comptes administratifs pour 2019 car, dans la lignée du rapport de la Chambre Régionale des Comptes présenté tout à l'heure, ces comptes administratifs démontrent une nouvelle fois la solidité de notre budget et la rigueur avec laquelle l'argent des habitants du Beauvaisis est utilisé. Cette situation financière extrêmement saine, va nous permettre à la fois de faire face à un exercice 2020 particulièrement chahuté compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et budgétaires, mais aussi de nous projeter dans l'avenir pour réaliser ensemble de grandes choses. Loin de faire de l'austérité comme certains le prétendent, nous gérons au plus près les deniers de la collectivité pour mettre en place des politiques publiques efficaces et utiles à la population. Et je tiens à cet instant à rendre à nouveau hommage à mon prédécesseur Jean-Marie JULLIEN qui a tant œuvré pour la ville de Beauvais et pour l'Agglomération du Beauvaisis, et à tous les agents de la collectivité qui sont coresponsables de ces bons résultats avec une mention particulière à la direction Financière et à son directeur Mathieu BOISSET. Et évidemment, je vais vous demander dans quelques instants de voter favorablement à l'adoption de ces comptes administratifs 2019. Et auparavant, je dois vous faire approuver le compte de gestion, que j'aurai dû faire avant ! Excusez-moi.
Donc, je fais approuver d'abord le compte de gestion et après on ouvre les débats ? Ce serait plus simple.

La délibération numéro 14. Le compte de gestion, conformément à la réglementation, est dressé par le comptable assignataire et doit vous être présenté. C'est le moyen pour les membres de l'Assemblée de s'assurer de la concordance entre les résultats déterminés par l'ordonnateur et celui calculé par le comptable public. Concernant l'exercice 2019, les comptes de gestion des budgets principaux et des budgets annexes dressés par la Trésorière sont en tous points conformes au compte administratif.

Aussi, je vous demande de vous prononcer sur l'approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019 et de déclarer que les comptes de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier n'appellent aucune observation ni réserve de sa part ; et d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes que je viens de vous présenter et qui sont annexés à cette délibération.

Mme Caroline CAYEUX : Je vais pouvoir encore faire voter le compte de gestion. Des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**.
Comme c'est l'usage, je vais repasser la Présidence de la séance à Lionel CHISS, puisque vous savez que la Présidente s'éclipse pendant le vote du compte administratif.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_377-DE

Délibération n°2020-377
(rapport réf 2020-377)

Administration générale - Finances - compte administratif 2019 des budgets principal et annexes

Monsieur Lionel CHISS, Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du 10 décembre 2018 approuvant le budget primitif 2019,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire des 14 octobre et 13 décembre 2019 ,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire reporte cette échéance au 30 juillet 2020.

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme aux instruction comptable et budgétaire M14 et M4 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_377-DE

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	4 439 046,53
Dépenses de l'exercice	72 676 160,57	Recettes de l'exercice	75 047 831,30
Total :	72 676 160,57	Total :	79 486 877,83

Résultat de la section de fonctionnement (A)	**6 810 717,26**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	2 621 067,69	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	18 427 953,53	Recettes de l'exercice	16 483 441,31
Total :	21 049 021,22	Total :	16 483 441,31

Résultat de la section d'investissement (B)	**-4 565 579,91**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : +2 245 137,35

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +653 675,05

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : **+2 898 812,40**
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	3 111 357,06
Dépenses de l'exercice	5 619 470,55	Recettes de l'exercice	7 102 443,40
Total :	5 619 470,55	Total :	10 213 800,46

Résultat de la section d'exploitation (A)	**4 594 329,91**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	1 392 413,47
Dépenses de l'exercice	5 952 672,64	Recettes de l'exercice	6 155 511,92
Total :	5 952 672,64	Total :	7 547 925,39

Résultat de la section d'investissement (B)	**1 595 252,75**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : +6 189 582,66

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -2 304 244,34

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : **+3 885 338,32**
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_377-DE

BUDGET ANNEXE SPANC

Section d'exploitation

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	6 528,70
Dépenses de l'exercice	55 546,41	Recettes de l'exercice	14 634,14
Total :	55 546,41	Total :	21 162,84

Résultat de la section d'exploitation (A)	**-34 383,57**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	63 317,15
Dépenses de l'exercice	64 127,00	Recettes de l'exercice	34 452,00
Total :	64 127,00	Total :	97 769,15

Résultat de la section d'investissement (B)	**33 642,15**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : -741,42

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : -741,42
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Section d'exploitation

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	55 054,20
Dépenses de l'exercice	9 150 167,64	Recettes de l'exercice	10 053 306,59
Total :	9 150 167,64	Total :	10 108 360,79

Résultat de la section d'exploitation (A)	**958 193,15**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	1 221 961,84
Dépenses de l'exercice	3 008 228,60	Recettes de l'exercice	1 485 010,69
Total :	3 008 228,60	Total :	2 706 972,53

Résultat de la section d'investissement (B)	**-301 256,07**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : +656 937,08

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +219 254,30

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : +876 191,38
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE GNV

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_377-DE

Section d'exploitation

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	693 014,13
Dépenses de l'exercice	684 422,46	Recettes de l'exercice	445 970,63
Total :	684 422,46	Total :	1 138 984,76

Résultat de la section d'exploitation (A)	**454 562,30**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	88 890,06
Dépenses de l'exercice	35 716,66	Recettes de l'exercice	35 718,00
Total :	35 716,66	Total :	124 608,06

Résultat de la section d'investissement (B)	**88 891,40**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : +543 453,70

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : +543 453,70
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE ZONE DU HAUT VILLE

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	5 527 991,40	Recettes de l'exercice	5 527 991,40
Total :	5 527 991,40	Total :	5 527 991,40

Résultat de la section de fonctionnement (A)	**0,00**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	573 077,57	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	4 530 913,07	Recettes de l'exercice	5 370 155,90
Total :	5 103 990,64	Total :	5 370 155,90

Résultat de la section d'investissement (B)	**266 165,26**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : +266 165,26

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : +266 165,26
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_377-DE

BUDGET ANNEXE ZONE DE PINCONLIEU

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	940 964,94	Recettes de l'exercice	940 964,94
Total :	940 964,94	Total :	940 964,94

Résultat de la section de fonctionnement (A)	**0,00**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	388 922,87	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	980 495,63	Recettes de l'exercice	921 589,58
Total :	1 369 418,50	Total :	921 589,58

Résultat de la section d'investissement (B)	**-447 828,92**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : -447 828,92

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : -447 828,92
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE ZONE DE BEAUVAIS TILLE

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	9 141 223,85	Recettes de l'exercice	9 141 223,85
Total :	9 141 223,85	Total :	9 141 223,85

Résultat de la section de fonctionnement (A)	**0,00**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	699 274,82
Dépenses de l'exercice	9 101 312,52	Recettes de l'exercice	8 452 271,61
Total :	9 101 312,52	Total :	9 151 546,43

Résultat de la section d'investissement (B)	**50 233,91**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : +50 233,91

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : **+50 233,91**
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_377-DE

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	518 290,54	Recettes de l'exercice	518 290,54
Total :	518 290,54	Total :	518 290,54

Résultat de la section de fonctionnement (A)	**0,00**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	516 009,21	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	518 290,48	Recettes de l'exercice	516 009,27
Total :	1 034 299,69	Total :	516 009,27

Résultat de la section d'investissement (B)	**-518 290,42**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : -518 290,42

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : **-518 290,42**
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES SAINT MATHURIN

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	957 591,29	Recettes de l'exercice	957 591,29
Total :	957 591,29	Total :	957 591,29

Résultat de la section de fonctionnement (A)	**0,00**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	885 477,92	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	957 590,85	Recettes de l'exercice	885 478,36
Total :	1 843 068,77	Total :	885 478,36

Résultat de la section d'investissement (B)	**-957 590,41**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : -957 590,41

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : **-957 590,41**
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_377-DE

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES TRANSFEREES

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	852 146,54	Recettes de l'exercice	852 146,54
Total :	852 146,54	Total :	852 146,54

Résultat de la section de fonctionnement (A)	**0,00**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	683 000,00
Dépenses de l'exercice	847 602,30	Recettes de l'exercice	7 000,00
Total :	847 602,30	Total :	690 000,00

Résultat de la section d'investissement (B)	**-157 602,30**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : -157 602,30

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : -157 602,30
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE PEPINIERE

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	22 492,08
Dépenses de l'exercice	197 765,34	Recettes de l'exercice	239 265,90
Total :	197 765,34	Total :	261 757,98

Résultat de la section de fonctionnement (A)	**63 992,64**

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	13 424,65
Dépenses de l'exercice	254 433,57	Recettes de l'exercice	295 227,33
Total :	254 433,57	Total :	308 651,98

Résultat de la section d'investissement (B)	**54 218,41**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : +118 211,05

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -23 571,40

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : **+94 639,65**
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_377-DE

Madame la Présidente étant sortie pour les comptes administratifs, [illegible]

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 9 abstentions décide d'adopter les budgets annexes du compte admiratif 2019,
Et à la majorité, avec 2 abstentions et 7 voix contre, décide d'adopter le budget principal du compte administratif 2019.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

15 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

M. Lionel CHISS : Suite à la lecture de ce rapport et avant de passer au vote de la délibération numéro 15, est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Monsieur RAHOUI.

M. Mehdi RAHOUI : Mes collègues m'ont confié le soin de verser quelques mots à ce débat, ce que j'ai le plaisir de faire en tant qu'élu communautaire sortant. Je veux d'abord intervenir en saluant l'esprit d'ouverture qui règne depuis l'ouverture de cette séance, mes chers collègues, Madame la Présidente. Vous avez fait une proposition, Madame la Présidente, qui a été suivie par l'ensemble des élus communautaires, afin d'intégrer l'ensemble des élus siégeant dans cette instance aux différentes responsabilités que nous sommes amenés à assumer dans des instances, internes et essentiellement externes. Vous savez, dans l'action publique, il y a des paroles et il y a des actes, aujourd'hui on a vu des actes. Et c'est une décision qui est une main tendue mais qui responsabilise l'ensemble dans un destin commun qui est celui de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Et, vous l'avez dit Madame la Présidente en début de séance, le temps n'est pas à la politique politicienne, nous avons des défis à relever, les enjeux sont à la fois financiers et économiques et il nous faudra les affronter ensemble. Des mesures ont été prises sur cette année 2020, je sais bien que le débat que nous ouvrons porte sur les finances de l'année 2019, néanmoins je tiens quand même à saluer les mesures de soutien qui ont été engagées auprès des acteurs économiques lors du Conseil Communautaire qui s'est tenu en pleine crise sanitaire, en plein confinement, qui a été un moyen concret d'agir pour notre collectivité en faveur des entreprises qui ont pu connaître des difficultés financières.

Par delà ces mesures de soutien, je tiens simplement à expliquer le vote qui sera le nôtre. Nous avons déjà eu un débat en Conseil Municipal de Beauvais au cours duquel j'ai pu, au nom de mes collègues, poser le cadre dans lequel nous allons souhaiter travailler durant ce mandat. Un cadre de confiance, notamment à l'endroit de Lionel CHISS, que je vois assumer les responsabilités qui sont les mêmes à Beauvais qu'ici à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Redire aussi que dans un contexte tendu, plus tendu que celui auquel nous nous attendions, nous souhaitons que chacun des élus en responsabilité, notamment dans l'exécutif, puisse réussir sa mission, nous serons aux côtés de chacun des élus ayant une délégation pour qu'il puisse mener à bien son mandat. Néanmoins, je reviens au sujet du débat qui est le nôtre aujourd'hui, nous avions pris des positions lors de l'examen du budget, qui nous ont amenés à nous positionner contre le budget qui avait été proposé, le compte administratif et la bonne exécution de ce budget sans inflexion réelle. C'est pour cela que nous nous positionnerons contre le compte administratif, nous nous abstiendrons sur les annexes.

Néanmoins, un nouveau mandat s'ouvre et peut-être que des convergences vont pouvoir s'établir durant ces années qui viennent et peut-être, je l'espère, nous serons amenés un jour à avoir une unanimité totale sur un budget au sein de cette collectivité. Et c'est pas moins le souhait, l'envie que j'aurais besoin d'exprimer ce matin. Merci.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup Monsieur RAHOUI.

M. Lionel CHISS : Madame la Présidente vous voulez prendre la parole ?
Juste répondre à Monsieur RAHOUI. D'abord je suis heureux de voir l'état d'esprit qui règne aussi et le fait que vous soyez constructif dans les propos que vous tenez. Je regrette que vous votiez contre ces comptes administratifs mais j'espère que vous voterez pour les prochains ! Et en ce qui concerne les enjeux économiques et les mesures de soutien et la main tendue que vous nous faites, moi je la prends bien volontiers et je suis à votre disposition pour échanger aussi sur les sujets financiers et budgétaires pour qu'on puisse effectivement trouver des voies qui puissent arriver un jour, pourquoi pas, à un vote de budget à l'unanimité. Rêvons ensemble, c'est avec plaisir.
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
On va passer au vote.

Nous allons voter la délibération numéro 15 et nous allons voter successivement les différents budgets. Donc la proposition est à chaque fois d'adopter le compte administratif.
D'abord, je vous propose d'adopter le compte administratif du budget principal, qui fait ressortir un résultat cumulé de 2 898 812,40 €, en positif.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

En ce qui concerne le budget annexe assainissement.
Il fait ressortir un résultat cumulé au 31 décembre 2019 de + 3 885 338,32 €.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Le budget annexe de l'assainissement non collectif, qui fait ressortir un résultat cumulé de l'exercice de – 741,42 €.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Le budget annexe des transports, qui fait ressortir un résultat cumulé au 31 décembre 2019 de 876 191,38 €.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Le budget annexe de la station de gaz de ville naturel, qui fait ressortir un résultat positif de 543 453,70 €.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Le budget annexe zone du Haut-Villé, qui fait ressortir un résultat cumulé au 31 décembre 2019 de 266 165,26 €.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Le budget annexe zone de Pinçonlieu, qui fait ressortir un résultat négatif de 447 828,92 €.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Le budget annexe de la zone de Beauvais-Tillé qui fait ressortir un résultat cumulé au 31 décembre 2019 de + 50 233,91 €.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Le budget annexe Zone des Activités Technologiques, qui fait ressortir un résultat cumulé au 31 décembre 2019 de – 518 290,42 €.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Le budget zone d'activités Saint-Mathurin, qui fait ressortir un résultat cumulé au 31 décembre 2019 de – 957 590,41 €.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Le budget annexe des Zones d'Activités transférées, qui fait ressortir un résultat cumulé au 31 décembre 2019 de – 157 602,30 €.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Le budget annexe pépinière d'entreprises, qui fait ressortir un résultat cumulé au 31 décembre 2019 de + 94 639,65 €.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 2. C'est **adopté à la majorité**.
Je vous remercie pour le vote de tous ces budgets.

Madame la Présidente peut reprendre la présidence.

Mme Caroline CAYEUX : Merci beaucoup. Alors le dossier 16, Lionel CHISS.

Madame la Présidente peut reprendre la présidence.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_379-DE

Délibération n°2020-379
(rapport réf 2020-379)

Administration générale - finances- budget principal - affectation du résultat 2019

Monsieur Lionel CHISS, Vice-Président

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 juillet 2020 adoptant les comptes administratifs de l'exercice 2019 (budget principal et annexes),

Vu l'article L. 2311-5 et R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux communes, dont les dispositions sont reprises par l'article L. 5211-36 pour les EPCI,

Considérant que le compte administratif 2019 et le compte de gestion confirment en tous points les résultats du budget principal à savoir :

- un excédent de + 6 810 717,26 € au titre du résultat d'exécution cumulé de fonctionnement de l'exercice 2019,

- un besoin de financement de la section d'investissement de 3 911 904,86 € compte tenu du résultat d'exécution cumulé 2019 (- 4 565 579,91 €) et des restes à réaliser (+ 653 675,05 €).

Propositions :

Affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal de la façon suivante :

- 3 911 904,86 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés " au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement,

- 2 898 812,40 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté ".

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 10 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

16 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES-BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2019

M. Lionel CHISS : La délibération numéro 16 concerne l'affectation du résultat 2019 du budget principal.

Considérant que le compte administratif 2019 et le compte de gestion concernent en tous points les résultats du budget principal, à savoir un excédent de 6 810 717,26 € au titre du résultat d'exécution cumulé de fonctionnement 2019 et un besoin de financement de la section d'investissement de 3 911 904,86 € compte tenu du résultat d'exécution cumulé, – 4 165 000 et des restes à réaliser de 653 000 €, nous proposons d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal de la façon suivante : 3 911 904,86 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et 2 898 812,40 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

Mme Caroline CAYEUX : Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 9. C'est **adopté à majorité**. Je vous remercie.

Dossier 17, Monsieur CHISS.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 9. C'est **adopté à majorité**. Je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_380-DE

Délibération n°2020-380
(rapport réf 2020-380)

Administration générale - finances - budget annexe assainissement - affectation du résultat de l'exercice 2019

Monsieur Lionel CHISS, Vice-Président

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 juillet 2020 adoptant les comptes administratifs de l'exercice 2019 (budget principal et annexes),

Vu l'article L2311-5 et R2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux communes, dont les dispositions sont reprises par l'article L5211-36 pour les EPCI,

Considérant que le compte administratif 2019 et le compte de gestion confirment en tous points les résultats du budget annexe assainissement à savoir :

- un excédent de + 4 594 329,91 € au titre du résultat d'exécution de fonctionnement cumulé de l'exercice 2019,

- un besoin de financement de la section d'investissement de 708 991.59 € compte tenu du résultat d'exécution cumulé 2019 (+ 1 595 252,75 €) et des restes à réaliser (- 2 304 244,34 €).

Proposition :

Affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget annexe assainissement de la façon suivante :

- 708 991,59 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés " au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement,

- 3 885 338,32 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté "

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 10 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

17 – ADMINISTRATION GENERALE -FINANCES -BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT -AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

M. Lionel CHISS : Il s'agit de l'affectation du résultat du budget annexe assainissement.
On constate que le compte administratif 2019 et le compte de gestion confirment en tous points les résultats du budget, à savoir un excédent de 4 594 329,91 € au titre du résultat d'exécution de l'année 2019 cumulé ; un besoin de financement de la section d'investissement de 708 991,59 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 708 991,59 € au compte excédent de fonctionnement capitalisé, toujours pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement, et le solde de 3 885 338,32 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

Mme Caroline CAYEUX : Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 10. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.
Dossier 18, Monsieur CHISS.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_381-DE

Délibération n°2020-381
(rapport réf 2020-381)

Administration générale - finances - budget annexe transports - affectation du résultat de l'exercice 2019

Monsieur Lionel CHISS, Vice-Président

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 juillet 2020 adoptant les comptes administratifs de l'exercice 2019 (budget principal et annexes),

Vu l'article L. 2311-5 et R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux communes, dont les dispositions sont reprises par l'article L. 5211-36 pour les EPCI,

Considérant que le compte administratif 2019 et le compte de gestion confirment en tous points les résultats du budget annexe transports à savoir :

- un excédent de + 958 193,15 € au titre du résultat d'exécution cumulé de fonctionnement de l'exercice 2019,

- un besoin de financement de la section d'investissement de 82 001,77 € compte tenu du résultat d'exécution cumulé 2019 (- 301 256.07 €) et des restes à réaliser (+ 219 254,30 €).

Proposition :
Affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget annexe transports de la façon suivante :

- 82 001,77 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés " au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement,

- 876 191,38 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté ".

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 7 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme
La Présidente,
Caroline CAYEUX

18 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

M. Lionel CHISS : Il s'agit de l'affectation du résultat du budget annexe transports.
Nous constatons un excédent de 958 193,15 € au titre du résultat d'exécution cumulé 2019 et un besoin de financement de la section d'investissement de 82 001,77 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget de la façon suivante : 82 001,77 € au compte excédent de fonctionnement capitalisé toujours pour couvrir les besoins de financements de la section d'investissement, et le solde de 876 191,38 € au compte résultat de fonctionnement reporté.

Mme Caroline CAYEUX : Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 7. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Dossier 19, Monsieur CHISS.Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 7. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_382-DE

Délibération n°2020-382
(rapport réf 2020-382)

Administration générale - Finances - Modifications des AP/CP (autorisations de programme / crédits de paiement) 2020

Monsieur Lionel CHISS, Vice-Président

Il est rappelé que la réglementation budgétaire et comptable n'impose aux collectivités locales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qu'une programmation annuelle en matière d'investissement. Cependant, chargés de la maîtrise d'ouvrage d'investissements conséquents, dont la réalisation dépasse le cadre annuel, ils peuvent programmer la réalisation de certains investissements sur plusieurs années.

Afin de dépasser le principe de l'annualité budgétaire, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a décidé, dès l'année de sa création, de suivre ses principales opérations d'investissement au travers d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP). C'est ainsi que l'assemblée délibérante pour chaque opération d'importance, vote une autorisation de programme, un rythme prévisionnel de réalisation et des crédits de paiement. En outre, cette procédure permet d'engager un marché sur le montant de l'autorisation de programme et de n'inscrire au budget de chaque année que les crédits de paiement strictement nécessaires. La procédure des AP/CP assure ainsi à la collectivité une meilleure sincérité budgétaire en réduisant le recours au report de crédits d'une année sur l'autre.

Pour le budget principal , les **modifications** du montant des autorisation de programme suivantes sont proposées :

201507 – Fonds de développement communuataire :

Le fonds de développement communautaire est un fonds destiné aux communes membres et voté en autorisation de programme. Cette procédure permet d'attribuer des subventions dans la limite de l'autorisation de programme, puis de verser les subventions dans la limite annuelle des crédits de paiement.

L'autorisation de programme , crée en 2015, a été évaluée pour les 31 communes alors membres. Il convient de réajuster cette autorisation pour tenir compte de la fusion en 2017, puis de l'extension du territoire en 2018 portant à 51 le nombre de communes membres. L'augmentation de l'autorisation de programme proposée est de + 250 000 euros pour atteindre un montant total de 2 090 200 euros.

Par ailleurs, il est proposé la modification du calendrier des paiements, afin de pouvoir payer, en 2020, les subventions attribuées les années précédentes (+ 150 000 euros) .

201403 – Nouveau projet théâtre :

Il vous est proposé d'augmenter l'autorisation de programme, crée en 2014, de 1 700 000 euros pour la porter à 22 700 000 euros afin de tenir compte de l'impact financier des prestations supplémentaires décidées lors de l'attribution des marchés de travaux en novembre 2017, des travaux complémentaires engagés par l'avenant numéro 1 en octobre 2019, et de l'augmentation des honoraires liée au prolongement de délais consécutif notamment à la crise sanitaire ainsi que de payer les révisions et l'actualisation des prix.

A ce stade, il n'y a pas besoin de modifier les crédits de paiement inscrits en 2020.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_382-DE

Propositions :

- arrêter les autorisations de programme et crédits de paiement tels que figurant dans les tableaux annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, avec 7 abstentions et 1 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme
La Présidente,
Caroline CAYEUX

19 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - MODIFICATIONS DES A.P./C.P. (AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT) 2020

M. Lionel CHISS : Il s'agit de modifier en l'occurrence des autorisations de programme.
Je vous rappelle que la réglementation budgétaire et comptable n'impose aux collectivités locales et aux E.P.C.I. qu'une programmation annuelle en matière d'investissement. Afin de dépasser le principe d'annualité budgétaire, la C.A.B. a fait le choix de voter des autorisations de programme en investissement pour pouvoir engager juridiquement des projets et des dépenses dans une logique pluriannuelle.

La présente délibération porte sur des ajustements de ces autorisations, donc 2 ajustements.Le premier qui concerne le Fonds de Développement Communautaire. Nous vous proposons d'ajuster à la hausse l'autorisation de programme à hauteur de 250 000 €. Ce Fonds de Développement Communautaire est destiné aux communes-membres afin de pouvoir attribuer de nouvelles subventions en 2020. D'ailleurs, dans la décision modificative n° 2 que nous voterons après, une première programmation du F.D.C. 2020 va vous être présentée.
Le deuxième ajustement concerne le projet du nouveau théâtre et les travaux de construction du nouveau théâtre. Nous vous proposons d'augmenter l'autorisation de programme qui a été créée en 2014, de 1 700 000 € pour la porter à 22 700 000 €, pour tenir compte de l'impact financier de prestations complémentaires, des prolongements de délais qui nous amènent à augmenter, compte tenu du contexte Covid notamment aussi, l'autorisation qui avait été créée en 2014.
Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? 1. Des abstentions ? 7. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.
Dossier 20, Lionel CHISS.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_383-DE

Délibération n°2020-383
(rapport réf 2020-383)

Administration générale - Finances - Budget principal 2020 - Décision modificative n°2

Monsieur Lionel CHISS, Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil communautaire du 13/12/2019 approuvant le budget primitif 2020 et la délibération approuvant la décision modificative n°1 du 07/05/2020.

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles,

Considérant les inscriptions budgétaires telles que proposées dans la maquette budgétaire et explicitée dans le rapport de présentation joint,

Proposition :

- Adopter la décision modificative 2020 n°2 du budget principal conformément au document annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 7 abstentions, et 2 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Cayeux

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

20 – ADMINISTRATION GENERALE -FINANCES -BUDGET PRINCIPAL 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2

M. Lionel CHISS : Il s'agit là d'une décision modificative au budget principal, décision modificative numéro 2.

Cette modification a pour objectif de permettre, avant le vote du budget supplémentaire qui interviendra à la rentrée, de payer des dépenses d'investissement. Sur 3 lignes principalement : des travaux de finalisation de la construction de la nouvelle déchetterie à hauteur de 100 000 € ; des subventions aux communes attribuées dans le cadre du Fonds de Développement Communautaire dont nous venons de voter l'augmentation et l'autorisation de programme, donc là nous vous proposons une décision modificative n° 2 pour affecter 150 000 € dès à présent sur ce fonds ; et des travaux à hauteur de 28 500 € liés à la compétence tourisme qui doivent être réalisés rapidement, des travaux de voirie pour le train touristique de la ligne Crèvecoeur - Saint-Omer-en-Chaussée et de la signalisation touristique à Beauvais. En ce qui concerne le théâtre, les crédits de paiement, eux, seront actualisés au moment du B.S., à la rentrée. Ces dépenses, qui totalisent 278 500 €, sont entièrement financées par des virements de crédits et ne nécessitent pas de recourir à l'emprunt.

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ? Une question Monsieur MAGNIER,

M. David MAGNIER : Madame la Présidente, concernant justement le budget, ça aurait été bien par rapport aux nouveaux conseillers, qui sont actuellement au niveau de la ville de Beauvais et de la Communauté d'Agglomération, d'avoir le budget primitif 2020.

Mme Caroline CAYEUX : Ce n'est pas un problème, on va vous le communiquer.

M. David MAGNIER : Parce que pour travailler, c'est vrai que c'est compliqué.

Mme Caroline CAYEUX : Il est en ligne sur votre appareil, sur le site de l'Agglo et de la Ville.
M. David MAGNIER : D'accord. Par contre, j'avais une petite question concernant l'augmentation, est-ce que vous pouvez nous donner l'augmentation des honoraires, liée au prolongement du délai consécutif dû à la crise sanitaire par rapport au théâtre ?

Mme Caroline CAYEUX : Les honoraires ?

M. David MAGNIER : Vous avez marqué dans la délib, c'était la délib juste avant, j'avais oublié, dans la délib 19. Vous pourrez nous envoyer le détail ?

M. Lionel CHISS : Oui, on peut, mais tu avais le renseignement Antoine ?

M. Antoine SALITOT : Ça représente 257 000 €.

M. David MAGNIER : Je vous remercie. Et par contre, concernant la délibération 20, on ne prendra pas part au vote.

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 7. Et 2 ne prennent pas part au vote. C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.
Dossier 21, Lionel CHISS.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_384-DE

Délibération n°2020-384
(rapport réf 2020-384)

Administration générale - Finances - Finances - dotation de solidarité communautaire (DSC) - détermination des montants alloués en 2020

Monsieur Lionel CHISS, Vice-Président

Exposé des motifs :

Il est rappelé que conformément aux dispositions prévues au nouvel article L5211-28-4 du CGCT, une communauté d'agglomération peut instituer au bénéfice de ses communes membres, une DSC dont le principe et les critères de répartition sont fixés par le conseil communautaire.

Aussi par délibération du 14 novembre 2017, le conseil communautaire a adopté un pacte fiscal et financier permettant le versement d'une DSC sur l'ensemble des communes de son territoire et prévoyant notamment les critères de répartition à appliquer sur l'enveloppe annuelle de DSC à compter de 2018.

Pour rappel, les modalités de répartition retenues sont les suivantes :
- **Une dotation de « tronc commun » égale à 51%** de l'enveloppe définie au budget ;
- **Une dotation de garantie égale à 24,5%** de cette enveloppe ;
- **Une part relative à l'effort fiscal des communes pour les 24,5%** restants.

La dotation de « tronc commun » est répartie selon trois critères (données fiches DGF 2018 des communes membres):
- **La population INSEE (pondération : 33,3%)** : plus la population d'une commune est importante, plus le montant de la DSC perçu par cette dernière sera élevé ;
- **Le potentiel financier (pondération : 33,3%)** : plus le potentiel financier d'une commune est important, plus le montant de DSC perçu par cette dernière sera élevé ;
- **Le revenu par habitant (pondération : 33,3%)** : plus le revenu par habitant d'une commune est important, moins le montant de DSC perçu sera élevé.

Considérant le projet de refonte de la DSC mené au cours de l'année 2019 et faisant ressortir un accord portant sur les nouveaux critères.

Considérant l'impact de la loi de finances 2020 modifiant en profondeur le travail réalisé en 2019 et impliquant une refonte desdits critères au 31 décembre 2020. Sur ce point, il conviendra de mener, à nouveau, cette réflexion au cours de l'exercice 2020 au regard du nouveau cadre législatif.

Considérant l'article 256 de la LFI pour 2020, et par dérogation, le conseil communautaire peut par délibération prise à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés, reconduire en 2020, le montant de la DSC versé à chaque commune bénéficiaire au titre de l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_384-DE

Propositions :

- attribuer au titre de la dotation de solidarité de l'exercice 2020, la somme totale de 500.000 euros ;
- retenir pour l'exercice 2020, la répartition par commune de la dotation de solidarité communautaire telle que figurant dans l'annexe jointe et reprenant la répartition N-1 ;
- mandater semestriellement la DSC 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

21 – ADMINISTRATION GENERALE -FINANCES -FINANCES -DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (D.S.C.) -DETERMINATION DES MONTANTS ALLOUES EN 2020

M. Lionel CHISS : Il s'agit de la détermination des montants alloués en 2020 pour la Dotation de Solidarité Communautaire.

Je vous rappelle que, par délibération du 14 novembre 2017, le Conseil Communautaire avait adopté un pacte fiscal et financier qui permet le versement d'une D.S.C. sur l'ensemble des communes du territoire et prévoyant notamment des critères de répartition à appliquer sur l'enveloppe à compter de 2018. Vous avez dans la délibération le rappel des modalités de répartition : une décision de dotation de tronc commun qui s'élève à 51 % de l'enveloppe ; une dotation de garantie égale à 24,5 % de l'enveloppe ; et une part relative à l'effort fiscal des communes pour 24,5 % restants. La dotation de tronc commun est répartie selon 3 critères : la population, le potentiel financier, le revenu par habitant.

Un projet de refonte de D.S.C. a été mené au cours de l'année 2019, faisant ressortir un accord portant sur les nouveaux critères et considérant l'impact de la loi de finances 2020 modifiant en profondeur le travail réalisé en 2019, et impliquant une refonte desdits critères au 31 décembre 2020. Il conviendra de mener, et nous mènerons ensemble une réflexion au cours de l'exercice 2020, sur le deuxième semestre, sur le pacte fiscal et financier. Cela dit, considérant l'article 256 de la loi de finances 2020 et par dérogation, le Conseil Communautaire peut, par délibération prise par la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, reconduire en 2020 le montant de la D.S.C. versé à chaque commune comme bénéficiaire au titre de l'année 2019. C'est lié au contexte particulier de la crise que nous venons de traverser, nous n'avons pas pu mener les travaux qui étaient prévus pour repenser le pacte fiscal et financier. Ces travaux sont reportés à la rentrée sur le deuxième semestre pour une mise en application sur 2021.

Nous vous proposons de ce fait, et la loi nous le permet par dérogation, d'attribuer au titre de la Dotation de Solidarité de l'exercice 2020 la même somme que l'année précédente, soit 500 000 € ; et de maintenir la même répartition entre les communes, qui est annexée à la délibération, que l'année précédente, et de mandater semestriellement la D.S.C. 2020.

Mme Caroline CAYEUX : Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Dossier 22. Je passe la parole à Madame LEFEBVRE.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_344-DE

Délibération n°2020-344
(rapport réf 2020-344)

Habitat privé - Programme d'intérêt général (PIG) ' Bien chez soi ' - reconduction sur la période 2020-2026 et règlement d'action

Madame Brigitte LEFEVBRE, Vice-Présidente

Lors de sa séance du 29 septembre 2017, le conseil communautaire de l'agglomération du Beauvaisis a décidé de proroger pour quatre ans le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé nommé « Plan Rénovation Confort - bien chez soi ».

Lancée le 3 octobre 2014, initialement pour 2 ans et prorogée deux fois au vu de son succès, l'opération prend la forme d'un programme d'intérêt général (PIG) conventionné avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Il s'inscrit dans le cadre de l'action 1.1 du programme local de l'habitat (P.L.H.) adopté pour 6 ans en octobre 2016 : « aider à améliorer l'habitat privé individuel ».

Parallèlement aux actions conduites avec l'Anah, la CAB y intervient en complément sur fonds propres au bénéfice des habitants du Beauvaisis.

« Bien chez soi » permet actuellement de soutenir la rénovation de 130 à 150 logements par an à l'échelle des 53 communes de l'EPCI, tant sur des projets d'isolation et de chauffage que sur des projets d'adaptation pour maintien à domicile (sanitaires, mise aux normes électriques, toiture...) La CAB y apporte une aide moyenne de 2.500 € par logement.

Depuis trois ans, le nombre de dossiers aidés augmente chaque année. Cela est dû à la fois à l'extension territoriale de 31 à 53 communes et aux besoins croissants en rénovation énergétique du parc de logements privés.

Par ailleurs, sur ce segment, de nouveaux acteurs et dispositifs naissent chaque année et viennent compléter les financements locaux de l'agglomération, du département ou de la région : « la chaudière ou l'isolation à 1€ », les primes des fournisseurs d'énergie ou des grandes surfaces de bricolage, Habiter Mieux agilité de l'Anah, et plus récemment le Plan d'Investissement Volontaire d'Action Logement, ou encore le crédit d'impôt à la transition écologique devenu « Ma Prime Rénov' »®. Les porteurs de projets sont ainsi mieux financés et les campagnes de communication nationales produisent un effet d'appel.

Au vu du succès du dispositif, l'agglomération souhaite reconduire le PIG « Bien chez soi » pour la période 2020-2026.

Les actions partagées avec l'Anah portent sur 3 thématiques prioritaires *(lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements au handicap / à la perte d'autonomie)* et donneront lieu à la signature d'une nouvelle convention de partenariat, sur la période considérée.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_344-DE

Pour l'agglomération, qui poursuivra ses actions d'accompagnement en [illegible] objectif quantitatif de 180 dossiers par an et un budget annuel de 450.000 €.

Le règlement d'action ci-annexé comprend les cinq actions initiales et inchangées de « Bien chez soi », auxquelles sont ajoutées deux actions nouvelles : « résidentialisation des copropriétés privées » (2 dossiers / an), et « biodiversité » (10 à 20 dossiers / an), pour mise en cohérence avec les interventions de la collectivité déjà mises en œuvre soit en direction des copropriétés, soit dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Ce règlement d'action s'applique à toutes les communes incluses dans le périmètre de l'EPCI.

Le suivi-animation du dispositif sera confié à un opérateur privé après mise en concurrence.

Il est proposé au conseil communautaire :

- approuver la décision de reconduction du PIG à l'échelle de la CAB, pour la période 2020-2026 et dès le 1er octobre 2020 de sorte que le dispositif ne subisse pas d'interruption,
- autoriser madame la présidente à signer la convention de partenariat du PIG avec l'Etat / Anah, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier,
- autoriser madame la présidente à solliciter les partenariats financiers avec l'Anah, la Région Hauts-de-France, ou le Département de l'Oise, et à solliciter les autorisations de commencement anticipées afférentes afin que l'opération ne soit pas interrompue,
- approuver la poursuite des actions d'accompagnement au PIG, en application du règlement détaillé ci-annexé,
- confier le suivi-animation du dispositif « Bien chez soi » à un opérateur privé dans le cadre d'un marché public,
- autoriser madame la présidente à notifier dans ce cadre d'action l'octroi de subventions aux bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

22 – HABITAT PRIVE - PROGRAMME D'INTERET GENERAL (P.I.G.) « BIEN CHEZ SOI » - RECONDUCTION SUR LA PERIODE 2020-2026 ET REGLEMENT D'ACTION

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Dossier 23, Monsieur PIA.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_345-DE

Délibération n°2020-345
(rapport réf 2020-345)

Habitat public - 2020Aides à la pierre - programmation prévisionnelle 2020

Monsieur Franck PIA, Conseiller Communautaire

Par conventions signées le 5 décembre 2016, la communauté d'agglomération du Beauvaisis est délégataire des compétences de l'Etat pour la gestion des aides publiques à la pierre pour la période 2016-2022.

Cette délégation de compétences, couvrant la durée du programme local de l'habitat du Beauvaisis (PLH), permet à l'agglomération de disposer des outils opérationnels de mise en œuvre de la politique de l'habitat, et de soutenir le développement de l'offre de logements suivant les besoins des habitants, déclinés dans son programme local de l'habitat.

Un programme prévisionnel de construction de 367 logements est élaboré pour l'année 2020, en concertation étroite avec les maires des communes concernées, les services de l'Etat et les organismes bailleurs intervenant sur le territoire communautaire.

Ce programme, présenté en annexe, fait état de 18 projets élaborés pour 367 logements, dont 344 logements locatifs sociaux de catégories PLAI PLUS PLS, 13 logements à loyer intermédiaire, et 10 logements en accession sociale à la propriété.

Parmi eux, 143 logements concernent la reconstitution de l'offre dans le cadre du NPRU de Beauvais, un programme de renouvellement urbain concerne la commune de Bailleul du Thérain, et un projet de 18 logements concerne le programme « action cœur de ville » à Beauvais.

Outre les financements mobilisables au titre des aides à la pierre sur les crédits délégués de l'Etat, l'agglomération proposera des financements complémentaires de soutien au développement de l'offre de logements publics, suivant les modalités techniques et financières approuvées par le conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_345-DE

Il est proposé au conseil communautaire :

- approuver la programmation prévisionnelle de logements pour l'année 2020 ci-annexée,
- autoriser madame la présidente à prendre toute décision d'attribution de subventions « aides à la pierre » relative au programme prévisionnel de l'année 2020,
- autoriser madame la présidente à prendre toute décision d'attribution de subventions complémentaires proposées par l'agglomération du Beauvaisis relative au programme prévisionnel de l'année 2020,
- autoriser madame la présidente à signer de manière générale toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier et à l'exercice de la délégation de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

23 – HABITAT PUBLIC – 2020 AIDES A LA PIERRE - PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2020

M. Franck PIA : Je rappelle que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est délégataire des compétences de l'État pour la gestion des aides publiques à la pierre pour la période 2016-2022 ; que cette délégation de compétence nous conduit à disposer d'outils opérationnels pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat et le soutien au développement de l'offre de logement, selon les besoins des habitants déclinés dans le Programme Local de l'Habitat.

Pour 2020, nous avons un programme important puisqu'il s'agit de la construction de 367 logements sociaux. Un programme qui a été élaboré en étroite concertation avec les maires de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ce programme vous est présenté en annexe. Nous avons 18 projets au total pour la construction de 367 logements. Il y a 344 logements locatifs sociaux de catégorie P.L.A.I.-P.L.U. et P.L.S. ; 13 logements à loyer intermédiaire et 10 logements en accession sociale à la propriété. Vous remarquerez que dans cette opération, nous avons 143 logements qui concernent la reconstitution de l'offre dans le cadre des opérations de renouvellement urbain de Beauvais ainsi que d'ailleurs aussi Bailleul-sur-Thérain, et puis un projet de 18 logements qui concerne le programme Action cœur de Ville de Beauvais. Outre les financements qui sont délégués par l'État, l'Agglomération proposera des financements complémentaires de soutien au développement de l'offre de logement publique.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le contenu du programme comportant ces 18 opérations pour un total de 367 logements ; d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes décisions d'attribution de subventions aide à la pierre relatives au programme prévisionnel de l'année 2020 ; d'autoriser Madame la Présidente à prendre toute décision d'attribution de subventions complémentaires proposées par l'Agglomération du Beauvaisis relatives au programme prévisionnel de l'année 2020 ; d'autoriser Madame la Présidente à signer de manière générale toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier à l'exercice de la délégation de compétence.

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Dossier 24, Madame LEFEBVRE.

Délibération n°2020-346
(rapport réf 2020-346)

Habitat prive - intégration de ' bien chez soi ' en Beauvaisis dans le dispositif régional de guichet unique de l'habitat

Madame Brigitte LEFEVBRE, Vice-Présidente

Dans le cadre du programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), l'Agence de la transition écologique, la DREAL (*Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement*), et la Région Hauts-de-France, chef de file, ont signé un protocole de collaboration en 2018 et ont engagé un travail partenarial sur la mise en place d'un guichet unique de l'habitat (GUH).

Pour développer son PREE, la Région lance un appel à projets auprès des EPCI, en vue de couvrir l'ensemble du territoire régional de guichets uniques de l'habitat.

Le GUH est une démarche qui repose sur l'organisation mise en place par les EPCI sur leurs territoires, et qui est destinée à valoriser les services ou plateformes de conseil aux habitants en matière de rénovation énergétique des logements.

Aucun soutien financier direct n'est proposé dans ce cadre. Il s'agit d'obtenir une reconnaissance régionale de l'existence d'un guichet unique de l'habitat sur le territoire de l'agglomération. Néanmoins cela pourra faciliter à l'avenir l'accès à des financements, notamment dans le cadre du programme national SARE (*Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique*) déployé à l'échelle régionale, et qui devrait apporter des aides aux collectivités pour leurs mesures d'accompagnement des particuliers et leur dynamique territoriale sur les questions de la rénovation.

Pour les candidats retenus, la Région et l'ADEME mettront à leur disposition des outils de communication et un réseau de formations ou de conseils notamment juridiques.

En 2014, la communauté d'agglomération a mis en œuvre son Plan Rénovation Confort – « Bien chez soi », dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé. L'opération prend la forme d'un programme d'intérêt général (PIG) conventionné avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Il s'inscrit dans le cadre de l'action 1.1 du programme local de l'habitat (P.L.H.) adopté pour 6 ans en octobre 2016 : « aider à améliorer l'habitat privé individuel ».

Parallèlement aux actions conduites avec l'Anah, la CAB y intervient en complément sur fonds propres au bénéfice des habitants du Beauvaisis.

« Bien chez soi » permet de soutenir la rénovation progressive des logements, sur les 53 communes de l'EPCI, tant sur des projets d'isolation et de chauffage que sur des projets d'adaptation pour maintien à domicile (sanitaires, mise aux normes électriques, toiture…)

Les actions partagées avec l'Anah portent sur 3 thématiques prioritaires *(lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements au handicap / à la perte d'autonomie)*

Le suivi-animation de ce dispositif est confié à un opérateur, choisi après mise en concurrence. La CAB, déjà reconnu « point infos service » par l'Anah, a mis en place son propre guichet unique et communique sur cet accès simple à l'information pour tous : « un seul interlocuteur, un seul dossier », l'opérateur se charge de solliciter l'ensemble des financeurs sur les projets (Etat – MaPrimeRénov'®, Anah, agglo, département).

Sur les dossiers d'amélioration de la performance énergétique et de sortie de précarité énergétique, il travaille conjointement avec l'opérateur de la Région dans le cadre de ses interventions (service public de l'efficacité énergétique (SPEE), et aide à la rénovation énergétique des logements - AREL)

Le guichet unique existant accueille les porteurs de projets, les renseigne sur l'ensemble des aides publiques et privées mobilisables, les aide à monter leurs dossiers, établit les plans de financement pour aide à la décision, et les guide au besoin dans l'utilisation des plateformes dématérialisées de demande de subvention (Anah et MaPrimeRénov®)

Le Beauvaisis étant doté d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET), et d'un service de conseil et de renseignement pour accompagner les habitants dans leurs projets d'amélioration de l'habitat, répond ainsi aux critères du règlement de candidature établi pour cet appel à projets régional 2020.

Il est proposé au conseil communautaire :

- approuver l'intégration de « Bien chez soi » dans le dispositif de guichet unique de l'habitat mis en place par la Région Hauts-de-France pour la durée du dispositif, renouvelé sur la période 2020-2026,

- autoriser madame la présidente à solliciter les subventions opportunes qui pourraient découler de cette démarche et du résultat de l'appel à projets,

- autoriser madame la présidente à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

24 – HABITAT PRIVE - INTEGRATION DE « BIEN CHEZ SOI » EN BEAUVAISIS DANS LE DISPOSITIF REGIONAL DE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Dossier 25, Franck PIA.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_363-DE

Délibération n°2020-363
(rapport réf 2020-363)

Habitat public et politique de la ville - soutien financier à l'OPAC de l'Oise pour effort de démolition / construction de logements en secteur NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain)

Monsieur Franck PIA, Conseiller Communautaire

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) des quartiers Argentine et Saint Lucien à Beauvais, est une démarche initiée et pilotée par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, menée en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), les organismes bailleurs et la ville de Beauvais.

Ce vaste programme, chiffré à 280 M€, prévoit 676 démolitions avec des objectifs de reconstitution et de diversification de l'offre, plus de 1900 requalifications et 379 résidentialisations. Les partenaires du programme sont attentifs à la logique de répartition du logement social reconstitué, comprenant au minimum 60 % de PLAI.

Pour les bailleurs sociaux, il s'agit d'un engagement financier conséquent, tant sur les coûts des démarches pour reloger les locataires dont les logements sont concernés par les démolitions actées, que sur les démolitions de patrimoine et la production de logements neufs venant en reconstitution ou en diversification de l'offre.

L'OPAC de l'Oise est un des trois bailleurs-démolisseurs du programme. Il est engagé pour 245 démolitions et 196 reconstructions en PLUS/PLAI, ainsi que 49 en PLS. Cela représente un coût global de 52 627 435,80 M€.

Un protocole d'accord signé le 5 juillet 2019, entre l'OPAC de l'Oise et la CAB, en présence du Préfet de l'Oise et de la Présidente du Conseil Départemental également signataires, a déterminé les modalités financières de la réalisation du projet de démolition partielle des bâtiments E et H et la démolition totale du bâtiment B situés quartier Saint Lucien à Beauvais, dans le cadre du NPRU.

Par cet accord tripartite (Etat/CAB/OPAC de l'Oise), l'Etat s'engage sur la souscription par la Caisse des Dépôts et Consignations de titres participatifs émis à hauteur de 14 millions d'euros. Cela s'ajoute aux concours financiers de l'ANRU à hauteur de 12 934 457,76 M€ (subventions de l'Agence et prêts bonifiés d'Action Logement).

La CAB, compétente en matière d'aide à la pierre, s'engage quant à elle à octroyer à l'OPAC de l'Oise une subvention en soutien aux travaux de démolition et de reconstitution de l'offre.

Le comité d'engagement de l'ANRU a validé les objectifs et la maquette financière du programme le 19 septembre 2019, cela a donné suite à la signature d'une déclaration d'engagement avec l'ANRU et les partenaires le 4 décembre 2019.

Pour cette opération qui s'inscrit dans le programme de renouvellement urbain de Beauvais, il est proposé de conclure une convention (projet ci-annexé) avec l'OPAC de l'Oise pour versement par l'agglomération du Beauvaisis d'une aide exceptionnelle de 4.000.000 €.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_363-DE

Le projet de convention prévoit :

- cette première délibération de principe actant l'intervention de la collectivité à hauteur de 4.000.000 €, avec le versement d'un premier acompte d'1.000.000 € dès production de l'ordre de service de démolition relatif au bâtiment B – quartier Saint Lucien à Beauvais,

- le renvoi à une délibération ultérieure de l'agglomération des modalités de liquidation du reste de cette aide exceptionnelle, lissée sur plusieurs exercices budgétaires, et qui en fixera l'échéancier mentionnant précisément les montants et le rythme des versements à intervenir.

Il est proposé au conseil communautaire :

- valider l'intervention de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à hauteur de 4.000.000 € pour soutenir l'OPAC de l'Oise dans son programme de démolition / construction de logements défini dans le cadre du NPNRU, avec versement d'un premier acompte d'1.000.000 € dès production de l'ordre de service de démolition concernant le bâtiment B à Saint Lucien – Beauvais,

- autoriser madame la présidente à signer le projet de convention ci-annexé.
- autoriser madame la présidente ou monsieur le vice-président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus

Pour Extrait Conforme
La Présidente,
Caroline CAYEUX

25 – HABITAT PUBLIC ET POLITIQUE DE LA VILLE - SOUTIEN FINANCIER A L'O.P.A.C. DE L'OISE POUR EFFORT DE DEMOLITION / CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN SECTEUR N.P.N.R.U. (NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN)

M. Franck PIA : Je vous rappelle que le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, dit N.P.N.R.U., des quartiers Argentine et Saint-Lucien est piloté par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en partenariat avec l'A.N.R.U., l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Je rappelle qu'il s'agit d'un programme qui est chiffré à hauteur de 280 millions d'euros, avec 676 démolitions qui sont prévues, des objectifs de reconstitution et de diversification de l'offre avec plus de 1 900 requalifications, réhabilitation de logements et 379 résidentialisations. Pour les bailleurs il s'agit également d'un engagement financier extrêmement important, conséquent, puisqu'il y a des coûts engagés pour la démolition mais aussi et surtout pour le relogement des locataires. Et puis, qui dit relogement dit aussi production de logements neufs qui viennent en reconstitution et diversification de l'offre sociale. En ce qui concerne, c'est l'objet de la délibération, il s'agit d'une délégation qui concerne l'O.P.A.C. qui est très fortement engagé dans cette rénovation urbaine puisque, une fois de plus, je dis une fois de plus parce que l'O.P.A.C. avait déjà travaillé sur Saint-Jean avec la rénovation urbaine sur le quartier Saint-Jean, là il s'agit de la démolition de 245 logements avec reconstitution de l'offre sociale à hauteur de 186 logements en P.L.U. et P.L.A.I. ainsi que 49 logements en P.L.S., pour un coût total de 52 627 435,80 €. Il se trouve que par rapport à la démolition partielle des bâtiments E, H et B du quartier Saint-Lucien, un protocole a été signé le 5 juillet 2019 pour soutenir l'O.P.A.C. qui obtiendra une aide de l'État avec notamment la souscription par la Caisse des Dépôts et Consignations de titres participatifs émis à hauteur 14 millions d'euros. Sachant que l'A.N.R.U. interviendra de son côté à hauteur de 12 934 457,76 €, et la C.A.B., de son côté, il est proposé qu'elle intervienne à hauteur de 4 millions d'euros, sachant que pour le moment on vous demande de voter un premier acompte à hauteur de 1 million d'euros, qui sera versé au moment de la production de l'ordre de service de démolition de la barre B à Saint-Lucien.

Le projet de convention que vous avez en annexe prévoit cette première délibération de principe actant l'intervention de la collectivité à hauteur de 4 millions d'euros avec le versement d'un premier acompte de 1 million d'euros dès production de l'ordre de service, le renvoi à une délibération ultérieure de l'Agglomération des modalités de liquidation du reste de cette aide exceptionnelle lissée sur plusieurs exercices budgétaires et qui en fixera l'échéancier mentionnant précisément les montants et le rythme des versements à intervenir.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider l'intervention de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à hauteur de 4 millions d'euros pour soutenir l'O.P.A.C. de l'Oise dans son programme de démolition construction de logements avec le versement de ce premier acompte de 1 million d'euros ; d'autoriser Madame la Présidente à signer le projet de convention ci-annexé ; d'autoriser Madame la Présidente ou Monsieur le vice-président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Mme Caroline CAYEUX : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur AURY.

M. Thierry AURY : Merci Madame la Présidente. Vous ne serez pas surpris, je pense, de mon intervention sur ce sujet puisqu'il s'agit d'une position qui est conforme à ce que nous avons déjà défendu au sein du Conseil Municipal et par ailleurs lors de la campagne des élections municipales. Nous ne pouvons que redire notre désaccord, qui est partagé d'ailleurs par beaucoup d'habitants nous pensons, avec la manière dont s'est engagée cette opération dite de renouvellement urbain. Et je pointerai 3 aspects. Le premier, c'est selon nous un déficit de concertation réelle avec les habitants concernés qui ont plus vu ce projet leur tomber dessus sans que cela parte vraiment de leurs aspirations et besoins. Et il suffit de rappeler par exemple, puisque là on parle en particulier du quartier Saint-Lucien Vauban qui n'est pas très éloigné d'ici, la pétition signée par des centaines d'habitants du quartier ces derniers mois.

Deuxièmement, avec une démarche qui privilégie d'abord la destruction plutôt que la rénovation, en faisant au passage miroiter aux habitants l'idée que tous seront relogés dans des pavillons avec jardin, ce qui ne sera pas le cas évidemment.

Et une démarche donc qui privilégie la destruction dans une période de transition écologique nécessaire où il nous faut repenser complètement les manières de voir en privilégiant systématiquement les réhabilitations, les rénovations. Par exemple, on pourrait imaginer qu'on crée systématiquement des balcons, des terrasses dans les immeubles qui n'en disposent pas aujourd'hui. C'est aussi la question de l'isolation thermique par exemple, plutôt que les démolitions génératrices de déchets importants. Et puis aussi en intégrant la nécessité de limiter l'étalement urbain, ce qui est une réflexion aujourd'hui largement partagée dans le cadre de la nécessaire transition écologique.
Je ne saurais que conseiller, et ça pourra être une proposition, l'audition par exemple parmi d'autres de l'architecte André VINET, qui habite lui-même depuis 50 ans un appartement dans un des immeubles du quartier Saint-Lucien, qui a été mêlé à l'origine de près, il est âgé aujourd'hui, à la conception du quartier et qui souligne par exemple l'absurdité de ce point de vue de la démolition du bâtiment B.

Et puis enfin, je ne peux que constater, comme chacun peut le faire, que les 245 démolitions ne sont pas compensées à un chiffre exact par des reconstructions de logements d'habitat social accessible réellement à tous puisqu'on a 196 reconstructions et 49 habitats intitulés P.L.S. Or, vous le savez, cela fait maintenant de très nombreuses années qu'une association très reconnue dans le domaine du logement social qu'est la Fondation Abbé Pierre ne considère plus les logements en P.L.S. comme du véritable logement social mais simplement des logements qui sont faits au prix du marché.
Pour toutes ces raisons-là, nous ne pourrons pas voter cette délibération.

M. Franck PIA : C'est un sujet qui a déjà été évoqué lors du dernier Conseil Municipal de Beauvais, puisque nous avions effectivement présenté des délibérations sur la reconstitution du patrimoine social. Donc Monsieur AURY je vous répondrai que nous avons bien reconstitué le patrimoine social, peut-être pas tout à fait à la hauteur de ce que vous espériez mais sachez que l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain attend justement aujourd'hui des collectivités qu'il y ait un rééquilibre par rapport à l'offre de logements et en l'occurrence, ce qu'elle nous demande c'est la diversification et la mixité sociale. C'est en ce sens que nous travaillons et c'est en ce sens qu'on vous propose aujourd'hui d'adopter, notamment dans cette délibération, le fait d'une reconstruction qui est effectivement une reconstitution de patrimoine social et aussi du P.L.S., des logements en P.L.S. qui présentent l'intérêt de diversifier davantage le patrimoine social de notre collectivité, et en l'occurrence de la ville de Beauvais puisqu'il y a nécessité d'avoir un rééquilibrage. C'est important en termes sociologiques d'avoir une ville où puisse s'opérer un rééquilibrage des différentes structures sociales de notre ville.

M. Franck PIA : Concernant la destruction de cette barre B notamment qui fait couler beaucoup d'encre, je crois que d'abord effectivement nous n'arriverons jamais à nous mettre d'accord, Monsieur AURY, sur cette question puisque depuis tout le temps vous avez été opposé à la rénovation urbaine qui implique forcément des démolitions. Puisque quand on est sur un projet de renouvellement urbain, on est bien sur un projet urbain qui vise à rénover un quartier, donc forcément on ne s'occupe pas uniquement de la réhabilitation des bâtiments mais on redéfinit un vrai projet pour le quartier, un vrai réaménagement du quartier, ce qui implique de faire des démolitions. En l'occurrence pourquoi, et je pense que ça intéresse tous les élus ici-présents de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui ont l'habitude, j'imagine, de passer par cette avenue de l'Europe avec cette barre B qui encadre totalement le quartier Saint-Lucien. Les architectes, ils ont été nombreux à nous aider sur ce projet, parce que sachez quand même qu'il y a eu de très nombreuses études qui ont été menées, ont bien identifié que cette barre B fermait le quartier, que l'objectif justement du renouvellement c'est d'ouvrir le quartier vers la ville, et c'est pour cette raison que nous avons fait ce choix. Et puis ça visait aussi à dédensifier, ce qu'on appelle dédensifier un quartier, c'est-à-dire qu'il y ait moins de logements répartis sur ce quartier. Alors vous êtes contre, nous nous pensons que c'est un projet qui va forcément impacter et révolutionner ce quartier Saint-Lucien. Quand vous nous dites que les habitants n'ont pas été concertés, moi ça fait depuis 2015 que j'ai mené des réunions avec les habitants ; il y a eu des ateliers urbains ; nous avons constitué des conseils citoyens. On peut parfois regretter d'ailleurs que les habitants ne se soient pas forcément beaucoup déplacés dans ces réunions de concertation mais il est très clair qu'il y avait un point sur lequel nous ne pouvions pas revenir, c'était bien cette nécessité de démolition, de déconstruction, puisque c'est de toute façon ce qui est attendu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. S'il n'y a pas un grand coup porté sur un quartier par des démolitions qui visent à retravailler complètement l'urbanisation du quartier, il n'y a pas de rénovation urbaine. Que vous le vouliez ou pas, c'est ainsi. Et avec les habitants, on a toujours été clairs, on a toujours dit que de toute façon il y aurait ces démolitions qui permettraient de modifier, de changer le quartier. Alors, forcément, vous nous dites que des gens sont contre, moi j'en vois aussi beaucoup qui sont pour cette rénovation, donc on ne doit pas rencontrer les mêmes personnes. Cela dit, ce que j'ai bien pu identifier à travers les différentes réunions qu'on a pu avoir dans ces ateliers urbains, dans toutes ces réunions qui ont été présidées aussi par Madame le Maire, ce n'est pas tant les démolitions, c'est surtout l'anxiété. Forcément, quand vous dites aux gens qu'ils doivent déménager, il y a une anxiété. Et quand certaines personnes ont pu signer des pétitions, moi ce qu'il m'est revenu c'est « on a signé parce que nous on attend qu'on nous propose des logements », comme quoi parfois on peut manipuler aussi l'opinion des populations sur un projet comme celui-ci. C'est sur ce point sur lequel il faut que nous résistions, et c'est pour ça que je dis toujours, quand on est élu, quand on mène un projet de rénovation urbaine, il faut être courageux et il faut aussi dire à un moment donné aux gens que s'ils veulent changer leur quartier, s'ils veulent mieux vivre dans leur quartier, il est nécessaire d'en passer par là.

Et concernant ces questions de démolition, sachez que le relogement sur la barre B est maintenant bien parti, on en est maintenant à 50 relogements. Jacques DORIDAM qui suit tout particulièrement ce dossier, dans le cadre des commissions d'attribution, ne ménage pas sa peine pour que ça se fasse en lien avec les bailleurs sociaux, c'est vraiment du cousu main avec une prise en compte précise des demandes des habitants. Il y a des enquêtes sociales qui ont été faites. Et je peux vous dire qu'on a toujours, et ça a été le cas sur Saint-Jean, ça a été le cas aussi sur la cité des Fleurs qui, je le rappelle, a fait l'objet d'une démolition de 50 logements il y a maintenant quelques années, on s'est toujours attachés à reloger les gens, en prenant en compte leur desiderata. Et c'est ce qu'on va continuer à faire pour les quartiers Argentine et Saint-Lucien. Voilà ce que je voulais vous répondre.

M. Franck PIA : Maintenant vous nous dites « ah mais il aurait été préférable de réhabiliter les logements etc. », mais vous avez lu la délibération ? 1 900 réhabilitations que nous allons réaliser Monsieur AURY sur les quartiers Argentine et Saint-Lucien ! Et sachez que sur Saint-Lucien, tous les logements vont être réhabilités ! Pour le coup, nous répondons totalement à votre demande.

M. Thierry AURY : Monsieur PIA, en quelque sorte, dans votre réponse vous confortez une série de questions que j'ai soulevées, que nous soulevons avec mes collègues. D'une part, vous indiquez qu'effectivement on ne reconstituera pas, je cite « à la hauteur de ce que je souhaitais », ce n'est pas ce que je souhaite c'est ce qu'il serait nécessaire. Et effectivement il n'y aura donc pas autant de logements véritablement relevant de l'habitat social qui seront reconstruits au total. Et effectivement, et vous n'avez évidemment pas répondu sur cet aspect, les logements en P.L.S. ne relèvent plus aujourd'hui du logement social. Je réaffirme ce qu'a indiqué la Fondation Abbé Pierre depuis des années. Et je pense que ça n'est pas une bonne chose de réduire le nombre de logements relevant de l'habitat social, ce qui n'empêche pas pour autant de construire d'autres logements diversifiés. Mais il ne faut pas diminuer ce nombre-là. Je vous rappelle au passage que ça doit être environ les trois quarts des habitants qui sont éligibles au logement social, ça ne concerne pas qu'une petite partie marginalisée de la population.

La deuxième chose, vous indiquez qu'en fait les destructions ne sont pas ce qui était attendu par les habitants, je cite vos propos « c'est ce qui est attendu par l'Agence de Rénovation » et vous indiquez qu'effectivement la philosophie de cette agence c'est que toute rénovation doit passer par des destructions. Mais ça, c'est une philosophie qui est parfaitement contestable et qui en l'occurrence n'est pas l'avis de départ des habitants. Et au passage, vous ne vous êtes pas battu là-dessus, je souligne que dans d'autres villes les élus ont bataillé sur ce point-là et ont eu parfois satisfaction, ont modifié les choses de ce point de vue-là. Je pense que ça n'est pas à l'Agence d'en haut, de Paris, de décider de ce qui est bon à la place des habitants mais de le décider avec eux. Il n'y avait pas au départ une pétition, il n'y a jamais eu de pétition des habitants pour démolir par exemple cet immeuble-là. Si c'était le cas, moi je ne suis pas plus royaliste que le roi et si tous les habitants considéraient que tel endroit ne pouvait être que démoli je me plierais volontiers à ça. Ça n'est pas comme cela que les choses se sont faites. Et ce qui est attendu par les habitants, ça relève plutôt de la réhabilitation, de la rénovation. Par exemple, on l'a vu à travers le confinement, le besoin d'avoir des balcons, des terrasses, tous les gens ne vont pas habiter dans des maisons individuelles, des gens vont habiter des immeubles. Par contre, la qualité de l'appartement dans cet immeuble-là, c'est ça qui est l'essentiel. Les éléments que vous avez apportés dans votre réponse, finalement, confortent plutôt notre point de vue sur cette question, non pas parce que ça serait un dogme, mais parce que nous nous efforçons nous de partir de ce qui est le souhait de base des habitants et non pas de ce qui est le souhait de technocrates de l'Agence de Rénovation Urbaine.

Mme Caroline CAYEUX : Monsieur AURY, ça va bien là parce qu'on a déjà fait le débat à la mairie de Beauvais, on ne va pas recommencer, vous voyez, les bancs se vident et je pense que ça n'intéresse pas foncièrement les autres maires de la Communauté d'Agglomération. Je pense qu'on ne va pas relancer le débat et on passe au vote. j'ai bien compris que vous voteriez contre et que vous étiez contre la rénovation urbaine. J'en prend acte.
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? 7. Des abstentions ? C'est **adopté à la majorité**. Je vous remercie.
Je passe au dossier 26 et je passe la parole à Monsieur BARBARAS.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_343-DE

Délibération n°2020-343
(rapport réf 2020-343)

Commerce - ouvertures dominicales - mise à jour suite COVID 19

Monsieur Loïc BARBARAS, Vice-Président

Cette délibération vient en modification d'une délibération adoptée au conseil communautaire au mois de Septembre 2019, suite à la crise sanitaire de la COVID-19.

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a porté de 5 à 12 par an, le nombre de dimanches pour lesquels les commerces de détails peuvent déroger à la règle du repos dominical.

Il s'agit d'une autorisation municipale (« les dimanches du maire »), mais lorsque le nombre de dimanche excède 5, elle doit être conforme à l'avis exprimé par les établissements publics de coopération intercommunale.

Dans un souci d'harmonisation, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a proposé, par branche d'activité, une liste, de 12 dimanches susceptibles d'être retenus pour l'année 2020.

Il appartient ensuite aux maires qui souhaitent instaurer des possibilités d'ouverture dominicales de ces commerces, de prendre les arrêtés correspondants.

Suite à l'épidémie de COVID-19, le gouvernement a pris la décision de décaler les soldes d'été, initialement prévus pour le 24 juin 2020, au 15 juillet 2020.

Les concessionnaires automobiles ont également dû repousser leurs journées portes ouvertes.

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire :

- de retenir le dimanche 19 juillet 2020 au lieu du dimanche 28 juin 2020 pour les branches d'activités commerciales concernées par les soldes ;

- de retenir le dimanche 11 octobre 2020 au lieu du dimanche 19 avril pour les branches de l'automobile ;

- d'approuver, pour l'ensemble des communes de l'agglomération du Beauvaisis, ces nouvelles dates listées en annexe par branche d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 7 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

26 – COMMERCE - OUVERTURES DOMINICALES - MISE A JOUR SUITE COVID-19

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 7. C'est **adopté à la majorité**.
Dossier 27, je passe la parole à Monsieur DUFOUR.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_355-DE

Délibération n°2020-355
(rapport réf 2020-355)

Tourisme - Office de Tourisme de l'agglomération de Beauvais - Demande d'attribution de classement en catégorie I

Monsieur Jean-François DUFOUR, Vice-Président

Vu le code du tourisme et notamment son article D.133-20,

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Vue la délibération en date du 22 octobre 2012 portant création de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais sous forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) à compter du 1er janvier 2013,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2014 attribuant le classement en catégorie II à l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais,

Considérant que ce classement prononcé pour cinq ans est échu,

Considérant que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I ou II – suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique de la France Atout France et homologué par arrêté du ministre de l'économie et des finances.

Ces critères sont déclinés en 9 chapitres :

- ✓ L'office de tourisme est accessible et accueillant
- ✓ Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention,
- ✓ L'information est accessible à la clientèle étrangère
- ✓ L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour
- ✓ Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés
- ✓ L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès
- ✓ L'office de tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission
- ✓ L'office de tourisme assure un recueil statistique
- ✓ L'office de tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_355-DE

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,

Considérant le travail engagé sur ces 3 dernières années et les évolutions significatives sur l'organisation, les procédures de travail et les actions mises en œuvre, l'office de tourisme déposera un dossier de classement en catégorie I auprès de la Préfecture de l'Oise.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser la présidente ou le vice-président délégué à solliciter auprès du Préfet de l'Oise le classement de l'Office de Tourisme de l'agglomération de Beauvais en catégorie I.

- d'autoriser la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait conforme
La Présidente,
Caroline CAYEUX

27 – TOURISME - OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMERATION DE BEAUVAIS - DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CLASSEMENT EN CATEGORIE I

Mme Caroline CAYEUX : Pas de questions ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Je passe la parole à Antoine SALITOT pour les 4 dossiers suivants.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_353-DE

Délibération n°2020-353
(rapport réf 2020-353)

Équipements culturels : comité de gestion du théâtre du Beauvaisis (CGTB) - signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017/2020

Monsieur Antoine SALITOT, Vice-Président

Depuis le 1er janvier 2013, la communauté d'agglomération du Beauvaisis soutient l'action menée par le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis (CGTB) pour la gestion et la mise en œuvre du projet artistique et culturel du théâtre du Beauvaisis.

La précedente convention entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et le CGTB est arrivée à échéance le 30 juin 2020, il convient donc de signer un avenant afin de la prolonger pour 8 mois dans la perspective d'ouverture du nouveau théâtre en 2021 L'entrée dans le nouveau théâtre s'accompagnera alors d'une nouvelle convention pluriannuelle.

L'avenant enregistre les principales modifications suivantes :

- la durée de la convention est prolongée jusqu'au 28 février 2021 ;
- l'échéancier de versement de la subvention est actualisé : un acompte de 30 % du montant de la subvention 2020, sera versé en février 2021 pour permettre au CGTB d'assurer la continuité de fonctionnement du théâtre.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la présidente à signer l'avenant ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

28 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS : COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS (C.G.T.B.) -SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017/2020

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Dossier 29, Monsieur SALITOT.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_358-DE

Délibération n°2020-358
(rapport réf 2020-358)

Équipements culturels - Maladrerie Saint-Lazare - évolution de la grille tarifaire des locations aux particuliers

Monsieur Antoine SALITOT, Vice-Président

Site patrimonial remarquable du Beauvaisis, la maladrerie Saint-Lazare contribue à l'identité du territoire et constitue un levier pour son développement culturel et touristique avec d'une part une programmation culturelle et artistique forte et diversifiée (spectacles, concerts, expositions, festivals), une offre « patrimoine et jardin » qui se décline sous diverses formes (visites guidées, ateliers, médiations et actions pédagogiques) et une offre « économique » avec la location d'espaces aux entreprises et aux particuliers et l'accueil de salons professionnels.

Afin de développer son offre de prestations de service lors des locations aux entreprises et aux particuliers, il est proposé une évolution de la grille tarifaire des locations et de l'occupation temporaire de l'espace public comme suit :

- **Location des loges aux particuliers : 400 € TTC**

Jusqu'à maintenant, les loges n'étaient pas proposées à la location aux particuliers puisqu'elles sont dédiées uniquement aux artistes sous contrat. Cependant de plus en plus de particuliers font appel à des productions artistiques pour des mariages. Il est donc proposé ce nouveau tarif à la location sous réserve que le contrat de cession ou d'embauche des artistes soit bien présenté au moment de la signature du contrat de location (mention obligatoire inscrite au contrat de location).

- **Forfait prestation technique pour les locations aux particuliers : 800 € TTC**

Pour les mêmes raisons d'accueil de productions artistiques lors des locations aux particuliers, nous souhaitons proposer un forfait prestation technique pour assurer la régie technique de la manifestation et répondre aux besoins des artistes et de la production. Ce forfait comprend la présence par roulement de deux régisseurs de la collectivité de 14h à 4h du matin selon la demande.

Il est proposé au conseil communautaire

- d'adopter les tarifs ci-dessus ;
- d'autoriser madame la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

29 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS -MALADRERIE SAINT-LAZARE - EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES LOCATIONS AUX PARTICULIERS

Mme Caroline CAYEUX : Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.
Dossier 30, Antoine SALITOT.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_360-DE

Délibération n°2020-360
(rapport réf 2020-360)

Équipements culturels - Maladrerie Saint-Lazare - vote des tarifs des nouveaux produits de la boutique

Monsieur Antoine SALITOT, Vice-Président

Afin de développer son offre d'accueil et de service, la maladrerie Saint-Lazare a ouvert en 2016 un espace accueil/boutique avec pour objectifs de proposer des souvenirs et des cadeaux et d'ouvrir un espace tisanerie. Les produits à la vente sont :

- des objets promotionnels (sac, peluche, crayons, carnets estampillés maladrerie) ;
- des objets divers (décoration de jardins, friandises, savons) ;
- des consommables pour l'espace tisanerie (café, thé, eau, soda).

Dans ce cadre, et pour étoffer la proposition de produits à la vente, le service de la maladrerie Saint-Lazare souhaite proposer les nouveaux produits suivants :

Désignation	Prix vente unité
Baume à lèvres au lait d'ânesse	6.50 €
Crème mains au lait d'ânesse	13.00 €
Lait corps au lait d'ânesse	15.50 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter les tarifs ci-dessus ;
- d'autoriser la présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme
La Présidente,
Caroline CAYEUX

30 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS -MALADRERIE SAINT-LAZARE - VOTE DES TARIFS DES NOUVEAUX PRODUITS DE LA BOUTIQUE

Mme Caroline CAYEUX : Pas de questions ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 060-200067999-20200717-2020_375-DE

Délibération n°2020-375
(rapport réf 2020-375)

Équipements culturels - École d'art du Beauvaisis -Règlement intérieur des pratiques amateurs - Règlement intérieur de la classe préparatoire

Monsieur Antoine SALITOT, Vice-Président

L'école d'art du Beauvaisis, établissement d'enseignement artistique accueillant pratiques amateurs et classe préparatoire - reconnue par le Ministère de la culture - reçoit chaque année près de 800 usagers (enfants, adolescents, adultes et étudiants) désireux de se former à l'art.

La diversité des publics qui se sont inscrits à l'école d'art induit l'application de règles de vie collective afin de garantir une organisation adaptée aux missions de l'établissement et de garantir la sécurité des personnes et des biens. Ces règles de vie sont assurées dans le respect d'un règlement intérieur pour les usagers.

La réglementation liée au renouvellement récent de son agrément pour sa classe préparatoire sur les 5 prochaines années induit, par ailleurs, la mise en place d'une tarification spécifique liée à la prise en compte du quotient familial.

Ainsi, dès la rentrée scolaire 2020, seront proposés, d'une part, une clause particulière sur le remboursement des usagers pour des motifs spécifiques (maladie grave, déménagement hors département ou intégration d'une école supérieure d'art pour la classe préparatoire ou non-obtention du baccalauréat pour l'inscription en classe préparatoire) sur présentation d'un justificatif et la retenue de 35 € de frais de dossier ; d'autre part, une tarification spécifique validant l'égalité d'accès pour les élèves en classe préparatoire.

En ce sens, il convient de modifier les règlements intérieurs de l'école d'art du Beauvaisis :
- articles 3 et 4 du règlement des usagers des pratiques amateurs
- article 1 du règlement des étudiants de la classe préparatoire

Il convient aussi de rappeler que l'école d'art du Beauvaisis fournit aux usagers des ateliers techniques tels que la sculpture, la céramique ou la gravure...certains matériaux spécifiques (argile, plâtre, pierre, fer...) rendus nécessaires à la création artistique.

A ce titre, l'école d'art du Beauvaisis facture aux usagers concernés les matériaux consommés.
Dans le fonctionnement quotidien des ateliers techniques, il a été constaté la nécessité d'ajuster l'article 3 du règlement des usagers des pratiques amateurs.

Ainsi, il sera précisé à l'article 3 du règlement intérieur que toute pièce cuite sera facturée même si l'élève ne l'a pas emmenée.

Les autres clauses des règlements intérieurs restent inchangées.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente à adopter les règlements intérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Le dernier dossier, c'est le dossier 31.

31 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS - ÉCOLE D'ART DU BEAUVAISIS - REGLEMENT INTERIEUR DES PRATIQUES AMATEURS - REGLEMENT INTERIEUR DE LA CLASSE PREPARATOIRE

Mme Caroline CAYEUX : Je vous remercie. Pas de questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

Mme Caroline CAYEUX : Chers collègues, je vais vous demander encore un petit moment avant de nous séparer, parce que je voudrais, en mon nom personnel et au nom de tous, élus et personnels des services de la C.A.B., rendre un hommage sincère et franc à notre Directeur Général des Services, Jean-Jacques DELORY, qui participait aujourd'hui à son dernier Conseil Communautaire. (*applaudissements*)
Je n'ai pas fini !
Il est arrivé de Laval en 2008, et il a assuré les fonctions de Directeur Général des Services à la ville de Beauvais et à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, jusqu'en 2016, date à laquelle il s'est entièrement consacré à la C.A.B. et à ses deux extensions successives de périmètre. C'est un chantier qu'on peut qualifier de gigantesque tant il y a eu de choses à discuter, de problèmes à aborder, de difficultés à aplanir, de détails à régler. Jean-Jacques DELORY s'est acquitté de cette importante mission avec le professionnalisme et l'efficacité que nous lui connaissons tous et je voulais le remercier chaleureusement. Si notre Agglo est devenue ce qu'elle est, cette grande famille de 53 communes unies autour d'un projet commun, forte d'une communauté de destins, si elle est devenue ce qu'elle est et a permis d'établir une harmonie de territoire qui bénéficie à chacun de ses habitants, c'est en grande partie grâce à lui.
Au-delà de l'évocation d'une carrière bien remplie, qu'il a menée d'Albert dans la Somme à Champagne-sur-Oise en passant par Pont-de-Metz et Soisy-sous-Montmorency, puis de Saint-Chamond à Laval, en passant par la métropole de Saint-Etienne avant de retrouver l'Oise et d'y atteindre le moment de cette retraite, évidemment amplement méritée, permettez-moi de vous livrer quelques sentiments plus personnels à propos de Jean-Jacques DELORY.
Je voudrais tout d'abord lui dire que si les élus contribuent à façonner, à créer, à consolider notre Agglo, à conférer l'efficacité et l'énergie qu'on connaît à notre territoire, il a, avec les services qu'il dirige, grandement participé à bâtir ce que nous sommes aujourd'hui. Je l'associe donc naturellement à mes victoires électorales beauvaisiennes d'abord mais aussi aux réélections successives à la tête de notre Agglo.
Cher Jean-Jacques DELORY, un immense merci pour tout ce que vous avez apporté à nos maires, à nos élus, et je dirais par extension à notre territoire depuis 2008. Vous avez été un Directeur Général des Services, et là je vais me permettre d'employer une expression, Directeur Général des Services « à l'ancienne », avec tout ce que j'ai d'estime et de considération pour cette expression. Vous avez été un Directeur rigoureux, extrêmement pointu sur la réglementation juridique et financière, mais aussi parfaitement attentif aux maires qui ont pu trouver en vous une personne ressource, toujours capable de les écouter, de les entendre puis de me faire part de leurs souhaits, de leurs préoccupations, et parfois de leurs contrariétés. Vous avez été un lien précieux entre nos maires et la Présidente que je suis. Soyez-en profondément et chaleureusement remercié. J'ai aussi beaucoup apprécié votre simplicité et puis je dirais un sens de l'humour certain, qui est particulièrement agréable dans les relations quotidiennes de travail. Vous avez toujours été là, toujours été là pour les élus et je crois que toutes et tous peuvent ici en témoigner aujourd'hui. Le temps est venu pour vous de prendre votre retraite qui, à n'en pas douter, je crois va être très remplie. J'imagine même qu'elle sera, si vous permettez l'expression, très aérienne. Alors, tout le monde ne le sait peut-être pas ici, mais Jean-Jacques DELORY est un pilote d'avion amateur très aguerri. Malheureusement vous ne m'avez jamais invitée à faire un tour en avion à vos côtés et à survoler le Beauvaisis, mais bon, peut-être qu'un jour prochain, on pourrait programmer cette petite balade dans le ciel de l'Oise. Et je ne sais pas, vous ne me l'avez pas confié, si vous aviez prévu de rejoindre Vienne et l'Isère en avion, mais après tout ce serait un joli départ en retraite. En tout cas, avant de nous quitter, je tiens à vous dire que vous resterez dans nos cœurs et nos mémoires. Vous serez toujours ici chez vous, à Beauvais et dans le Beauvaisis.

Mme Caroline CAYEUX : Cher Jean-Jacques DELORY, au moment où une page se tourne pour vous comme pour nous, je vous dis au nom de tous les habitants du Beauvaisis, de tous les élus présents ici et en mon nom personnel, merci beaucoup. Nous aurons l'occasion de vous témoigner une nouvelle fois notre amitié et notre estime lors du pot de départ officiel, qui sera organisé en votre honneur en septembre.
Comme l'affirmait Charles LINDBERGH, il fallait bien que je trouve une citation aérienne, « l'aventure est dans chaque souffle de vent ». Aussi, je ne doute pas que dès demain vous trouverez de nouveaux territoires à découvrir, de nouveaux objectifs à atteindre, et de nouvelles expéditions à planifier. Bon vent à vous !
(*applaudissements*)
Et un bel été à vous tous.

La séance est levée à 12 h 30

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
procés-verbal conseil communautaire vendredi 17 juillet 2020

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
ALLONNE	Patrice HAEZEBROUCK		Laeticia LOUVET	
AUCHY LA MONTAGNE	Alain ROUSSELLE		Francis JOLY	
AUNEUIL	Hans DEKKERS			
AUNEUIL	Nathalie KABILE			
AUTEUIL	Martine DELAPLACE		Francis LAQUITTANT	
AUX MARAIS	Christophe TABARY		Dominique THOPART	
BAILLEUL SUR THERAIN	Béatrice LEJEUNE		Stéphane JAMBOIS	
BEAUVAIS	Caroline CAYEUX			
BEAUVAIS	Franck PIA			
BEAUVAIS	Sandra PLOMION			
BEAUVAIS	Lionel CHISS			
BEAUVAIS	Isabelle SOULA			
BEAUVAIS	Yannick MATURA			
BEAUVAIS	Anne-Françoise LEBRETON			
BEAUVAIS	Mohrad LAGHRARI			
BEAUVAIS	Corinne FOURCIN			
BEAUVAIS	Charles LOCQUET			
BEAUVAIS	Jacqueline MENOUBE			
BEAUVAIS	Philippe VIBERT			
BEAUVAIS	Charlotte COLIGNON			
BEAUVAIS	Antoine SALITOT			
BEAUVAIS	Catherine THIEBLIN			
BEAUVAIS	Victor DEBIL-CAUX			
BEAUVAIS	Hatice KILINC SIGINIR			
BEAUVAIS	Mamadou LY			
BEAUVAIS	Guylaine CAPGRAS			
BEAUVAIS	Jacques DORIDAM			
BEAUVAIS	Vanessa FOULON			
BEAUVAIS	Ali SAHNOUN			

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
BEAUVAIS	Halima KHARROUBI			
BEAUVAIS	Loïc BARBARAS			
BEAUVAIS	Farida THIMMERMAN			
BEAUVAIS	Mamadou BATHILY			
BEAUVAIS	Peggy CALLENS			
BEAUVAIS	Cédric MARTIN			
BEAUVAIS	Jérôme LIEVAIN			
BEAUVAIS	Laureen HULOT			
BEAUVAIS	Ludovic CASTANIE			
BEAUVAIS	Monette-Simone VASSEUR			
BEAUVAIS	Christophe GASPART			
BEAUVAIS	Patricia HIBERTY			
BEAUVAIS	Roxane LUNDY			
BEAUVAIS	Thierry AURY			
BEAUVAIS	Dominique CLINCKEMAILLIE			
BEAUVAIS	Mehdi RAHOUI			
BEAUVAIS	Marianne SECK			
BEAUVAIS	Grégory NARZIS			
BEAUVAIS	Leila DAGDAD			
BEAUVAIS	Claire MARAIS-BEUIL			
BEAUVAIS	David MAGNIER			
BEAUVAIS	Philippe ENJOLRAS			
BERNEUIL-EN-BRAY	Jean-Louis VANDEBURIE		Marie - Christine FORTUNA	
BONLIER	Martine MAILLET		Virginie GRALL	
BRESLES	Dominique CORDIER			
BRESLES	Valérie ~~MENARD~~ GAULTIER			
BRESLES	Jean Marie SIRAUT			
CREVECOEUR LE GRAND	BOURLEAU Aymeric			
CREVECOEUR LE GRAND	BELLEPERCHE Sophie			
FONTAINE SAINT LUCIEN	Laurent DELAERE		Myriam DEBRAINE	

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
FOUQUENIES	Henry GAUDISSART		Catherine HERAULT	
FOUQUEROLLES	PHILIPPE VAN WALLEGHEM		Dominique CARPIER	
FRANCASTEL	Hubert VANYSACKER		Denis PORQUIER	
FROCOURT	David CREVET		Angèle BIZOT	
GOINCOURT	Jean LEVOIR		Cmina CHAOUALI	
GUIGNECOURT	DESIREST Philippe		Chantal TRANCHANT	
HAUDIVILLERS	Sylvain FRENOY		Jean_Pierre MARCHADOUR	
HERCHIES	Jean-Charles PAILLART		Gilles MARY	
HERMES	Gregory PALANDRE			
HERMES	Christine PRETRE			
JUVIGNIES	Dominique DEVILLERS		Michel DEVELLENNES	
LA NEUVILLE EN HEZ	Jean-François DUFOUR		Gérard DUCOLLET	
LA RUE SAINT PIERRE	Patrick SIGNOIRT		Christiane RENAUX	
LA CHAUSSEE DU BOIS D'ECU	Bruno GRUEL		Serge ANTY	
LAFRAYE	Marie Claude DEVILLERS		Yves PAUL	
LAVERSINES	Frédéric GAMBLIN		Marie-Manuelle JACQUES	
LE FAY SAINT QUENTIN	Christiane HERMAND		Thierry VANBESELAERE	
Le MONT SAINT ADRIEN	Jean-Philippe AMANS		Lylian BELLAMY	
LE SAULCHOY	Eric MICLOTTE		Jean-Louis LUCAS	
LITZ	Jean-Jacques DEGOUY		Tristan LESCUYER	
LUCHY	Samuel PAYEN		Bruno POUCHAIN	
MAISONCELLE SAINT PIERRE	Noël VERCHAEVE		Frédéricka CHABLOZ	
MAULERS	Jean-Pierre SENECHAL		Cyr Saulnier	
MILLY-SUR-THERAIN	Christophe DE L'HAMAIDE		Joëlle SANS	
MUIDORGE	Didier LEBESGUE		Dominique KLEBER DUPILLE	
NIVILLERS	Alexis LE COUTEULX		Sébastien LE GOUIC	
PIERREFITE-EN-BEAUVAISIS	Michel ROUTIER		Frédéric CARDOT	
RAINVILLERS	Laurent LEFEVRE		Benjamin DURAND	
REMERANGLES	Hubert PROOT		Henry ANDERSEN	
ROCHY CONDE	Catherine CANDILLON		Robert Truptil	

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
ROTANGY	Régis LANGLET		Jérôme DESCROIX	
SAINT GERMAIN LA POTERIE	Francis BELLOU		Anita ANTY	
SAINT LEGER EN BRAY	Laurent DELMAS		Jean-Pierre DROBECQ	
SAINT MARTIN LE NŒUD	Jean-Marie DURIEZ		Carole MORTELECQ	
SAINT-PAUL	Gérard HEDIN		Françoise DAVESNE	
SAVIGNIES	Brigitte LEFEBVRE		Michel BOCQUET	
THERDONNE	Martial DUFLOT		Virginie DUBOS	
TILLE	Catherine MARTIN		Daniel VANDENABEELE	
TROISSEREUX	Christian DEMAY		Mégane HACQUE	
VELENNES	Nathalie Rolland		Martial LONCKE	
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	Marcel DUFOUR		Alain DUBOSC	
WARLUIS	Dominique MORET		Stéphane CAUCHOIS	